



F E D E C H O S E S

www.pressefederaliste.eu

... pour le fédéralisme, depuis 1973

Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

Editorial (p. 2) : **Le Brexit c'est maintenant ! ... L'Europe fédérale c'est demain !
... et chez les fédéralistes ?**

Le billet

de Jean-Pierre Gouzy :

Brexit :

le grand chambardement

Le regard européen

de Michel Theys :

Entre utopies et complot

Focus :

**Introduction à une
réflexion sur le Brexit
(causes, prétextes et
conséquences) et à la
préparation des
élections européennes**

Féd'Actualité :

**Sur les berges sud et
orientales de l'Europe**

BREXCOITUS INTERRUPTUS



« Une Europe unie... dans un monde uni » (UEF - Congrès de Montreux - 1947)

SOMMAIRE : **Le BILLET de J.-P. Gouzy** (3) **Le regard européen de M. Theys** (4) **Il y a « 30 ans » nous avons publié :** Mario Albertini : Les fédéralistes et le « non » au référendum français de 1962 (5) **Articles hors dossiers :** Michel Morin : Les langues au cœur des batailles identitaires en Europe (7) – Catherine Previti Allaire : Henri Cartan (9) – Fernando Iglesias : La lutte contre le crime organisé en Amérique latine (11) – Gretel Ledo : La Bolivie dans le Mercosur (12) – Deux traductions de Bernard Lesfargues dans La Pléiade (13) **FOCUS :** Antonio Longo : Jo Cox : morte pour l'Europe (14) – Michel Herland : Pourquoi faut-il souhaiter le Brexit (14) – Jean Quatremer : Amis Anglais : merci pour votre sacrifice ! (15) – Résolution du PE sur le Brexit (16) – Livia Liberatore : Schengen en bref (17) – Alberto Majocchi : Migrations, sécurité, environnement : la contribution d'une taxe carbone (18) – Jean-Guy Giraud : L'UE et les droits des polonais (19) – Thomas Lymes : Les Polonais s'accrochent à leur destin européen (20) – Christian Moos : Europe, la solidarité est-elle en train de s'affaiblir (21) – Nadia Urbinati : Le crépuscule de la citoyenneté européenne (22) – Pour la croissance et l'emploi en Europe (23) – La pétition ND4E au PE (25) – Jo Leinen : La réforme de la loi électorale de l'UE (25) – Pierre Jouvenat : Fédéraliser les partis politiques d'Europe (27) **FED'ACTUALITE :** Mohand Elhocine Hamidouche : La langue berbère face au système juridique algérien (30) – Joseph Yacoub : Le Kirgizstan un pays laïc à l'héritage culturel et religieux multiple (32) – René Wadlow : Une Syrie fédérale – des propositions kurdes (33) **BIBLIOGRAPHIE :** Andrew Duff (Paolo Vacca), Enrique Barón Crespo (Domènec Ruiz Devesa) (35) **FED-LETTRES** Robert Toulemon, et, Michel Cailouët **Mon p'tit doigt Fédéchoses :** Jacques Fayette : Les nouveaux indigènes (39)

EDITORIAL

Le *Brexit* c'est maintenant !

Le référendum britannique en faveur du *Brexit* a ouvert une période de grande incertitude pour l'Union européenne (UE) et le Royaume Uni (RU) ; mais aussi pour de nombreux Européens : citoyens d'autres pays de l'UE vivant dans les îles britanniques, Anglais, Ecossais, Gallois et habitants d'Irlande du nord ou de Gibraltar vivant sur le continent européen. L'Écosse et l'Ulster, Gibraltar souhaitent majoritairement demeurer dans l'UE quitte à remettre en cause leur appartenance au RU. Rien de cela n'avait été prévu (pour ne pas parler des réactions des acteurs économiques et financiers) par les menteurs, les apprentis sorciers et les pieds-nickelés qui ont provoqué le *Brexit*, au premier rang desquels David Cameron !

Mais l'empathie pour les Ecossais, les tenants de la réunification irlandaise, les Britanniques et autres citoyens européens orphelins du *Remain*... qu'ils vivent au « Royaume-encore-uni », dans l'UE ou sur Mars... (pour paraphraser Jean-Claude Juncker au Parlement européen) ne doit pas influencer la volonté des chefs d'Etat et de gouvernements européens que les négociations pour un *Brexit* effectif soient menées tambour battant, sans volonté punitive ou vengeresse mais avec une seule exigence : aller vite tout en protégeant l'intégrité et les acquis respectifs de l'UE et de la zone euro... et ce dès que l'Angleterre... aura actionné l'Article 50 du Traité de Lisbonne.

... l'Europe fédérale c'est demain !

Deux points, au moins, semblent positifs avec le succès du vote *Leave* :

- les mensonges et comptes de fées sur lesquels a été bâtie la campagne du *Brexit* et la crise politique et économique dans laquelle s'enfoncent le RU font apparaître en pleine lumière comme l'a déclaré Cohn-Bendit à *La Repubblica* « les contradictions du populisme » et que « sortir de l'UE n'est pas une promenade de santé » ;
- le départ du RU va mettre les chefs d'Etat et de gouvernements de l'UE, les membres de la Commission et les Parlementaires européens, devant leurs responsabilités en les privant de l'alibi qui durant quarante ans leur a permis de se défausser ou de faire *a minima* et trop tard ; aujourd'hui, leur responsabilité est claire : solder le *Brexit*, sans concéder de statut de complaisance au RU et bâtir à marche forcée la Fédération européenne avec ceux qui le voudront !

... et les fédéralistes ?

C'est en décembre 1946, qu'a été fondée l'UEF, qui vient de tenir son 25^{ème} Congrès à Strasbourg, en présence d'une importante délégation française dont beaucoup de jeunes. *Fédéchoses* n'est l'organe d'aucune organisation et n'a pas l'intention de s'éterniser sur cette réunion (nos lectrices et lecteurs pourront trouver une masse d'informations sur les sites de l'UEF France ou Europe). Mais nous comprenons mal que les responsables de l'UEF (en fait ceux de ses plus importantes sections) fassent de la qualité de parlementaire européen une condition *sine qua non* pour la Présidence du mouvement. L'UEF a eu de très bons Présidents issus du Parlement européen (Jo Leinen et Andrew Duff) mais aussi de « moins bons »... ! La principale organisation fédéraliste européenne aurait beaucoup à gagner nous semble-t-il et une plus grande liberté de ton et d'action à choisir ses Présidents dans la société civile : il y en a aussi eu d'excellents pour ne citer que Mario Albertini, John Pinder ou encore Francesco Rossolillo.

En ce qui concerne... *Fédéchoses*... nous sommes heureux et fiers de publier ci-après le premier « Regard européen » trimestriel de notre ami Michel Theys, journaliste bruxellois et responsable de la « Bibliothèque européenne » supplément mensuel des bulletins de l'Agence Europe dont Michel est par ailleurs devenu depuis peu l'éditorialiste.

Fédéchoses

Auteurs, traducteurs, illustrateurs de ce numéro

Textes : Par ordre de pagination. Jean-Pierre Gouzy – Michel Theys – Mario Albertini – Michel Morin – Catherine Previtti Allaire – Fernando Iglesias – Gretel Ledo – Antonio Longo – Michel Herland – Jean Quatremer – Livia Liberatore – Alberto Majocchi – Jean-Guy Giraud – Thomas Lymes – Christian Moos – Nadia Urbinati – Groupe Europe de l'UEF (article collectif) – Jo Leinen – Pierre Jouvenat – Mohand Elhocine Hamadouche – Joseph Yacoub – René Wadlow – Paolo Vacca (livre de Andrew Duff) – Robert Toulemon – Domènec Ruiz Devesa (livre d'Enrique Barón Crespo) - Michel Caillouët – Jacques Fayette

Traductions : Jean-François Billion (anglais et italien) – Sergio Camachetti (italien) – Joseph Montchamp (anglais) – Jean-Luc Prevel (anglais et italien) – Agnès Sampere Volta (espagnol) – Catherine Vieilledent (anglais)

Illustrations : Miluska (Une de couverture et p. 34) - Manu (p. 6) – *Fédéchoses* (p. 11) - Catherine Paoletti (p. 13) - Anonyme (p. 27)

Des articles ont été publiés en commun avec, ou repris

d'autres publications fédéralistes : *Le Taurillon*, *L'Unità europea*, *The Federalist Debate*

Des articles de *Fédéchoses* n° 171 ont été repris

par d'autres publications fédéralistes : *Le taurillon* et *The Federalist Debate*

BREXIT : le grand chambardement

Nul doute que – s'il était encore de ce monde – le Général Cambronne aurait prononcé, à l'annonce des résultats du référendum britannique du 23 Juin dernier, le célèbre mot de cinq lettres qu'il a immortalisé.

En confirmant sa volonté, après une mûre réflexion de plus de quarante années dans les cercles tories, David Cameron a cru devoir poser, en substance, et par la voie référendaire, la question « *Brexit or not Brexit?* » Ceci, après avoir négocié, au nom des peuples de Grande-Bretagne, des aménagements aux traités existants qui les autorisaient à rester éventuellement membres de l'Union européenne (UE), en échange de nouveaux accommodements destinés à permettre aux insulaires de se soustraire aux règles communes imposées aux autres pays partenaires, avec la bénédiction de « Bruxelles ». Ni ces « bricolages », comme les a qualifiés le *leader* travailliste Jeremy Corbyn, ni l'assassinat de l'anti-*brexit* députée Jo Cox, le 16 juin dernier, dans le Yorkshire ; ni les avertissements du Président des Etats-Unis, du Ministre allemand des finances, Wolfgang Schäuble, ou des représentants des grandes institutions internationales, n'ont contrarié la décision britannique d'opter pour le « *Brexit* » à près de 52 % des suffrages exprimés, convaincus comme ils l'étaient que désormais leur pays n'avait plus d'intérêt à demeurer au sein d'une UE frappée de plein fouet par la crise depuis 2008, encombrée de pays peu fiables (à leurs yeux) comme la Grèce : incapable au surplus de maîtriser les problèmes migratoires, etc. Dès lors, les europhobes avaient le vent en poupe pour prendre le grand large. Sans même percevoir le fait qu'en contrepartie, le Royaume réunissant l'Angleterre, l'Ecosse, le Pays de Galles et l'Ulster apparaîtrait singulièrement désuni dès la proclamation des résultats : 62 % des Ecossais, et 55,8 % des Irlandais du Nord, s'étant ouvertement opposés au « splendide isolement » sauce *Brexit*. La menace latente d'une éventuelle sécession écossaise a d'ailleurs déjà par la même occasion refait surface.

Inversement, sur le continent européen, la vague populiste, eurosceptique et nationaliste qui n'a cessé de grossir ces temps derniers dans la plupart des pays d'Europe occidentale, centrale et même méridionale, a reçu un sérieux coup de pouce. Marine Le Pen n'a pas été la seule à « exulter ». La question d'un référendum susceptible d'avoir les mêmes effets stato-nationaux qu'en Angleterre se pose désormais, même dans les pays fondateurs. Aux Pays-Bas, le « *Nexit* » est désormais à la mode. Les partis parlementaires traditionnels sont un peu partout sur la défensive. Les Pays-Bas, la France, l'Allemagne seront confrontés à des échéances électorales majeures en 2017 et le risque d'un effet domino dont le *Brexit* est porteur, s'en trouve naturellement accru.

Dans une telle conjoncture, les forces centrifuges s'en donnent à cœur joie. « L'art de détricoter l'Europe » ou plutôt « le peu d'Europe » qui subsiste vraiment sera bientôt entre toutes les mains.

En France, la situation demeure potentiellement explosive alors

que les prémices de la campagne pour les élections présidentielles vont se manifester dès la prochaine « rentrée ». Le « *Brexit* » ayant fini par s'imposer, le couple Mélenchon – Le Pen mène la sarabande souverainiste. Ils se veulent, par excellence, les candidats de la « sortie des traités ».

Dans le camp de la gauche gouvernementale, on attend toujours un projet européen cohérent et porteur d'avenir. En dehors d'Emmanuel Macron, porteur, à ses risques et périls, de perspectives qui font sens, jusqu'ici rien de bien nouveau n'est sorti des arcanes de la rue Solferino où « l'Europe », là encore, est considérée comme un facteur exogène de divisions internes. Issue de la mouvance libertaire des manifs de mai 1968, un homme seul, mais qui garde une forte audience populaire, se débat comme un beau diable, en exposant dans les médias, les raisons de son choix sans ambiguïté en faveur d'une Europe fédérale : Daniel Cohn-Bendit.

Du côté de la droite dite « républicaine », on voit s'accumuler depuis le coup de Trafalgar du « *Brexit* », des appels en faveur d'une « refondation » et d'une « rénovation », de l'UE, sans annoncer le moindre projet, du moins, jusqu'ici. Ces déclarations dans le vide masquent un certain désarroi, dès que la question des transferts de souveraineté dans les domaines régaliens de la défense, de la politique étrangère et de la fiscalité sont abordés. Quand François Fillon, par exemple, s'en prend au « fédéralisme administratif » auquel les Etats membres se sont toujours efforcés de réduire le rôle de la Commission, il ne nous dit pas au profit de quoi, sinon d'une « Europe politique » indéfinie. M. Fillon se garde bien d'évoquer l'idée d'un « fédéralisme politique » par exemple.

Face au jeu de farces et attrapes auquel nous sommes à nouveau confrontés, les partisans d'une Fédération européenne doivent sortir de leur torpeur, à moins qu'ils ne se soient volatilisés. Il faut de plus qu'ils reprennent la main au sein du Mouvement Européen, dans la perspective cruciale des élections présidentielles françaises. Les « faux culs de l'Europe » doivent être dénoncés pour ce qu'ils sont. Ces gens-là n'ont qu'un objectif dont la dernière déconvenue britannique nous rappelle la réalité prégnante : empêcher à tout prix que n'émerge du chaos ambiant, une Europe enfin capable d'assumer son destin. Curieusement, une Europe enfin souveraine leur paraît plus à redouter que de devoir s'en remettre pour la gestion des affaires mondiales aux maîtres des superpuissances dont les jeux déterminent les rapports de forces dans le monde d'aujourd'hui : les Etats-Unis (le candidat républicain à la présidence vient de se gausser publiquement de la décomposition de l'Union européenne) : la Russie de Wladimir Poutine et de Gazprom ; la Chine de Xijing Ping et d'Ali baba ; même si les uns et les autres se détestent cordialement.

.....

Entre utopies et complot

Michel Theys

Journaliste indépendant. –

Responsable de la « Bibliothèque européenne », supplément hebdomadaire de l'Agence Europe – Bruxelles

Il y a, chez le penseur belge Philippe Van Parijs, du Janus. Il y a chez lui à la fois l'accoucheur de mondes meilleurs et l'apprenti sorcier dogmatique qui suscite le noir désespoir. Voici 500 ans, Thomas More publiait à Louvain son petit livre *L'utopie*. Pour célébrer cet anniversaire, l'Université catholique de Louvain (-la-Neuve) a demandé à Philippe Van Parijs de faire de 2016 une « Année d'utopies pour le temps présent », à savoir d'organiser des événements qui invitent la communauté universitaire à sortir des sentiers battus. Il lui faut, a-t-il expliqué dans un entretien accordé à Guy Duplat du quotidien *La Libre Belgique*¹, « *oser imaginer un monde meilleur, contribuer à le faire advenir et équiper nos étudiants pour qu'ils puissent eux aussi y œuvrer* ».

Cette initiative est à saluer, tout comme doit l'être la désignation comme « Monsieur Loyal » de l'économiste et philosophe Philippe Van Parijs qui, ainsi que le rappelle le journal, a été à l'origine de nombreux combats utopiques ces dernières années. Nous en retiendrons deux ici, afin de bien faire percevoir les deux faces du Janus...

D'abord, il y a son combat persévérant en faveur de l'allocation universelle, que d'aucuns appellent le revenu de citoyenneté. « *Cette idée m'est venue en 1982* », a-t-il déclaré au journal. Vraiment ? Van Parijs serait-il donc l'inventeur de cette belle utopie, comme *La Libre* le laisse à entendre ? Pas du tout ! N'y voyez toutefois pas une intention maligne du professeur de tromper son monde, mais seulement un exemple très parlant de la décadence d'une presse écrite (et pas qu'elle, d'ailleurs...) condamnée à la superficialité au nom d'une rentabilité de plus en plus illusoire. La phrase qui suit immédiatement en atteste jusqu'à un point qui frise le grotesque puisque Van Parijs discerne la première référence à l'allocation universelle en Belgique dans un « *document non signé, rédigé en flamand et confisqué par la police dans les Marolles en 1948, quelques jours après l'expulsion de Marx hors de Bruxelles* ». Marx expulsé en 1948, le pauvre : avoir à subir une deuxième expulsion cent ans après la première, voilà qui fait beaucoup pour un seul homme...

Non, Philippe Van Parijs est un lettré qui sait fort bien d'où vient l'idée d'allocation universelle, cette utopie née lors de la Révolution française. Même s'il occulte totalement l'apport d'Alexandre Marc et des personnalistes/fédéralistes intégraux de France au cours de l'entre-deux guerres, la conférence qu'il a donnée à Montpellier au début de l'année – et qui est visible intégralement sur *YouTube* du côté « Agora des savoirs » – montre bien l'immense actualité de cette idée à l'heure où le système de la solidarité fondée sur

le travail arrive à ses limites et où les réflexes égoïstes redeviennent une règle mortifère.

Le problème avec Philippe Van Parijs, c'est qu'il est travaillé par une autre utopie, nettement contestable celle-ci. Dans son entretien avec le journaliste Guy Duplat, il rompt une nouvelle lance, en effet, en faveur de l'établissement de l'anglais comme *lingua franca*, comme langue commune au sein de l'Union européenne (UE). C'est, assène-t-il, une « *condition indispensable pour créer un démos européen* ». Comment un homme aussi intelligent peut-il soutenir une thèse pareille ?

Il convient d'abord de lui signaler que son idée pourrait presque apparaître pittoresque aujourd'hui, alors que les possibilités de voir les Britanniques quitter le navire européen n'ont jamais été aussi grandes. Il resterait bien sûr les Irlandais – et peut-être, un jour ou l'autre, les Ecossais – mais rien, vraiment rien, au strict plan européen, ne justifierait que leur idiome soit davantage privilégié que le croate, le basque ou le... néerlandais !

Il faut ensuite lui rappeler un fait d'histoire. Été 1952 : la Haute Autorité – la Commission d'aujourd'hui – de la première Communauté européenne, celle du charbon et de l'acier, s'installe à Luxembourg. Son Vice-président belge, Albert Coppé, un flamand de Bruges – mais c'était un temps où l'élite de la partie nord de ce pays parlait parfois beaucoup mieux le français que certains francophones d'aujourd'hui... – adresse sa première note au président Monnet en néerlandais. Il revendique ainsi d'emblée que le néerlandais devienne, tout comme l'italien, une langue officielle de la Communauté. Son combat n'a pas été vain : sans doute lui doit-on peu ou prou, aujourd'hui, le fait que toutes les langues nationales des Vingt-huit soient reconnues comme langues officielles de l'Union. Ce n'est pas anodin car c'est ce qui différencie radicalement l'UE des organisations internationales. Dans l'Union, un citoyen slovène peut s'adresser à une institution européenne dans sa langue, et il lui sera obligatoirement répondu dans sa langue ! Ce n'est pas le cas dans les organisations internationales classiques, par exemple aux Nations unies où seules six langues officielles prévalent. Donc, la citoyenneté européenne est sexuée linguistiquement ; suivre Van Parijs reviendrait à l'émasculer !

Dans l'Union des Vingt-huit, l'anglais est la *lingua franca* des élites politico-administratives. C'est par ce biais linguistique que cette élite a « appris » à se parler – se comprendre, c'est autre chose. Dont acte. Mais les citoyens ne sont pas fatalement les élites et n'ont pas tous vocation à le devenir. L'objectif de Jean Monnet, Van Parijs devrait s'en souvenir, n'était pas de coaliser des Etats, mais bien d'unir des peuples. Or, on n'attrape pas plus des mouches avec du vinaigre, la sagesse populaire le dit, qu'on n'attrapera les citoyens avec le seul anglais qui, que Van Parijs le veuille ou non, reste un corps étranger dans la culture de beaucoup de citoyens européens. A vouloir aveuglément l'imposer, les institutions, Commission en tête, ne commettent pas seulement une erreur coupable par rapport aux visées humanistes du projet européen, elles commettent une faute ! Van Parijs aussi.

¹ *La Libre Belgique* du samedi 3 et dimanche 4 octobre 2015, pp. 58/59.

² Quartier populaire de Bruxelles.

Mais s'agit-il vraiment d'une erreur coupable et/ou d'une faute ? Ne s'agit-il pas plutôt du fruit d'un complot, en tout cas d'une stratégie mûrement réfléchie dans le monde anglo-saxon ? Ainsi, certains veulent que Président américain Eisenhower aurait, dans les années 1950, voulu que la suprématie politico-économique des Etats-Unis dans le monde soit consolidée par une offensive culturelle et, partant, linguistique afin de devenir durable. Stratégie incontestablement payante : la culture *hollywoodienne* triomphe sur tous nos écrans et jusque dans certaines assiettes, grâce à la *McDonaldisation*. De la sorte, la culture américaine a fait le lit du triomphe de l'anglais dans le monde de l'économie, de la finance, des multinationales et, même, des sciences. Aujourd'hui, un universitaire qui ne publie pas en anglais est voué à l'anonymat, hormis rares exceptions.

Revenons à l'histoire. Université de Harvard, le 6 septembre 1943. Ce jour-là, Winston Churchill reçoit un diplôme d'honneur et prononce un discours. Que dit-il ? Que l'anglais, cette langue commune qui a été donnée aux Britanniques et aux Américains, est « *un héritage commun sans prix* » et qu'il se pourrait bien que cette langue « *devienne un jour la base d'une cité commune* ». Simple propos de circonstance ? Non, véritable projet politique : « *Je ne vois pas, ajoute Churchill, pourquoi nous ne tenterions pas d'étendre notre langue plus loin encore à travers le monde, ni pourquoi, sans chercher des avantages égoïstes sur autrui, nous ne profiterions pas de cette précieuse amitié et de cet héritage* ». On est là dans le registre d'une « qualité » reconnue bien volontiers aux Anglais, la perfidie, puisque Churchill ajoute aussitôt qu'Américains et Britanniques devraient étendre l'usage de l'anglais afin qu'ils

puissent, lors de leurs voyages dans le monde, « *trouver partout un moyen, aussi primitif soit-il, d'expression et d'entente* », ce qui, pour le Premier ministre britannique de l'époque, permettrait aussi de « *profiter à bien d'autres races et favoriser le développement d'une structure nouvelle pour le maintien de la paix* ». Et Winston Churchill de conclure que « *de tels projets assurent des conquêtes plus heureuses que celles que moissonnent les voleurs de territoires ou de pays étrangers, les oppresseurs et les exploités* », le tout étant ponctué par un vibrant : « *Les empires de l'avenir sont des empires de l'esprit* » !

Alors, la question s'impose : l'Europe n'est-elle pas devenue, victime consentante ou, à tout le moins, coupablement ignorante, une partie de cet « *empire de l'esprit* » ? Et Philippe Van Parijs, qui dirige la Chaire Hoover à l'Université catholique de Louvain, n'est-il pas un... agent contemporain zélé de ce conditionnement de l'Europe et du monde ? Est-il, à ce titre, l'un de ceux chargés de concrétiser la « prophétie » d'un proche conseiller de Tony Blair, Charles Grant, qui avait annoncé au début des années 2.000 dans un opuscule intitulé *L'avenir de l'UE : une vision optimiste*, le triomphe absolu de la langue anglaise au sein du monde des institutions européennes et assuré que celle-ci serait très vite reconnue langue unique de travail et de communication de l'Union ?

Peut-il y avoir de fumée sans feu ? Peut-être. Que Van Parijs se souvienne toutefois qu'aux Assises, des prévenus se voient parfois condamnés sur la base d'un faisceau de présomptions...

Il y a « trente ans »...

nous avons publié...

**Les fédéralistes et le « non » au
référendum français
(sur l'élection du Président de la République
au suffrage universel direct. *Ndlr*)**

Mario Albertini

**Président honoraire de l'UEF Europe. Fondateur de la revue de
politique *Il Federalista* et professeur de philosophie de la
politique à l'Université de Pavie. Décédé en 1997**

Le Comité Central du M.F.E. (supranational. *Ndlr*) a voté à la majorité, le 21 octobre, une motion par laquelle il prenait position pour le « non » au référendum français sur l'élection directe du Président de la République. La minorité avait critiqué cette position en la définissant comme une déviation nationale (le choix d'une des parties nationales en cause) et avait demandé que l'on prit au contraire position pour l'abstention, c'est-à-dire pour le refus des deux parties. En choisissant le « non » le M.F.E. a perdu encore, comme cela lui arrive souvent, une occasion fort opportune de

mettre en évidence le fait que, dans le cadre national, il n'y a plus de bonnes solutions des grands problèmes politiques.

Que les choix possibles aient été tous deux mauvais, c'est un fait. On pouvait choisir l'élection directe du Président de la République, c'est-à-dire la caricature du gouvernement présidentiel américain (dans le régime présidentiel véritable l'exécutif est unique : il n'y a pas, à côté du Président de la République, un chef du gouvernement), ou bien on pouvait choisir les vellétés, combien imprécises (!) du gouvernement de législature, c'est-à-dire la caricature du régime parlementaire anglais. Et il faut noter que ce mauvais choix ne dépendait pas du tout – comme pensent certains – de l'incapacité des partis de comprendre clairement le problème du gouvernement et de proposer des solutions efficaces. Les Français ont vraiment besoin d'un gouvernement efficace, mais ils ne peuvent l'avoir parce que, dans le cadre français, aucune des deux formes de gouvernement démocratique fort n'est possible.

Le gouvernement présidentiel n'est pas possible parce que la France n'est pas une fédération. En un système fédéral la

puissance de la personnalité élue directement par le « peuple fédéral » comme chef de la Fédération et en même temps comme chef du gouvernement fédéral est limitée par le frein solide constitué par les Etats membres de la Fédération, chacun desquels est indépendant dans sa sphère et soutenu par son « peuple étatique ». Dans un système unitaire au contraire, on ne peut réunir dans la même personne les charges de chef de l'Etat et de chef de gouvernement sans en faire un César et sacrifier la démocratie. C'est pourquoi les Français qui s'inspirent du gouvernement présidentiel en restent à mi-chemin.

Ils doivent maintenir la dualité de l'exécutif et proposer simplement le renforcement du Président de la République. Mais de cette façon, au lieu d'obtenir un gouvernement fort, ils obtiennent un gouvernement faible, à deux têtes, et évoquent un vieux fantôme : celui de la monarchie. L'accusation est juste. Un Président de la République élu directement par le peuple – bien entendu dans un Etat unitaire, avec un Parlement élu directement lui aussi par le peuple – ne peut avoir qu'un rôle fort.

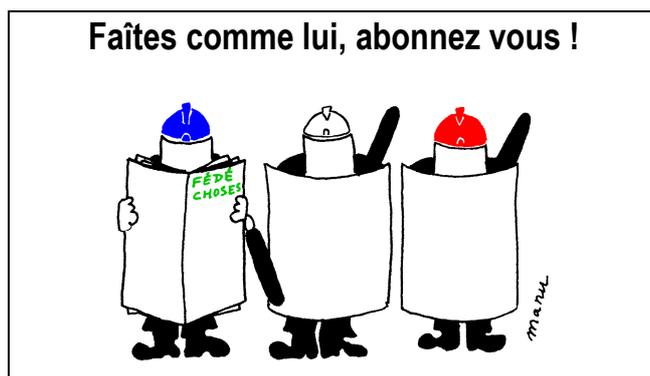
Et, d'autre part, dans le cadre français un gouvernement parlementaire stable comme en Angleterre n'est pas non plus possible. La stabilité du gouvernement anglais se fonde sur le système bipartisan. Le parti qui triomphe aux élections gouverne. C'est tout. Dans le Royaume Uni il est impossible de faire et défaire les gouvernements entre une élection et l'autre parce qu'on ne peut faire ni défaire les alliances des partis.

Mais en France un gouvernement de ce type, le gouvernement d'un seul parti, est impossible. En France il faudrait rendre stable et fort le gouvernement de coalition. Et comme ce problème n'a pas de solution, les partisans du gouvernement parlementaire, quand ils sont obligés d'affronter le problème de la stabilité et de la force de l'exécutif, ne peuvent imaginer que des solutions apparentes comme celle précisément du gouvernement de législature. Les gouvernements de coalition sont faibles et instables, non par suite de quelque défaut contingent, mais par leur nature même. Ils sont composés de partis qui, pour d'évidentes raisons électorales, doivent se distinguer les uns des autres tout en gouvernant ensemble, et ils ne peuvent, par suite, que représenter un niveau de moralité et d'efficacité fort bas. Même si on pouvait les faire durer, par la menace de la dissolution automatique de l'assemblée en cas de renversement du gouvernement, les gouvernements de coalition – ces monstres à plusieurs têtes – n'en resteraient pas moins faibles. Mais en fait ils ne peuvent pas durer car le gouvernement de législature n'est qu'une idée irréalisable. Le gouvernement d'assemblée de la IIIème ou de la IVème République n'est pas quelque chose qu'on puisse corriger par quelque expédient juridique ; c'est la manifestation naturelle, inévitable, d'un système formé de plusieurs partis. Si ce système n'est pas éliminé, il ne peut que se reproduire. Et en effet, même d'un point de vue formel, légal, les partis ont choisi l'apparence et non la réalité du gouvernement de législature. Il n'y a qu'une seule formule – au moins en théorie – qui puisse faire fonctionner un gouvernement de ce genre, celle qui consiste à empêcher la démission volontaire d'un gouvernement non renversé par l'Assemblée. Par ce moyen seulement on barre la route à toute possibilité de ne pas faire coïncider la chute du gouvernement et la dissolution

de l'Assemblée et on assure la stabilité et la durée du gouvernement. Eh bien, les partis n'ont pas adopté cette formule. Ils se sont donc réservé l'échappatoire légale de la démission volontaire du gouvernement, pour pouvoir faire et défaire les gouvernements sans dissoudre l'Assemblée. Mais de cette façon ils n'ont fait que camoufler le gouvernement d'assemblée et ils ont permis aux partisans du « oui », d'agiter – non sans raison – l'épouvantail du retour à l'impuissance de la IVème République.

Ces considérations sont simples mais irréfutables. Sans un système fédéral, ou un système bipartisan (dans l'Etat unitaire) on ne peut avoir un gouvernement démocratique fort, bien entendu si ce gouvernement doit affronter des véritables problèmes politiques et non pas se limiter à l'administration pure et simple.

Aussi est-il facile de prévoir que, quel que soit le résultat du référendum et des élections qui le suivront, le problème du gouvernement, en France, restera ouvert. Les Français ne se résignent pas au césarisme et ils ont horreur de la IVème République, ils ont besoin d'un gouvernement démocratique fort et ils ne peuvent l'avoir dans le cadre français. Il n'y a qu'une seule solution à ce problème : un gouvernement fédéral européen. Et à ce propos nous en revenons aux fédéralistes. Personne, sinon eux, ne peut dire et démontrer que la France, comme chacun des autres Etats européens, ne peut plus avoir de gouvernement.³[1] Et personne – à part eux – ne peut se consacrer à la tâche de pionnier dans la lutte pour la Fédération européenne. Leur responsabilité est par suite très grande. Si à chaque crise des Etats nationaux ils se limitent, comme ils ont fait presque toujours jusqu'à maintenant, à soutenir la solution nationale la moins mauvaise, la véritable cause des crises demeurera toujours cachée et les Etats européens iront, de crise en crise toujours plus mal résolue, vers l'extinction de la véritable et dernière possibilité dont dispose l'Europe : la confiance des Européens dans leur avenir civil et politique.



³ Par exemple Pierre Mendès France a dit, juste à la veille du référendum : « Pourquoi serions-nous obligés de choisir entre un système autoritaire et arbitraire d'une part, le désordre, l'impuissance, d'autre part ? », sans s'apercevoir qu'il formulait ainsi le vrai problème. Un gouvernement français ne peut plus être un bon gouvernement parce qu'il ne peut contrôler directement que les ressources de la France, alors que la défense et l'économie ne sont plus, depuis longtemps, dans le cadre français. Mais il est précisément impossible de se rendre compte de cette chose évidente et simple si l'on reste dans l'optique de la lutte politique nationale.

Les langues au cœur des batailles identitaires en Europe (2^{ème} partie)

Michel Morin

Cofondateur de *Fédéchoses* – Militant européen engagé et membre du Bureau de Presse Fédéraliste - 38

La conclusion de la première partie de cet article soulignait la nécessité de rechercher des arguments et des positions nouvelles pour promouvoir le partage, la rencontre, les échanges et les réflexions sur le respect de la diversité dans le domaine des langues. La diversité étant une valeur fondamentale dans la pensée fédéraliste.

Entre ce texte (*Fédéchoses* N°170 –12/2105) et la présente analyse, les textes de François Alfonsi et de Gustave Alirol (*Fédéchoses* N° 171 – 03/ 2016) ont démontré la vigueur du débat en jeu.

La conclusion du président de Peuples et Régions Solidaires, Gustave Alirol, pose des questions essentielles pour notre réflexion fédéraliste : « (...) le populisme en voie de généralisation n'épargne pas l'Hexagone et dépasse largement l'aire d'influence de l'extrême droite. Manifestement le passéisme et la réaction sont loin d'être du côté des défenseurs des langues régionales ! »

Le « *Forum* des langues » et la philosophie qui le sous-tend mettent en avant la valeur des langues, dans un sens élargi au langage, pour la vie individuelle et collective.

Dans sa proposition pour une « Déclaration sur les Devoirs envers les Langues et le langage », formulée en mai 2006 sur la Place du Capitole à Toulouse, Henri Meschonnic⁴ a ouvert plusieurs voies.

« Si penser la langue se borne à ne concevoir que la langue, la conséquence en est l'isolement de la langue hors des pratiques sociales du langage dans toute leur diversité », « Il s'impose donc de se représenter que pour défendre une langue (...) il faut une théorie d'ensemble du langage. » « Il vaudrait donc mieux parler de langues-cultures que de langues, pour mieux concevoir et préserver les valeurs qui se sont inventées en elles et dont elles sont porteuses – valeurs anthropologiques, artistiques, éthiques et politiques. »

Cette approche est à corréler avec les principes fondamentaux du fédéralisme : démocratie, humanisme, respect des diversités, organisation de la subsidiarité, institutionnalisation de la paix.

En conséquence nos adversaires communs, ou même nos ennemis déclarés, sont le racisme, l'intolérance, les totalitarismes, les nationalismes. En effet les langues sont instrumentalisées par les tenants de ces vecteurs mortifères, soit dans certaines forces politiques, soit dans les instances des pouvoirs nationaux.

A contrario, l'histoire montre que les langues ont pu jouer un rôle dans des mobilisations pour les libertés, être un vecteur de résistance et un outil pour des libérations.

L'évolution perceptible du positionnement de la question corse vers « un esprit de dialogue ouvert » (article de François Alfonsi) est, à cet égard, réconfortante et enrichissante.

Comme fédéralistes, nous devons retenir deux axes stratégiques :

- les langues-cultures ne doivent pas être instrumentalisées pour des dominations, pour des discriminations et comme fondements à des nationalismes et ce qui reviendrait à les utiliser comme facteur de mort ;
- les langues-cultures doivent contribuer au patrimoine culturel universel, à la fraternité, aux libertés individuelles et collectives et donc être un facteur de vie.

Quelques illustrations des instrumentalizations dangereuses que nous devons combattre

Langues et dominations

Les Etats nationaux lors de leur constitution ou dans la phase de leur développement impérialiste ont utilisé les langues comme outil d'oppression. L'histoire des langues régionales en France est riche des répressions contre les parlars autres que le français royal puis républicain.⁵

Pendant la phase de la colonisation, le choix des langues a parfois conduit à des bizarreries de l'histoire. A partir de 1901, la France occupant les bords du Lac Tchad voulait bien sûr imposer le français comme langue aux autochtones. Mais le Vatican avait attribué l'évangélisation de tous les territoires au Sud de l'Italie à l'ordre des Capucins italiens (Lybie, Afrique centrale). Aussi la France pour empêcher l'implantation de l'italien par le biais de cet ordre, confia l'évangélisation aux protestants de France. Les conséquences furent essentielles dans l'évolution politique du pays. Cela n'empêcha pas l'implantation forte de l'église catholique par la suite.

Langues et discriminations

Dans le champ social, le choix des langues est tout aussi significatif. Là aussi les textes sont nombreux. Un témoignage très récent (France Inter -20/03/2016/vers 19 heures) actualise le sujet. Michel Serres a décrit le lien entre les comportements des élites qui choisissent toujours une autre langue que celle des peuples : le français contre les « patois » ; le latin contre le français, l'anglais-globisch contre les langues nationales.

⁵ La littérature sur la question est vaste. Concernant les méthodes de coercition, dans *Comment peut-on être breton ?*, Morvan Levesque décrit les violences pratiquées dans le cadre scolaire par la III^{ème} République dont on trouve aussi des témoignages en Occitanie et ailleurs.

⁴ Henri Meschonnic, né à Paris en 1932 et mort à Villejuif en 2009, est un théoricien du langage, essayiste, traducteur et poète français.

Les langues liées aux pratiques sociales jouent un rôle dans les processus de distinction et de différenciation sociales.

Langues et constructions politiques nationalistes

Dans la plupart des vieux Etats nationaux, la constitutionnalisation des langues est établie (en France) ou fait l'objet de débats.

Pour la France, les derniers votes au Sénat ont montré les blocages dans le processus de ratification de la Charte sur les langues régionales du Conseil de l'Europe.

Depuis 2015, l'Allemagne revit, avec l'arrivée massive de migrants la question d'élargir l'article 22a de la Constitution : « La langue de la République Fédérale est l'allemand ». Déjà au sein de la *CDU* en 2008, puis du *Bundestag* en 2009, la proposition était liée à l'importance fondamentale de la langue allemande pour la culture. Toutefois cela n'a jamais abouti à une modification de la Constitution.

En Hongrie, dans le préambule de la Loi fondamentale Constitution, « les députés s'engagent à « entretenir et protéger » le hongrois « langue solitaire », « la culture hongroise, la langue et la culture des nationalités ». L'ouverture vers les autres langues du pays existe, mais la pratique envers certaines minorités est bien moins exemplaire.

En rupture avec l'ancien colonisateur français, le gouvernement malgache avait lancé en 2007 un processus de constitutionnalisation de l'anglais comme troisième langue officielle, à côté du Malgazi (malgache). Cela a été temporaire. En 2010, l'anglais a été retiré de la Constitution mais cette démarche illustre les usages des langues qui peuvent être faits dans les constructions nationalistes.

En tant que démocrates, humanistes et antinationalistes, nous ne pouvons pas soutenir des systèmes de domination mortifères qui reproduiraient les instrumentalisation des langues.

Nous devons donc demeurer vigilants sur l'usage des langues qui pourraient être faits dans des luttes que nous soutiendrions, pour éviter qu'elles débouchent sur des oppressions nouvelles, comme l'histoire en a produit de nombreuses fois.

Les dynamiques positives que nous avons à accompagner

Les langues et l'identité individuelle

Parmi les nombreux facteurs qui constituent et caractérisent l'individualité de chaque personne, la langue pratiquée est essentielle. Elle permet d'être relié au monde, de nommer, de raconter et de comprendre.

Cet outil de liberté individuelle et du droit à l'expression doit être protégé et développé. C'est en examinant quelques cas extrêmes que l'on mesure la complexité et la fragilité d'un bien que l'on peut penser évident et donné.

Ainsi Hannah Arendt⁶ déclare que le pire dans l'exil (1943) est la perte de la langue maternelle. On perd alors la possibilité d'exprimer ses sentiments, on perd ce qui permet de traduire le monde.

Une approche tout autre résulte du vécu d'Aharon

Appelfeld⁷, déporté à l'âge de dix ans et ayant erré trois années en Ukraine pendant la seconde guerre. Alors qu'il parlait de nombreuses langues, lorsqu'il a émigré vers Israël (1946), il les a toutes oubliées et a appris l'hébreu. Et il considère qu'il a ainsi acquis sa « langue maternelle adoptive ».

Cette approche de la « langue choisie » se retrouve dans des discussions actuelles sur la primauté des langues maternelles sur les autres et sur les sources de motivation à apprendre une autre langue. Les raisons affectives d'apprendre une langue sont constitutives des histoires individuelles.

Il n'y a pas de déterminisme à pratiquer telle ou telle langue exclusivement. Ni un territoire de naissance, ni une famille ne sauraient enfermer une personne dans une langue. Ce n'est pas parce la première acquisition se fait par ces intermédiaires qu'ils sont incontournables.

L'approche du *Forum* des langues propose même la nationalisation des langues de France, c'est-à-dire de poser le principe du droit de chacun à apprendre les langues des autres, en permettant à tous les Français d'apprendre toutes les langues « indigènes ».

Cela afin d'éviter l'enfermement dans des petits nationalismes reposant sur la maîtrise d'une langue.

Le plurilinguisme, l'usage de plusieurs langues par un même individu, est d'ailleurs beaucoup plus répandu dans le monde que le monolinguisme, sous la forme du bilinguisme du moins. C'est une richesse.

Liberté, langue et identité sont donc étroitement liées. Et vouloir réduire ou imposer une langue à une personne est une atteinte à un droit fondamental. Défendre cette trilogie c'est protéger la vie.

Les langues et les appartenances collectives

Les langues servent à communiquer avec autrui au sein des divers collectifs où chacun peut vivre (groupes sociaux, territoires).

Le principal écueil réside dans l'enfermement à l'intérieur d'un collectif sous prétexte de la maîtrise d'une langue. La langue devient alors une barrière pour communiquer hors de ce collectif. Elle peut être utilisée par des forces politiques racistes ou nationalistes pour créer des discriminations, qui fractionnent et divisent la société.

C'est le cas extrême avec toutes les langues créées pour isoler un groupe (argots, langues générationnelles) mais cela vaut aussi plus fréquemment entre classes sociales ou entre groupes linguistiques implantés sur des territoires proches les uns des autres.

Les migrations et l'importation d'autres langues qui en découle, dans un espace linguistique donné, bouleversent certains équilibres. Des politiques d'accueil de migrants qui n'intègrent pas la dimension linguistique sont vouées à l'échec et sont sources d'énormes problèmes. Les décideurs doivent en tenir compte.

Une orientation est à garder en mémoire : la promotion du multilinguisme (coexistence de plusieurs langues sur un même territoire) est alors un enjeu politique important pour préserver la diversité culturelle et sociale. Le respect de ce principe devrait être pour des fédéralistes un point décisif dans l'analyse des mouvements qui luttent pour la défense des cultures minoritaires et la promotion d'autonomies.

Nous devons écarter tout danger d'ethnifications des

⁶ Citation de Barbara Cassin et citation de Aharon Appelfeld par Jean-Claude Ameisen (France Inter - « Sur les épaules de Darwin » – 14 mai 2016).

⁷ Idem.

démarches comme celles qui ont traversé la pensée fédéraliste.⁸

Les langues et la fraternité

« Les langues en partage », cette formule traduit un aspect solide de la fraternité.

A cette fin, le développement des moyens de formation aux langues-cultures dans chaque pays est donc fondamental pour construire une fraternité européenne, mais celle-ci est forcément une mosaïque complexe et kaléidoscopique compte-tenu de toutes les combinaisons possibles. La maîtrise de trois langues parlées par chaque citoyen européen doit être un objectif clairement posé. Il est accessible s'il y a la volonté politique de mobiliser les moyens financiers et intellectuels nécessaires.

Ainsi les frontières entre les langues sont moins importantes que les passerelles qui existent entre elles, contrairement à ce qu'ont intérêt à faire croire les tenants des divisions entre les hommes pour en tirer un bénéfice politique direct.

Parmi les recherches linguistiques ouvrant de nouveaux horizons, « l'intercompréhension » met l'accent sur les passerelles. L'intercompréhension est une forme de communication dans laquelle chaque personne s'exprime dans sa propre langue et comprend celle de l'autre.

Elle est une clé du plurilinguisme. Cette méthode présentée sur le *Forum* international des langues à Lyon depuis quelques années est stimulante. Mais elle demande les efforts d'un apprentissage et ses promoteurs⁹ formulent des propositions pédagogiques pour le système scolaire avec le programme Euro-mania.

Le Conseil de l'Europe est attentif au développement de ces méthodes qui favorisent la rencontre entre les peuples. L'expression d'Umberto Eco : « la langue de l'Europe c'est la traduction » fonde une orientation à consolider. Mais la traduction et l'interprétariat posent pourtant des questions à résoudre.¹⁰

Ainsi lorsqu'il faut trouver des interprètes d'une langue peu parlée vers une autre langue rare dans un ensemble de 28 langues officielles, les probabilités explosent. D'où la solution des langues pivots (germaniques, romanes, finno-ougriennes), laquelle fonctionne, mais introduit un risque d'écran supplémentaire dans la communication.

Un nouvel espoir réside dans les recherches engagées dans les nouvelles technologies de l'information. Elles permettront dans un proche horizon de vivre avec des systèmes d'interprétariat et de traduction permettant la communication directe entre les personnes. Les investissements dans les recherches dans ces domaines devraient être importants pour favoriser la fraternité européenne.

Les langues et l'universalité

Les langues-cultures font partie du patrimoine culturel de l'Europe et de de l'humanité. Elles doivent être protégées et leur développement favorisé, comme le préconise la

⁸ *L'Europe des ethnies*, Guy Héraud.

⁹ P. Ecludé et P. Janin – « L'intercompréhension, clé du plurilinguisme ».

¹⁰ Le dernier incident grave de traduction au niveau européen a concerné le projet de directive sur les lanceurs d'alerte/protection des affaires (05/2016).

« Charte européenne des langues régionales ou minoritaires », adoptée par le Conseil de l'Europe. Laquelle n'est toujours pas ratifiée par la France.

Au niveau mondial, l'Unesco s'inquiète de la disparition possible de la moitié des 6000 langues existantes dans le monde. Cela entraînerait des pertes de connaissances colossales contenues dans les cultures traditionnelles.

Quelques tentatives et démarches ont recherché une langue universelle. Ces langues créées, dont l'espéranto est le fleuron, n'ont jamais été portées politiquement par des puissances publiques. La vigueur militante des associations et des groupes d'utilisateurs a généré des petites communautés vivaces que l'on retrouve régulièrement au *Forum* des Langues. Mais le grand chambardement demeure un rêve sympathique mais inaccessible dans les conditions politiques et économiques actuelles.

Dans la situation présente, l'anglais-globish s'est installé comme vecteur de communication dominant au niveau universel et européen. Cela durera un temps. Les rapports de force démographiques et les rapports de puissance favoriseront sans doute l'émergence d'autres solutions. Les exigences démocratiques de compréhension directe entre citoyens aussi.

La pseudo-efficacité dans la communication que porterait l'anglais-globish est mystificatrice. L'universalité n'est pas synonyme de massification. Les capacités à articuler et à relier le local et l'universel ont été mobilisées par de nombreux écrivains, poètes et intellectuels. Robert Lafont¹¹ fut l'un de ces hommes multidimensionnels dont nous avons besoin pour comprendre et aimer le monde des langues-cultures.

Riche et solide artisan, il demeure une référence pour qui veut réfléchir à des propositions concernant les politiques linguistiques à mettre en œuvre.

Et donc pour les fédéralistes, la protection de la diversité des langues-cultures doit être une option forte, portée par une volonté politique et un pari sur les solutions techniques et scientifiques.

Henri Cartan (1904-2008), un mathématicien entre science, conscience européenne et droits de l'Homme

**Catherine Previti Allaire
Archiviste aux Archives historiques de l'Union
européenne – Florence**

La présence des archives « politiques » du grand mathématicien Henri Cartan aux Archives historiques de l'Union européenne (AHUE) à l'Institut universitaire européen, situé à Florence, permet de remémorer l'action du grand savant en faveur de la construction de l'Europe. Ses dossiers, représentant environ deux mètres linéaires,

¹¹ Robert Lafont né à Nîmes en 1923 et mort en 2009 à Florence, est un linguiste et historien français de la littérature occitane, poète, romancier, et dramaturge d'expression occitane. Militant politique occitan, européen et altermondialiste.

contribuent en effet à éclairer son militantisme en faveur d'une Europe fédérale et des droits de l'Homme. Retracer les grandes étapes de la vie citoyenne d'Henri Cartan est également l'occasion de rappeler le militantisme de diverses personnalités scientifiques de l'Hexagone.

Henri Cartan naît à Nancy le 8 juillet 1904 et grandit à Paris. Marchant dans les pas de son père, le fameux mathématicien Elie Cartan, il étudie à l'École normale supérieure où il obtient son doctorat de Mathématiques. Après avoir enseigné au lycée de Caen (1928-1929), il devient assistant à l'université de Lille (1929) puis professeur de Mathématiques à l'Université de Strasbourg (1931-1940). Mais le développement de cette discipline se ressent des pertes humaines subies durant la première guerre mondiale et du manque de contacts avec l'étranger. C'est pourquoi Henri Cartan n'hésite pas à entrer en contact avec des mathématiciens allemands : il effectue son premier voyage outre-Rhin dès 1931, à l'invitation de Heinrich Behnke et publie, l'année suivante, un papier sur le théorème Cartan-Thullen, du nom de l'assistant de son hôte. En 1935, il épouse Nicole, fille du physicien Pierre Weiss, dont il aura cinq enfants. La même année, il compte parmi les promoteurs du Groupe Bourbaki. Constitué essentiellement d'anciens camarades de la rue d'Ulm, ce groupe vise à refonder « la » mathématique en produisant un unique traité général. A ses côtés se trouve notamment le mathématicien Claude Chevalley, membre de l'Ordre Nouveau fondé par Alexandre Marc. Ce dernier, futur compagnon de lutte d'Henri Cartan au sein du Mouvement fédéraliste européen (MFE), est alors un philosophe personnaliste et anticonformiste, destiné à devenir l'un des principaux théoriciens du fédéralisme intégral, modèle social et politique, structuré de la commune jusqu'à la Fédération européenne. Au début de la seconde guerre mondiale, Henri Cartan est nommé à l'Université de la Sorbonne à Paris et se voit confier la formation à l'École normale supérieure où il tient des séminaires renommés (1940-1969). Il est, à l'époque, marqué par une tragédie familiale : l'exécution de son frère, le physicien et résistant Louis Cartan, emprisonné puis exécuté par les Nazis en 1943. A la Libération, Henri Cartan est temporairement détaché à l'Université de Strasbourg (1945-1947) et renoue courageusement avec les mathématiciens allemands en se rendant à l'institut de recherche d'Oberwolfach.

Lors de son retour à Paris, c'est le débat sur la Communauté européenne de défense qui semble éveiller son militantisme pour l'intégration communautaire : il est en effet convaincu que la construction d'une Europe libre passe par le rapprochement franco-allemand et plus particulièrement, par la prévention de toute nouvelle tentation hégémonique. Il soutient ainsi la pétition lancée en 1954 par le Groupement universitaire du MFE en faveur du nouveau projet européen. Après l'échec de sa ratification, il appelle à la mobilisation pour une autorité politique supranationale au sein de la Commission universitaire du Mouvement européen où il siège comme délégué du MFE. En 1956, il participe à la création de l'Association européenne des enseignants (AEDE) dont le projet a été formulé lors d'une session du Centre international de formation européenne (CIFE), un établissement fondé par Alexandre Marc dans la mouvance du MFE. Le but est de sensibiliser les enseignants et leurs élèves aux idées européennes et de décloisonner les

frontières nationales. Henri Cartan préside la section française (1956-1974) qui accueillera deux autres personnalités scientifiques européistes, humanistes et pacifistes, les physiciens Alfred Kastler et Louis Leprince-Ringuet, respectivement prix Nobel et membre de l'Académie des sciences.

Au lendemain des émeutes de mai 1968, Henri Cartan est aussi l'un des animateurs du nouveau Comité de liaison pour une action fédéraliste (CLAF). Laurent Schwartz, médaille Field et Jacques Monod, futur lauréat du Nobel de médecine, sont les deux autres scientifiques de renommée internationale qui ont signé l'appel pour sa création, appel auquel ont répondu leurs collègues Claude Chevalley et Alfred Kastler. Les intellectuels Guy Michaud, Gérard Fuchs et Marc Heim qui contribuent à animer ces initiatives sont également des fidèles d'Alexandre Marc. Comme le formule le Manifeste du Comité en 1970, ce dernier « est né de quelques militants qui souhaitaient – en dehors des organisations établies – (...) favoriser et accélérer le processus révolutionnaire en cours » pour aboutir à une « société nouvelle, authentiquement socialiste et démocratique ». L'appel à la révolution lancé par le cercle de l'Ordre Nouveau dans les années Trente contre le « désordre établi » fait entendre son écho. Fédéralisme, autogestion des entreprises, éducation, régionalisation, font partie des thèmes débattus. A l'automne 1971, le CLAF fusionne avec l'organisation « Objectif 72 » qui se réclame d'une vision fédéraliste et socialiste de la société.

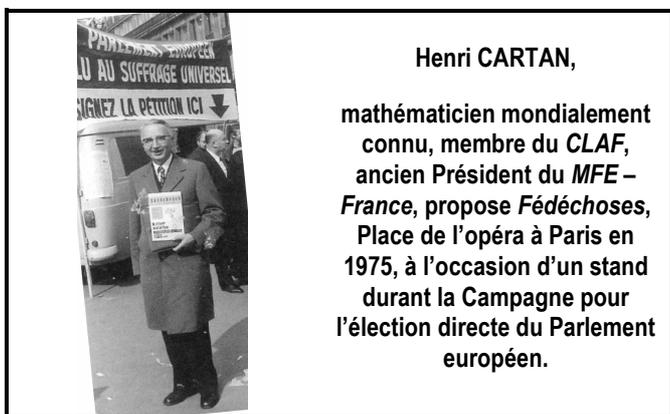
A partir de 1970, Henri Cartan enseigne à la nouvelle Université d'Orsay (Paris Sud) où il achèvera sa carrière (1975). L'AEDE est alors au bord de l'asphyxie, son secrétariat parisien demeurant pratiquement le seul centre actif. Fin 1973, Henri Cartan préfère démissionner de sa présidence qu'il quitte effectivement en juin 1974 pour laisser place à la relève. C'est alors que s'affirme son engagement en faveur des droits de l'Homme. Mettant à profit le congrès des mathématiciens de Vancouver (1974), il se bat désormais pour la libération de ses collègues dissidents dans le monde en instituant notamment le Comité des mathématiciens : Laurent Schwartz est encore à ses côtés. Les Soviétiques Leonid Pliouchtch et Andrei Sakharov compteront parmi les bénéficiaires de leur soutien.

Durant la même période, Henri Cartan est élu président du MFE, désormais branche française de la nouvelle Union des fédéralistes européens (UEF) (1973-1985), présidée à titre honorifique par Etienne Hirsch, chimiste de formation et ancien Président de l'Euratom au mandat non renouvelé par le gouvernement gaulliste. Henri Cartan, persuadé de la nécessité d'associer les peuples à l'édification communautaire, donne la priorité à la lutte pour l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct (qui se concrétisera en 1979). Il trouve l'appui de Louis Leprince-Ringuet, Président du groupement français du Mouvement européen auquel l'UEF est affiliée. Le MFE présente aussi son candidat à l'élection présidentielle de 1974 en la personne de son secrétaire général, l'avocat aixois Jean-Claude Sebag. Mais sa situation est précaire du fait qu'il est la seule section nationale dépourvue de l'appui des pouvoirs public et que les cotisations se raréfient. Aux élections européennes de juin 1984, Henri Cartan prend néanmoins la tête de la liste « Pour les Etats-Unis d'Europe » présentée

par le groupement « Initiatives européennes ».

Ayant quitté la présidence du MFE en 1985, il figure parmi les fondateurs du Rassemblement pour une Europe fédérale (REF) en 1990. Le REF est constitué à l'initiative du MFE qui veut conserver son rôle d'influence mais opte pour la mise en place d'un organe distinct pour mener la bataille fédéraliste dans l'arène électorale. Au nombre des initiateurs appartiennent Laurent Schwartz, le député Jean-Marie Daillet, le comédien Patrick Préjean et le diplomate Stéphane Hessel, ancien du Club Jean Moulin, futur inspirateur du mouvement des « Indignés » et proche d'Alexandre Marc. Sous la présidence de Jean Ordner, sa première implantation régionale se fait à Lyon et sa Déclaration d'union des citoyens européens, promulguée en novembre 1990, est notamment souscrite par Etienne Hirsch et Alexandre Marc. Alors que le Rassemblement aspire à l'introduction du processus constituant par la pression électorale, il recueille 0,4 % des voix aux élections européennes de 1994.

Ce résultat incite au rapprochement le REF, le MFE ainsi que l'Action fédérale « Socialisme et Liberté », issue en décembre 1980 de l'Union des « Travailleurs européens » de Claude-Marcel Hytte avec le Mouvement fédéraliste français (MFF-La Fédération) de la mouvance d'André Voisin : tous visent des structures de caractère fédéral et démocratique, teintées de socialisme. Après l'organisation d'une Convention pour l'Europe fédérale à Sceaux en novembre 1995, ils se fédèrent en un Groupe permanent pour une Europe démocratique (GPED) où figurent le nom d'Henri Cartan mais aussi ceux de militants fédéralistes de longue date, tels Jean-Pierre Gouzy et Albert-Marie Gordiani, de l'ancien haut-fonctionnaire européen et président de l'Association française d'études pour l'Union européenne (AFEUR), Robert Toulemon et une fois de plus, celui de Stéphane Hessel. Lors de la seconde Convention, en décembre 1996, le MFE et le REF s'unissent en « Union pour l'Europe fédérale - UEF-France », branche de l'organisation internationale de l'Union des fédéralistes européens (UEF Europe) : le secrétariat national est délocalisé à Lyon et Albert-Marie Gordiani assume la Présidence. Un appel intitulé : « L'Europe attend » est également lancé et parmi les interventions a lieu celle du scientifique et ancien Ministre Hubert Curien qui souligne l'ancrage traditionnel de la collaboration internationale dans le monde de la recherche.



Henri Cartan décède à Paris en août 2008, à l'âge de 104 ans.

La lutte contre le crime organisé en Amérique latine

Fernando Iglesias

**Ancien parlementaire argentin et latino-américain – Président du
Conseil du World Federalist Movement – Buenos Aires
Article publié en commun avec The Federalist Debate -Turin**

Traduit de l'anglais par Jean-Francis Billion - Paris

A part de détenir le triste record d'être la région dans le monde la plus inégalitaire en matière sociale, l'Amérique latine est également devenue la plus violente. La situation incontrôlable dans le nord du Mexique, le développement des « *Maras* » en Amérique centrale, le contrôle de larges parts de la vie économique et politique entre les mains d'organisations criminelles, ainsi que le trafic des drogues, des armes et des personnes, contraintes à des vies d'exploitation sexuelle et d'esclavage, crée un problème régional qui a des répercussions négatives énormes pour la vie des Latino-américains.

Lentement mais sans discontinuer, la prolifération de groupes dédiés au crime organisé transnational est en train de devenir le principal problème social de la région. C'est une menace à la démocratie et l'obstacle principal au progrès économique de la région. Malheureusement, les seuls qui semblent avoir compris la nature globale du monde dans lequel nous vivons et qui structurent leurs organisations eu égard à cette réalité qui transcende les frontières nationales, ce sont les criminels. Les réseaux internationaux de protection des fuyitifs, la coopération entre des organisations criminelles qui opèrent globalement et l'échange d'information, de drogues et d'argent par des mafias interconnectées dans toute la région et le monde sont seulement certaines des questions pressantes qui limitent le caractère effectif des systèmes nationaux de persécution et de poursuites judiciaires du crime organisé.

La violence criminelle et ses conséquences sociales sont devenues couramment une question centrale dans l'agenda politique de nos pays, et les inégalités en matière de sécurité sont devenues le facteur principal en matière de discrimination sociale dans la région. Etant donnée la prolifération d'organisations criminelles structurées et puissamment connectées au niveau régional, telles que la mafia sicilienne, la *'ndanghreta* et les mafias chinoise et russe, les mécanismes nationaux de sécurité ont prouvé qu'ils sont de plus en plus insuffisants et et subordonnés à des pouvoirs politiques impuissants, quand ils ne sont pas corrompus. Au lieu d'être un avantage, la grande proximité des forces de sécurité nationales, des tribunaux et des avocats des lieux où sont commis les crimes les laisse à la merci de la corruption et de menaces du crime organisé, limite leur rayon d'action à la poursuite de crimes insignifiants, sans possibilité de s'atteler à démanteler des organisations criminelles grâce à l'incarcération de leurs leaders et la confiscation de leurs biens.

Le problème du crime transnational organisé n'est pas national, mais régional (au sens international, Ndt.). Les questions régionales demandent des politiques régionales.

Et, les politiques régionales exigent des institutions régionales afin d'éviter de succomber à l'inefficacité des pouvoirs étatiques au plan local ou des déséquilibres de pouvoir entre les pays et à l'arbitraire international qui en découlerait. Une COUR LATINO-AMERICAINE CONTRE LE CRIME TRANSNATIONAL ORGANISE efficace dans la poursuite des crimes, qui sont organisés et réalisés de manière internationale, n'implique en aucune manière une limitation des souverainetés nationales ni du règne de la loi des gouvernements locaux. Au contraire, ses succès renforceront la capacité des Etats à exercer le pouvoir local, actuellement affaibli par des réseaux criminels vis-à-vis desquels ils perdent progressivement du terrain, et améliorerait la capacité d'autonomie et d'auto-détermination de l'Amérique latine et de ses citoyens en montrant leur capacité à s'occuper des problèmes de notre région.

C'est précisément à cause du vide créé par l'inefficacité des gouvernements latino-américains en matière de crime organisé, spécialement en rapport avec le trafic de stupéfiants, que l'intervention d'agences extra-régionales s'est manifestée. Toutefois, la création d'une COUR LATINO-AMERICAINE CONTRE LE CRIME TRANSNATIONAL ORGANISE renforcerait les capacités nationales et régionales à gérer ces problèmes et à limiter de manière claire l'influence extra-régionale. D'autre part, et comme l'a démontré le processus de création et d'adhésion à la Cour pénale internationale, quasiment toutes les constitutions et tous les gouvernements latino-américains reconnaissent la loi internationale comme partie intégrante de leur corpus d'obligations. La création d'une COUR LATINO-AMERICAINE CONTRE LE CRIME TRANSNATIONAL ORGANISE devrait être fondée sur le même contexte juridique, renforcé par la Convention des Nations unies contre le crime transnational organisé (UNTOC) signée à Palerme, à laquelle presque tous les pays de la région ont adhéré et qui définit les types de crimes considérés comme étant intrinsèquement transnationaux, dans le but d'appliquer les mêmes principes que ceux utilisés dans la loi internationale pour la résolution des plus importantes questions sociales qu'affronte l'Amérique latine aujourd'hui.

Pour ces raisons, qui deviennent de plus en plus évidentes chaque jour, une stratégie régionale pour affronter le crime organisé au plan régional est une nécessité urgente, une stratégie qui, de plus, pose les fondations d'une dynamique qui favorise la nécessaire intégration régionale pour affronter d'autres questions économiques, politiques et sociales. Une COUR LATINO-AMERICAINE CONTRE LE CRIME TRANSNATIONAL ORGANISE multilatérale, pluraliste et efficace peut devenir l'élément décisif qui permette d'éviter un avenir de sous-développement et de criminalité pour la région. Nous engageons toutes les organisations, les gouvernements et les citoyens d'Amérique latine à participer activement à sa création.

www.pressefederaliste.eu

La Bolivie dans le Mercosur Quels réels avantages ?

Gretel Ledo

Es Magister RRII Europa – América Latina (Université de Bologne). Avocate, politologue et sociologue. Analyste internationale et assessseure parlementaire en Relations extérieures et Parlement du Mercosur

Traduit de l'espagnol par Agnès Sanpere Volta - Lyon

Le 17 juillet 2015 (l'article, comme cela peut se percevoir à la lecture, est déjà ancien de quelques mois, Ndt.) restera sans doute dans l'histoire du Mercosur comme une date marquant l'intégration régionale. Dans le cadre du 48^{ème} Sommet présidentiel du Mercosur qui s'est déroulé à Brasalia, l'Etat plurinational de Bolivie a obtenu le statut de partenaire à part entière tant attendu.

Les cinq membres du Mercosur ont signé le Protocole d'adhésion. Il reste encore la ratification parlementaire du Paraguay, de la Bolivie et du Brésil comme l'ont fait en leur temps l'Argentine, l'Uruguay et le Venezuela. Nous pouvons définir deux lectures clefs pour cette entrée tant attendue. D'une part, le point de vue politique et institutionnel et, d'autre part, le point de vue économique.

Le point de vue politique d'un processus intégrationniste a pour axe central les institutions. Dans ce sens, les participants transfèrent à une entité plus puissante des allégeances et des attributions pour contrôler leurs relations au sein de l'espace ou de l'unité supérieure. C'est ainsi que l'on définit comme intégration le processus par le biais duquel au moins deux gouvernements adoptent, avec l'appui d'institutions communes, des mesures communes pour intensifier leur interdépendance et obtenir ainsi des bénéfices mutuels. Par conséquent, on comprend l'intégration comme un processus, sans but final préétabli mais avec un objectif à atteindre.

Avancer sur cet objectif nous conduit sur un terrain de sables mouvants : l'intégration économique. Isaac Cohen Orantes la définit comme le processus permettant à au moins deux pays d'abolir progressivement ou immédiatement les barrières discriminatoires existant entre eux avec pour but d'établir un seul espace économique.

La conception initiale du Mercosur élargi tendant à rassembler la majorité des pays latino-américains prend peu à peu une nouvelle dimension avec la présence de la Bolivie si nous considérons qu'elle intègre la triade protectionniste avec l'Argentine et le Venezuela. Par ailleurs, l'Uruguay et le Paraguay luttent pour une plus grande ouverture au monde qui implique de soutenir les négociations bilatérales avec l'Union européenne (UE) en ce qui concerne le Traité de libre-échange (TLC). Cependant, la situation politique délicate que traverse le Brésil au niveau national, le prive d'un rôle important à l'heure de brandir le drapeau du libre-échange. On sait bien que même si Rouseff voit (voyait, Ndt.) cela d'un bon œil, le reconnaître ouvertement impliquerait de mettre un terme à la lune de miel politique avec notre pays. De plus, le gouvernement argentin croit fermement que l'entrée du Venezuela tout comme celle de la Bolivie constituent un pas décisif vers l'intégration sous

la bannière de l'unité du Mercosur.

Il est certain qu'aujourd'hui le Mercosur est une union douanière imparfaite étant donné que les droits de douanes ont été supprimés pour la commercialisation entre les membres et que l'on favorise un tarif extérieur commun (TEC) qui n'a pas encore fait l'objet d'un accord pour 100 % des positions douanières. Le TEC compte bon nombre d'exceptions pour de nombreux produits. Cette situation perce une brèche dans la forteresse institutionnelle attendue du Mercosur en termes de négociations avec les autres blocs régionaux.

Tabaré Vázquez a mis en évidence la nette absence de libre-circulation des biens, services et des facteurs de production comme le stipule l'Article 1 du Traité de Asunción. Les droits de douanes et les restrictions de circulation n'ont pas été supprimés non plus. Et l'un des grands objectifs du Traité fondateur, qui est la coordination de politiques macroéconomiques fiscales et monétaires entre autres, est loin d'avoir été mis en œuvre. Pour sa part, le gouvernement bolivien attend des avantages commerciaux substantiels pour l'offre nationale de produits non traditionnels. Malgré tout, la Confédération des Entrepreneurs Privés de Bolivie s'est opposée à l'entrée sans discrimination des manufactures, principalement du Brésil et d'Argentine. Avant qu'une controverse publique n'éclate, la Bolivie cherchera à obtenir du Mercosur :

- un régime préférentiel qui donne les mêmes conditions d'accès aux marchés brésilien et argentin au secteur manufacturier bolivien que celles en vigueur pour le Paraguay ;
- que soit respectée la double appartenance de la Bolivie à la Communauté Andine (CAN) et au Mercosur ;
- la levée des barrières para-tarifaires appliquées à la proposition de la Bolivie au bloc ; garantir à tous les Boliviens les matières premières et les intrants pour la production compétitive non soumise à l'approvisionnement interne du Mercosur ;
- générer des conditions visant à protéger l'industrie nationale.

Financièrement parlant, le plus grand échange Bolivie – Mercosur, c'est le gaz. Selon l'Institut Bolivien du Commerce Extérieur entre janvier et mai de cette année, la Bolivie a exporté 302 produits vers le Mercosur pour un montant de 1.923 millions de dollars US, le gaz représentant 94 % des ventes. Pour les 6 % restant, il s'agit entre autres de lait en poudre, bananes fraîches, des huiles brutes de pétrole et de sulfate de baryum.

L'un des plus grands inconvénients et à la fois l'un des plus grands défis pour le bloc c'est l'absence de dynamisme commercial en raison du fort protectionnisme expliqué en partie par les barrières para-tarifaires.

Le commerce intra et extra-Mercosur marque la faiblesse de ce bloc. Les pays membres décident d'avancer d'une manière particulière dans le commerce avec d'autres blocs et nations qui sont en dehors de la région, ce qui met en évidence la réelle faiblesse du Mercosur. Il est urgent que les initiatives intégrationnistes régionales, qui doivent travailler pour que les dimensions juridiques et commerciales avancent en parallèle, prennent une autre

direction.

Nous pouvons constater que dans le processus d'intégration l'optique *top-down* a prévalu. Elle a été conçue à partir du plan juridique général en espérant qu'elle évolue vers une intégration commerciale sectorielle. L'objectif étant de se concentrer sur la complémentarité productive entre les pays qui intègrent le Mercosur pour négocier avec une meilleure efficacité face aux autres blocs tels que l'UE et l'Alliance du Pacifique. Par conséquent, il s'agit d'un schéma d'intégration régionale qu'il faut renforcer et améliorer.

Deux traductions majeures de Bernard Lesfargues dans La Pléiade



Photo de Catherine Paoletti

Nous avons souvent eu l'occasion de publier des articles, des « Chroniques de Coco Ricaud », des traductions de Bernard, majoritairement de l'italien ou de l'espagnol, dans nos colonnes. Souvent aussi nous avons eu l'occasion de revenir sur son action de militant fédéraliste ou autonomiste, au sein du Mouvement Fédéraliste Européen ou de Lutte Occitane quand, au début des années 1970 il présidait les groupes lyonnais des deux organisations et alors qu'il allait avoir le premier rôle dans la fondation de la Librairie puis des Editions Fédérop (cf. l'interview de Bernard publiée dans *Fdc.* n° 140).

Nous avons enfin dans l'un de nos derniers numéros rendu compte de la création en son honneur de la « Bibliothèque de traductions Bernard Lesfargues » de l'Institut Ramon Llull (Barcelone) en hommage à son œuvre de traducteur de littérature catalane (*Fdc.* n° 167).

Encore plus récemment, ce sont deux traductions de Bernard qui viennent de faire leur entrée dans la prestigieuse collection de La Pléiade, celles de deux œuvres de l'écrivain péruvien Mario Vargas Llosa, prix Nobel de littérature 2010, *La ville et les chiens* et *La maison verte*, précédemment parues respectivement en 1966 et en 1969.

Fédéchoses se réjouit de ce nouvel hommage rendu à l'un de ses principaux fondateurs.

Focus

Introduction à une réflexion sur le *Brexit*, ses causes réelles et apparentes, (insuffisances criantes de l'Union européenne, xénophobie, extrémisme de droite et populismes divers...)... Préparation des prochaines élections européennes

Jo Cox, morte pour l'Europe !

Antonio Longo

Directeur de l'*Unità europea* - Milan

Texte traduit de l'italien par Sergio Camachetty

et version française publiée initialement en ligne par *Le Taurillnn*

La construction européenne est un grand processus historique, qui se différencie des autres grands processus du passé parce qu'il signe le passage d'un Etat national comme source exclusive de la souveraineté et de la démocratie, à une nouvelle formation qui rend possible le partage de la souveraineté et de la démocratie à l'ère du plurinational : un Etat d'Etats, pour le dire simplement avec les mots des jeunes de la « Rose Blanche ».

Ce processus s'est différencié profondément des autres processus historiques notamment sur un point précis : la bataille pour l'unité européenne est restée, durant ces 70 ans, une bataille de la « raison ». Cette bataille n'a pas déclenché la passion qui a nourri les précédents processus, n'a pas eu besoin de morts ni de martyrs comme ce fût le cas lors de la lutte contre l'absolutisme monarchique ou pour la liberté et la souveraineté populaire, ou encore pour l'indépendance nationale ou pour la justice sociale ou encore pour le « *Risorgimento* » ou la Résistance.

La construction européenne s'est présentée subitement comme le fruit de la raison et ce n'est pas un hasard si le projet européen est considéré comme le fils du rationalisme des Lumières nouvelles, comme le produit de la tentative des Européens de l'après-guerre de trouver une solution à la crise historique de l'Etat-nation, à travers l'idée de la fédération, vue comme l'élargissement de l'orbite de l'Etat, pour le dire comme Alexander Hamilton (*The Federalist*).

Puis, il apparaît paradoxalement que cette construction rationnelle de l'idée d'Europe naît précisément en Grande-Bretagne dans les années 1930, autour de ce cercle d'intellectuels de *Federal Union* (de Lord Lothian à Lionel Robbins, de William Beveridge à Barbara Wootton), dont les textes furent pour Altiero Spinelli une authentique révélation : « Dans la mesure où je cherchais la clarté et la précision de la pensée, mon attention ne fut pas attirée par le fédéralisme tordu et enfumé de type proudhonien ou mazzinien, mais plutôt par la pensée convenable et précise de ces fédéralistes anglais, dont je trouvai dans les écrits une méthode pour analyser la situation dans laquelle l'Europe était en train de se précipiter et pour élaborer des perspectives alternatives » (de *Comment j'ai tenté de devenir sage*).

La construction européenne comme idée de la raison ou comme une révolution pacifique (Mario Albertini) est souvent apparue comme l'œuvre froide de la nécessité qui s'imposa sur les passions antiques des peuples européens, sur leur histoire séculaire, ruisselante de sang et de martyrs.

Mais la crise européenne de ces dernières décennies a réveillé, années après années, les anciens démons : le séparatisme et le nationalisme comme réponse erronée (la globalisation sans le gouvernement) à l'interdépendance croissante de l'humanité.

Ainsi, ils sont en train de retourner à ce que « le *Manifeste de Ventotene* » appelait les apories du passé. Pour les combattre désormais, la raison seule ne suffit plus. Il ne suffit pas de dire que « sans l'Europe ce sera pire », parce que les hommes cherchent le meilleur, et non pas le moins pire. Quand la lutte se joue, comme c'est le cas aujourd'hui, entre le nationalisme et le fédéralisme, il faut se nourrir non seulement de la raison mais aussi susciter une passion par le projet.

Ne pas se contenter de défendre l'existence de l'Europe, qui succombe sous les coups de la démagogie populiste, mais l'exposition claire et simple d'un projet fédéral pour l'Europe. Etre capable d'attribuer à l'Europe les deux choses fondamentales qui l'affligent : la croissance et la sécurité. Par cette voie, élever la démocratie et la souveraineté au-delà de la nation, la réconciliant ainsi avec l'Europe.

Pourquoi faut-il souhaiter le Brexit ? La libre opinion d'un fédéraliste

Michel Herland

Economiste – Professeur honoraire Université des Antilles et de la Guyane – Fort-de-France

Le fédéraliste, le fédéraliste européen en tout cas, se définit d'abord contre, contre les Etats nations. Il a le souvenir des guerres sans fin, des hécatombes des deux guerres mondiales, de tous ces morts pour rien qui se sont ou plutôt qu'on a sacrifiés sur l'autel de la patrie. Hanté par ce souvenir, le fédéraliste européen entend construire une paix durable en Europe : abolir les Etats nations est le premier pas. Certes, une fois la fédération réalisée, on n'aura pas éliminé tous les facteurs de troubles : il restera encore le

risque de l'émergence d'une guerre civile, qu'elle soit d'origine sociale, ethnique ou religieuse.

La paix sociale relève avant tout d'un gouvernement économique de l'Union capable de restaurer le plein-emploi, même si les politiques à mettre en œuvre heurtent les convictions libérales ou socialistes des uns ou des autres. Quant à la paix entre les composantes d'origines diverses, avec des cultures originelles différentes, de même que la paix religieuse, elles supposent l'existence d'une idéologie commune partagée par tous (le « consensus par recoupement » de John Rawls) au-delà des idiosyncrasies communautaires. Cela passe par un système éducatif suffisamment assuré de ses valeurs (tolérance, respect, travail *et* discipline) pour être capable de les transmettre.

Les peuples européens ne sont pas tous également intéressés par un tel idéal. Faut-il le dire ici ?, la politique constante des gouvernements qui ont pratiqué l'élargissement à tout-va sans se préoccuper de resserrer réellement les liens entre les pays membres constitue, pour les fédéralistes, une gigantesque escroquerie qu'ils ont malheureusement laissée se faire sans réagir. L'Union (?) européenne se trouve donc aujourd'hui constituée d'un ensemble disparate de peuples toujours nationaux dont certains sont ouvertement nationalistes et se sont dotés de gouvernements ne songeant qu'à tirer sur l'Europe (au double sens de l'affaiblir et d'en obtenir le maximum d'avantages). Ceux-là, bien sûr, ne songent pas sérieusement à quitter un ensemble dans lequel ils n'ont pourtant rien à faire.

Divine surprise ! Au Royaume-Uni un mouvement politique d'envergure a émergé qui réclame la sortie du pays de l'Union européenne. On se souvient que depuis son entrée dans l'Europe communautaire, à l'occasion du premier élargissement, en 1973, qui fut une faute politique majeure des gouvernements des pays membres de l'époque (du point de vue des fédéralistes s'entend), il n'a cessé d'être le mauvais élève de l'Europe, à commencer par la ristourne qui lui fut accordée d'emblée, ce qui marquait clairement que n'importe quel pays parlant assez fort pouvait imposer aux autres des règles dérogatoires, jusqu'aux derniers assouplissements consentis en sa faveur lorsqu'il a commencé à faire planer la « menace » du Brexit.

Mais de quelle « menace » s'agit-il ? D'affaiblir « l'Europe » ? Peut-être pour les partisans d'une Europe obsédés par l'idée d'avaloir le plus grand nombre de pays pour devenir encore plus obèse (et certes les candidats ne manquent pas, vu le laxisme dont on peut faire preuve une fois admis dans « l'Union »). Certainement pas pour des fédéralistes conséquents. Pour eux, pour nous, le départ de la Grande-Bretagne serait enfin un signal clair donné à tous les peuples qui ne cessent de saboter l'Europe qu'on ne les retiendra pas. Ce serait peut-être également indiquer aux quelques gouvernements qui pourraient vouloir faire avancer la construction européenne, qu'ils peuvent aller de l'avant, qu'ils n'ont pas à se préoccuper des canards boiteux, qu'ils doivent eux aussi se mettre en retrait de l'Europe actuelle, celle des divisions et de l'impuissance, pour construire – enfin ! – non pas une grande Fédération européenne aujourd'hui impossible mais une fédération authentique parce que réduite pour commencer à un petit nombre. Une fédération néanmoins ouverte ... à ceux qui

ne réclameront pas une adaptation des règles communes en leur faveur.

Les objections des Européens contre le Brexit, au-delà des pétitions de principe, sont de deux ordres. Sur le plan géopolitique, on craint un affaiblissement de l'Europe. Cela serait éventuellement recevable si l'Europe existait sur la scène internationale. Or elle n'existe en fait que sur le plan des échanges commerciaux, un domaine dans lequel l'influence de la Grande-Bretagne, libre-échangiste jusqu'au-boutiste, s'avère plutôt néfaste. L'argument géopolitique rejoint en réalité l'argument strictement économique suivant lequel le Brexit coûterait « cher » aux (autres) Européens. Outre que cela n'est nullement démontré, en admettant même qu'il en coûte un point de croissance (si la croissance s'élevait à 0,7% au lieu de 1,7% en 2017), les fédéralistes ne devraient pas juger que c'est trop cher payer pour avoir un loup de moins dans la bergerie.

Amis Anglais, merci pour votre sacrifice !

Jean Quatremer

**Correspondant de *Libération* à Bruxelles. Responsable du
Blog « Les Couliesses de Bruxelles »
Article paru sur son blog
et repris avec l'aimable autorisation de l'auteur**

Amis Anglais et Gallois, merci, du fond du cœur. Vous avez su résister à tous les arguments, des plus rationnels aux plus apocalyptiques, de ceux qui militaient pour le « *remain* ». Vous avez choisi d'ignorer les risques d'explosion de votre glorieux pays, les Écossais et les Irlandais du nord, deux des quatre nations de ce qui reste de votre Empire, ayant massivement -et honteusement- voté en faveur de l'Union. Vous avez pris le risque de diviser pour longtemps votre société entre, d'une part, jeunes, diplômés et urbains, massivement « *remain* », et, d'autre part, vieux, peu diplômés et ruraux, massivement « *leave* », une fracture sociale pour longtemps béante. Un vote d'un courage inouï puisqu'il a politiquement dévasté et va économiquement affaiblir votre pays, ce dont l'Europe ne peut que vous être reconnaissante.

Car il manifeste votre sens du sacrifice dont le continent a bénéficié à plusieurs reprises, lorsque vous l'avez sauvé des griffes de Napoléon, puis de l'hégémonie allemande (à deux reprises). Vous avez enfin compris que la place de votre île n'était pas au sein de l'Union. Bien que vous ayez un grand pied en dehors (budget, euro, Schengen, politique de sécurité et d'immigration, union bancaire, etc.), votre seule présence suffit à bloquer toute tentative d'intégration supplémentaire, non seulement par peur de vous déplaire, mais parce qu'il fallait à chaque fois imaginer une usine à gaz supplémentaire pour que vous conserviez votre « statut spécial ». Résultat : les réformes de l'Union ont toujours abouti, à cause de vous, à la rendre de plus en plus illisible aux yeux des citoyens et donc à les en éloigner. En dépit de tous nos efforts, vous continuiez à trouver cette Europe ultra-réglementaire et dirigiste, alors que la majorité des

Européens la trouvent bien trop libérale : nous n'avons pas eu la chance de connaître Margaret Thatcher et nous sommes restés, globalement, attachés à l'État providence, à l'interventionnisme étatique, au marché régulé, toutes choses qui vous font horreur. Aussi, nous avons dû accepter d'affadir le projet des pères fondateurs et pratiquer une politique du moyen terme qui, au final, déplait à tout le monde : l'Europe a réussi l'exploit d'inventer l'ultralibéralisme réglementaire !

Vous avez assisté aux chocs qui ont secoué l'Union depuis 2008 et vous avez compris que l'Union risquait de mourir sous le poids de ses contradictions, de ses paralysies, de ses compromis et de la médiocrité de ses dirigeants nationaux qui alimentent un scepticisme de plus en plus fort à l'égard d'un projet européen rendu responsable de toutes les difficultés nationales. Vous avez donc décidé de nous donner un grand coup de pied au derrière : si le choc du départ de l'un des quatre grands pays de l'Union ne nous réveille pas, si nous ne mobilisons pas pour relancer une construction qui a assuré la paix sur le continent depuis 70 ans, c'est que vraiment nous méritons de disparaître. Votre sursaut churchillien restera dans l'histoire ! Car vous savez ce qui vous attend : après la seconde guerre mondiale, vous vous êtes enfoncés dans la dépression économique au point que le FMI a dû voler à votre secours, comme une vulgaire Grèce. Votre PIB, lors de votre adhésion en 1973, était l'un des plus bas de la CEE, et c'est pour cela que vous avez rejoint un projet qui vous répugnait. Si Churchill était pour les États-Unis d'Europe, c'était évidemment avec un Royaume-Uni qui en serait la puissance tutélaire et non un simple membre, pas plus important que la France !

Je suis impressionné, comme toujours, par votre sens du sacrifice et de l'intérêt collectif. Quand je pense à ce qui vous attend, tant pour couper les liens entre vous et nous (200 accords commerciaux signés en votre nom par l'Union que vous allez devoir renégocier, 80000 pages de lois communautaires qu'il va falloir trier pour éviter les vides juridiques, les opérations en euros qui vont partir pour le vieux continent) que pour essayer de conserver un accès au marché unique, notamment pour vos banques et vos services financiers, je ne peux que saluer votre courage ! Ce sont des années d'incertitudes, de tourmentes, de déchirements qui vous attendent. Chapeau bas, messieurs les Anglais ! Espérons que nous saurons nous montrer dignes de votre sacrifice. En tous les cas, *good luck* pour votre aventure solitaire.

**Résolution du Parlement européen
du 28 juin 2016
sur la décision
de quitter l'Union européenne
à la suite du résultat du référendum
au Royaume-Uni**

Le Parlement européen,

– vu l'article 123, paragraphe 2, de son règlement,

1. prend note du souhait des citoyens du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne ; souligne que la volonté exprimée par la population doit être entièrement et scrupuleusement respectée, en commençant par le déclenchement aussi rapide que possible de l'article 50 du Traité sur l'Union européenne ;
2. souligne qu'il s'agit d'un moment crucial pour l'Union européenne : les intérêts et les attentes des citoyens de l'Union doivent être remis au centre du débat ; le projet européen doit être relancé dès maintenant ;
3. souligne que la volonté de la majorité des citoyens du Royaume-Uni doit être respectée à travers une mise en œuvre rapide et cohérente de la procédure de retrait ;
4. souligne que les négociations au titre de l'article 50 du Traité sur l'Union européenne en ce qui concerne le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne doivent débiter dès que la notification formelle aura eu lieu ;
5. rappelle que pour éviter, à chacun, une incertitude qui serait préjudiciable et protéger l'intégrité de l'Union, la notification prévue à l'article 50 du traité sur l'Union européenne doit avoir lieu dès que possible ; s'attend à ce que le Premier Ministre britannique notifie le résultat du référendum au Conseil européen des 28 et 29 juin 2016 ; ladite notification lancera la procédure de retrait ;
6. rappelle que l'accord conclu entre les chefs d'État ou de gouvernement en février 2016 prévoyait qu'il n'entrerait en vigueur que si le Royaume-Uni décidait de rester dans l'Union ; par conséquent, il est nul et non avenue ;
7. rappelle qu'il ne peut y avoir d'accord sur toute relation nouvelle entre le Royaume-Uni et l'Union avant la conclusion de l'accord de retrait ;
8. rappelle que l'approbation du Parlement est requise en vertu des traités, et que celui-ci doit être pleinement associé à toutes les étapes des procédures concernant l'accord de retrait et toute relation future ;
9. invite le Conseil à désigner la Commission en tant que négociateur en ce qui concerne l'article 50 du traité sur l'Union européenne ;
10. souligne que les défis actuels nécessitent une réflexion sur l'avenir de l'Union européenne : il est nécessaire de réformer l'Union, de l'améliorer et de la rendre plus démocratique ; fait observer que si certains États membres peuvent décider d'intégrer l'Union selon un processus plus lent, ou à un degré moindre, le noyau dur de l'Union doit quant à lui être renforcé et les solutions à la carte devraient être évitées ; estime que la nécessité de promouvoir nos valeurs communes, d'assurer la stabilité, la justice sociale, la durabilité, la croissance et l'emploi, et de surmonter l'incertitude économique et sociale persistante, de protéger les citoyens et de relever le défi migratoire exige de développer et de démocratiser, notamment, l'Union économique et monétaire et l'espace de liberté, de sécurité et de justice, ainsi que de renforcer la politique étrangère et de sécurité commune ; estime par conséquent que les réformes doivent conduire à une Union qui répond aux attentes des citoyens ;
11. demande l'élaboration d'une feuille de route pour une Union meilleure qui exploite pleinement le potentiel du Traité de Lisbonne, complétée par une révision des traités ;
12. modifiera son organisation interne de manière à refléter la volonté de la majorité des citoyens du Royaume-Uni de se retirer de l'Union européenne ;
13. prend acte de la démission du commissaire britannique et de la réattribution de son portefeuille ;
14. invite le Conseil à modifier l'ordre de ses présidences afin d'éviter que le processus de retrait n'affecte la gestion des affaires courantes de l'Union ;
15. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil européen, au Conseil, à la Commission, à la Banque centrale européenne, aux parlements nationaux et au gouvernement du Royaume-Uni.

Schengen en bref

Livia Liberatore

Article publié initialement dans *L'Unita Europea* n°1 2016 - Milan

Traduit de l'italien par Jean-Luc Prevel - Lyon

L'histoire. Le Traité de Schengen a été conclu en juin 1985 par la France, l'Allemagne (alors l'Allemagne de l'Ouest), la Belgique, les Pays Bas et le Luxembourg : les cinq pays ont décidé de mettre tout en œuvre pour l'abolition des contrôles sur les personnes aux frontières. Ce document important fut signé à Schengen, ville tranquille sur la rive de la Moselle, située dans un lieu très symbolique : au Luxembourg, aux confins de la France et de l'Allemagne. L'accord se constituait d'une déclaration de principes et d'objectifs et il fut complété en 1990 par une Convention d'application entrée en vigueur en 1995. Schengen est devenu par la suite une partie de la législation européenne avec le Traité d'Amsterdam en 1997 (entré en vigueur en 1999). Dans le même temps d'autres Etats s'ajoutèrent aux cinq originels et formèrent « l'espace Schengen », territoire libre de contrôles de papiers. Durant ces années l'Union européenne naissait et croissait et ses piliers étaient représentés précisément par la liberté de circulation des personnes, des biens et des capitaux entre les Etats. Aujourd'hui 26 pays adhèrent à l'accord dont 22 sont membres de l'UE et 4 ne le sont pas (l'Islande, le Lichtenstein, la Norvège et la Suisse) tandis que deux membres de l'Union n'en font pas partie, le Royaume Uni et l'Irlande. Ceux qui adhèrent à l'UE entrent aussi dans l'espace Schengen : néanmoins pour la Bulgarie, Chypre, la Croatie et la Roumanie, le Traité n'est pas encore entré en vigueur.

Le contenu. Le Traité entend concilier la liberté et la sécurité même après l'ouverture des frontières. Parmi les mesures prévues, il y a la collaboration entre les forces de police et la coordination des Etats dans la lutte contre la criminalité organisée (mafia, trafic d'armes, drogue, immigration clandestine). Un chapitre fondamental de l'accord concerne l'intégration des banques de données des forces de sécurité réalisée à travers le « Système d'information Schengen » (Sis) pour gérer les données qui permettent aux Etats de Schengen d'échanger des notes sur l'identité de catégories déterminées de personnes et sur la propriété des biens. Pour permettre la libre circulation sans troubles à l'ordre public, la convention prévoit la référence à des normes communes sur les visas et sur le droit d'asile qui règlent aujourd'hui ces deux secteurs dans tous nos pays. Ensuite, en 1990, une frontière extérieure unique a été créée, le long de laquelle les contrôles à l'entrée dans l'espace Schengen étaient et sont toujours effectués selon des procédures identiques. C'est l'agence Frontex, instituée en 2004 qui patrouille le long de cette frontière.

Les exceptions. Le code des frontières qui fait partie de l'acquis de Schengen, établit que, pour des exigences d'ordre public et de sécurité nationale un Etat peut rétablir les contrôles à ses frontières, conformément à la situation d'urgence. En outre, le Règlement UE n° 1051/2013 prévoit cette option aussi en cas de graves lacunes dans les contrôles extérieurs à la zone, mais, dans de telles

situations, l'initiative appartient aux organes de l'UE (Conseil et Commission). Dans le passé, différents Etats ont eu recours à cette possibilité en présence d'événements importants comme des Sommets internationaux, des championnats européens de foot-ball ou dans le cas de fortes menaces d'attentat.

Crise de Schengen. Les accords sur la libre circulation des personnes ont fonctionné « dans des conditions normales », sur la seule base des règles. Mais avec le brusque développement des immigrations actuelles (et aussi par la suite des menaces terroristes), les règles, à elles seules, en l'absence d'un pouvoir exécutif européen capable de les faire respecter, ont montré leur fragilité. S'il n'y a pas de contrôle européen direct des frontières externes, il devient inévitable que chaque Etat membre veuille rétablir le contrôle sur ses frontières intérieures. Ces derniers mois, beaucoup l'ont fait : la France, après les attaques terroristes de Paris du 13 novembre 2015, l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la Suède et la Norvège pour s'opposer à l'arrivée des demandeurs d'asile. Au Sommet d'Amsterdam du 25 janvier 2016, certains Etats ont demandé à la Commission européenne d'entamer la procédure pour la prolongation de ces contrôles jusqu'à un maximum de deux années comme c'est prévu par l'article 26 du code. La Commission a pour l'instant dénoncé la situation de la Grèce qui aurait manqué à ses obligations de contrôle sur son périmètre extérieur qui coïncide avec celui de l'Union. Selon l'Organisation internationale pour les migrations, au cours du seul mois de janvier 2016, 31 mille migrants sont arrivés sur les côtes du pays. Cette faute grave de la part du pays pourrait légitimer l'extension des vérifications de la part des autres Etats européens. Une mesure qui mettrait sérieusement en danger l'existence d'un espace européen sans frontières.

Le coût du non-Schengen. Selon France Stratégie, *think tank* gouvernemental français influent, la fin de Schengen coûterait annuellement 100 milliards d'euro, soit 0,8% du PIB européen. Mais, même une opération *soft* et réduite dans le temps aurait des effets notables sur le tourisme durant les week-ends, sur les travailleurs transfrontaliers et le transport des marchandises : les transporteurs auraient un coût de 55 euros de l'heure, seulement en raison des retards qui s'accumuleraient à la frontière pour les contrôles nécessaires. Aujourd'hui, la mobilité et la flexibilité opérationnelles sont essentielles pour la recherche de travail, particulièrement pour les jeunes et la réintroduction des contrôles aux frontières poserait un sérieux problème. Selon le *think tank* Bruegel, en 2014 quasiment 1,7 millions de résidents de l'aire Schengen ont passé les frontières nationales et en 2013, 218 millions de voyages nocturnes ont été effectués dont 25 millions en raison du travail. D'un point de vue économique, on pourrait imaginer que, dans une phase de reprise minimale après la récession, la chose la moins intelligente consisterait à imposer des restrictions à la liberté de mouvement des personnes. Pour les jeunes de vingt ans, aujourd'hui, devoir sortir ses papiers pour passer la frontière semble hors de toute rationalité. Et celui qui veut aller voir son fils en Erasmus n'a sûrement pas de temps à perdre avec la police des frontières. Mais le coût majeur d'une crise de Schengen n'est pas économique mais politique. Si nous mettons en cause Schengen, les contrôles redeviendront la norme et non l'exception comme cela se

passé aujourd'hui. Détruire Schengen signifie casser un symbole de l'Europe unie. La solution n'est pas le rétablissement des contrôles aux frontières.

Au-delà de Schengen. Les règles ne suffisent pas si nous voulons des institutions européennes qui les fassent respecter, même contre la volonté des Etats. En commençant par la structure de Frontex qui devrait donner naissance à un corps de police des frontières et à des garde-côtes européens comme cela a été proposé par la Commission (en décembre 2015). Ce nouveau corps aurait des moyens et du personnel plus nombreux par rapport à Frontex et, dans des situations d'urgence, il devrait intervenir sur le territoire d'un Etat pour garantir que des mesures adéquates soient prises, même dans le cas où il n'y aurait pas de demande d'aide de la part du pays concerné. C'est un point difficile mais décisif parce qu'il met en pleine lumière un transfert de souveraineté sur le terrain de la sécurité. La prudence avec laquelle la Commission est en train d'avancer le démontre, lorsqu'elle prévoit le droit d'intervenir, au terme d'un processus graduel en cas de « persistance » dans les retards et les omissions dans les contrôles aux frontières de la part des pays concernés. En tant que fédéralistes européens, nous souhaitons que la Commission ait la détermination de mettre en avant sa proposition originelle d'un véritable corps européen de garde-frontières, en vue de l'objectif d'arriver à une union fédérale dans le domaine de la sécurité.

Migrations, sécurité, environnement : la contribution d'une taxe carbone

Alberto Majocchi

Professeur de science de la finance à l'Université de Pavie, Vice-Président du Centre d'études sur le fédéralisme

Traduit de l'italien par Jean-Luc Prevel - Lyon

Dans une *interview* parue sur *Bloomberg View*, Jacob Kirkegaard et Thomas Philippon estiment que si l'Europe veut garantir la sécurité des frontières extérieures de l'Union et intégrer les immigrés et les réfugiés qui sont acceptés par les Etats membres, les coûts à supporter excèdent largement les disponibilités du budget européen. Ils estiment que 20 milliards d'euros sont nécessaires pour la sécurité des frontières et entre 10 et 20.000 euros par personne pour intégrer les nouveaux immigrés pour un montant global d'environ 40 milliards. Les Etats-Unis dépensent pour le seul contrôle aux frontières 32 milliards de dollars par rapport à un financement européen de 143 millions d'euros pour Frontex (sur un budget global de 140 milliards d'euros).

Pour faire face à l'urgence des migrants Kirkegaard et Philippon proposent l'émission de *Security and Mobility Bonds (SMB)*, en rappelant comment aux Etats-Unis Alexandre Hamilton avait eu la possibilité de mettre en commun l'héritage débiteur de la Guerre d'indépendance justement parce que ces dettes étaient considérées comme la conséquence d'une lutte commune. Ainsi, aujourd'hui, la gestion du problème de l'immigration doit être toujours

davantage vue comme un sujet d'intérêt de tous les Européens. C'est sur une ligne analogue que Lucrezia Reichlin s'est exprimé dans un éditorial du *Corriere della Sera*, après avoir observé comment aucun pays n'était en mesure d'affronter le problème de l'immigration et de la sécurité sans enfreindre les règles du Pacte de stabilité, il remarquait qu'« il était non seulement souhaitable, mais aussi inévitable d'emprunter une seconde voie et d'augmenter la capacité de dépense de l'Union en émettant une dette fédérale ».

Dans un « *commentaire* » ultérieur publié par le Centre d'études sur le fédéralisme de Turin (CSF), j'avais exprimé une forte approbation de la position assumée par Reichlin mais j'avais observé que, bien que l'utilisation d'*eurobonds* pour financer des dépenses d'investissement qui ont une durée pluriannuelle semble tout à fait justifiée, « une partie résiduelle de la dépense pour la gestion des phénomènes migratoires et pour garantir la sécurité contre le terrorisme a la nature d'une dépense courante et doit donc être financée à travers le prélèvement de ressources fiscales ».

Dans cette perspective, la position assumée par le Ministre allemand des finances Wolfgang Schäuble est d'une grande importance lorsque, dans une *interview* au quotidien *Süddeutsche Zeitung* il a affirmé que « si les budgets nationaux ou le budget européen ne sont pas suffisants, alors, nous pourrions nous mettre d'accord pour introduire, par exemple, une taxe sur chaque litre d'essence pour avoir les moyens d'une réponse européenne à la crise des réfugiés ». Il s'agit d'une indication importante dans la mesure où elle lie la création de nouvelles ressources propres, et donc le renforcement du budget européen, à un thème qui risque de créer de nouvelles fractures et de nouvelles divisions à l'intérieur de l'Union, avec la rupture de la liberté de mouvement garantie par le Traité de Schengen, fortement ressentie par l'opinion européenne, surtout depuis la récente vague d'attentats terroristes.

Le 12 décembre dernier s'est conclue à Paris la 21^e session annuelle de la Conférence des parties (COP) 21 à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. L'évaluation des résultats de la COP 21 est résumée dans le titre d'un « *commentaire* » de Roberto Palea publié par le CSF le 7 janvier dernier : « objectifs ambitieux, instruments inadéquats » (cf. *Fédéchoses* n° 171 pour ce texte de R. Palea. *Ndlr*). Le financement du *Green climate fund*, en particulier, apparaît doté de moyens monétaires insuffisants. Et des sanctions ne sont pas prévues pour les pays qui ne devraient pas respecter les engagements pris.

Mais c'est un point qui relie le thème du changement climatique et la dotation de moyens financiers pour gérer le problème des migrations et de la sécurité extérieure en Europe. Il est toujours plus évident que l'instrument utilisé dans l'Union européenne (UE) pour gérer le problème du changement climatique, à savoir le système des droits d'émission négociables (*Emission Trading System - ETS*) doit être soutenu par l'institution d'une taxe carbone. L'ETS garantit d'une manière efficace le contrôle de 45 % des émissions qui proviennent surtout des centrales de production électrique et de l'industrie manufacturière *energy-intensive*. Mais 55 % des émissions produites par quatre secteurs importants restent exclues du système : le secteur

domestique, les transports, l'agriculture et le bâtiment.

En outre, le prix des permis d'émission s'est progressivement réduit dans le temps avec un prix au 22 janvier 2016 égal à 6,31 euro et un prix moyen les douze derniers mois à 7,69 euros.

La taxe carbone devrait toucher les secteurs non inclus dans l'ETS et elle serait prélevée avec les instruments de contrôle des accises sur la consommation des combustibles fossiles et proportionnée sur la base du contenu de carbone de chaque source d'énergie, en substance le *proxy* d'un impôt sur la consommation de carbone. Dans l'hypothèse d'un taux de taxe carbone très contenu, tel que celui qui a été avancé dans la proposition de Directive de la Commission du 13 avril 2011, de 20 euros par tonne de CO₂, le prélèvement serait égal à 6 euros par baril et seulement à 0,0377 par litre d'essence. Eurostat estime qu'en 2014, les émissions de CO₂ se sont montées à 3.184 millions de tonnes dont 55 %, égaux à 1.751 millions de tonnes se rapportant aux secteurs sur lesquels la taxe carbone devrait porter. Même avec une quote-part très réduite (la proposition de la Commission de 1992 prévoyait une quote-part de 20 dollars par baril de pétrole, au change actuel autour de 18 euros : trois fois la quote-part envisagée ici) on pourrait obtenir un revenu égal à environ 35 milliards d'euros.

La proposition de Schäuble d'introduire une taxe sur l'essence pour financer le contrôle des migrations et la gestion de la sécurité peut être intégrée en proportionnant au contenu de carbone le prélèvement sur les combustibles fossiles dans les secteurs qui ne sont pas inclus dans l'ETS et en fournissant ainsi les ressources additionnelles nécessaires pour le budget de l'Union. Ces nouvelles ressources du budget pourraient en outre permettre à l'Union d'augmenter le financement du Plan Juncker par des financements d'*eurobonds*, garantis par les dimensions accrues du budget européen. En même temps, l'introduction de la taxe carbone aiderait à atteindre les objectifs ambitieux de limitation des émissions de CO₂ selon ce qui a été prévu dans les conclusions de la COP 21 de Paris.

En Europe, une commission interinstitutionnelle présidée par le sénateur Mario Monti a été chargée de réformer la structure de financement du budget communautaire. Une mission de grand prestige mais aussi très complexe compte tenu des contraintes imposées à la création de nouvelles ressources propres par les Traités. D'autre part, si le budget était financé dans une mesure significative par des ressources propres, le processus destiné à amener à la réalisation de l'Union fiscale et, en perspective, à l'Union politique, s'ouvrirait enfin. Mais pour introduire un impôt européen, deux conditions au moins doivent être satisfaites : que l'impôt soit destiné à financer un bien commun européen et qu'il y ait un consensus au sein de l'opinion publique. Avec une taxe carbone destinée à réduire l'usage de combustibles fossiles et en même temps à financer les mesures sur les migrations et la sécurité extérieure, il semble possible de satisfaire ces deux conditions.

www.pressefederaliste.eu

L'Union européenne et les droits des Polonais

Jean-Guy Giraud
Ancien Président de l'UEF France - 31

Les récentes décisions du **gouvernement polonais** actuel, relatives notamment à la composition de la Cour Suprême et à la liberté de la presse, ont attiré l'attention des médias sur la situation des libertés publiques dans ce pays et ont suscité plusieurs réactions tant au sein du Parlement Européen que de la Commission. Celle-ci vient d'inscrire formellement cette question à l'ordre du jour de sa prochaine réunion du 13 Janvier.

En quoi l'UE est-elle concernée par cette situation et quelles sont ses compétences et moyens d'action en la matière ?

On peut tenter de le résumer ici en examinant successivement les quatre points suivants :

La place des valeurs et des droits fondamentaux dans la construction européenne

L'UE a placé "le respect des **valeurs communes** aux États membres" au **frontispice du Traité** (art. 2 TUE). Ces valeurs incluent notamment l'"État de droit", le "pluralisme", la "tolérance", la "justice", les "droits des minorités" ... Tous les États membres doivent donc respecter ses valeurs dans leur législation interne comme dans leurs décisions exécutives.

De même l'UE a adopté une "**Charte des droits fondamentaux**", annexée au TUE, qui comprend notamment le droit à la "liberté d'expression et d'information" et le droit "d'accès à un tribunal impartial". Le respect de ces droits s'adresse au premier chef aux actes de l'Union elle-même - mais aussi directement aux États "lorsqu'ils mettent en oeuvre le droit de l'Union". Toutefois, la Pologne a obtenu, par protocole, d'être exclue de l'application de la Charte - ainsi que le RU et, dans une moindre mesure, la République tchèque.

L'origine du système européen de protection de ces valeurs et droits

Cette origine se situe dans le "Projet de Traité d'Union Européenne" - (ou **Projet Spinelli**) adopté par le Parlement européen en 1984 - lequel prévoit des sanctions contre tout État membre "en cas de violation grave et persistante des principes démocratiques et des droits fondamentaux".

Cette disposition a été reprise dans le Traité d'Amsterdam (1997) où elle vise "la violation grave par un État membre des valeurs" sur lesquelles est fondé le Traité.

Elle a été confirmée par le projet de Constitution européenne (2002) puis, dans les mêmes termes, par le Traité sur l'Union Européenne (2007).

Le mécanisme de protection

Ce mécanisme est explicité par l'article 7 TUE. Bien que

décrit - un peu paresseusement - comme "complexe" par la presse, il est relativement **simple et classique**. Il se déroule en trois étapes successives :

- la constatation préalable d'un "**risque**" de violation : c'est en fait une étape d'examen contradictoire des faits effectué à la demande d'États membres, du PE ou de la Commission. Elle peut se conclure, sans suite, par l'adresse de "recommandations" du Conseil à l'État concerné - ou au contraire ouvrir le passage à la deuxième étape.
- la constatation de l'"**existence**" d'une violation grave et persistante : c'est l'étape décisive, susceptible d'entraîner une sanction (1). La constatation est du ressort du **Conseil Européen** statuant à l'unanimité (moins la voix de l'État concerné - et sans tenir compte des abstentions éventuelles); elle doit être ensuite approuvée par le PE.
- la **sanction** : la seule sanction prévue consiste dans la **suspension de "certains droits"** de cet État en vertu du Traité - et notamment de son droit de vote au sein du Conseil. La sanction principale est donc, en pratique, une mise au ban de cet État par ses pairs - sans exclure la possibilité d'autres "mesures" non précisées comme, éventuellement l'interruption des financements européens. Cette décision est du ressort du **Conseil de ministres** statuant à la majorité qualifiée ; de la même façon, le Conseil peut décider ultérieurement de modifier ces sanctions, ou d'y mettre fin, en cas de "changement de situation".

Un mécanisme efficace ?

- un mécanisme **politique** et non juridictionnel : il est important de noter que le Traité a voulu réserver aux autorités politiques (en fait aux États membres eux-mêmes réunis au sein du Conseil) la compétence principale en la matière - et non pas instaurer une procédure juridictionnelle qui aurait pu être confiée à la Cour de Justice de l'UE (2). De fait, la nécessité d'une décision unanime du Conseil européen pourrait permettre à **un seul État membre de bloquer la procédure**.
- un mécanisme **graduel** : l'existence de trois phases successives - non soumises à des délais impératifs et assorties de consultations avec l'État concerné - a pour but de laisser toute la place à des **négociations** avec le gouvernement en place de cet État mais aussi, le cas échéant, de patienter jusqu'à son renouvellement ...
- un mécanisme visant un **gouvernement** plutôt qu'un État : le fait qu'il ne soit jamais question d'une éventuelle **exclusion de l'UE visant l'État** concerné (3) montre que l'Union fait la différence entre la responsabilité (et la permanence) d'un État, d'une part, et celle de son gouvernement en place au moment des faits, d'autre part.
- un mécanisme **dissuasif** : de fait, ce mécanisme n'a jamais été utilisé à ce jour, même s'il a été sérieusement évoqué à plusieurs reprises. Les

précédents cas de violation éventuelle des valeurs ou droits fondamentaux ont pu être réglés dans un délai raisonnable par des mesures correctrices prises de leur propre chef par les gouvernements concernés .. ou par leurs successeurs.

Il demeure, à l'évidence, **regrettable** qu'un pays aussi important (en lui-même comme au sein de l'UE) que la Pologne soit entraîné dans une telle direction. D'autant plus que ces dérives en matière de droits de l'homme s'accompagnent d'une **attitude générale plutôt négative envers l'UE** ; il n'est d'ailleurs pas exclu que tout cela traduise une sorte de provocation du gouvernement actuel envers l'Union et certains de ses États membres.

D'autre part, il apparaît qu'une partie de l'**opinion polonaise** manifeste de manière croissante son opposition à ces dérives.

Dans la mesure où celles-ci ne portent pas d'atteinte caractérisée et irréversible au régime démocratique polonais et aux droits fondamentaux de ses citoyens, il convient sans doute de laisser - au moins pour un temps - **toute leur place à la négociation et au dialogue**, lesquels n'excluent pas les formes habituelles de pressions diplomatiques. L'existence de tensions du même type dans quelques autres États membres devrait aussi être prise en considération.

Il semble, pour l'instant du moins, que le mécanisme évoqué ci-dessus puisse constituer un cadre adéquat pour tenir compte de tous ces éléments.

Les Polonais s'accrochent à leur destin européen

Thomas Lymes

Membre des Jeunes Européens - Strasbourg
Article publié initialement par le Taurillon

Samedi 7 mai, plusieurs centaines de milliers de Polonais ont défilé dans les rues de Varsovie, à l'initiative du Comité de défense de la démocratie (*KOD*), scandant leur attachement aux valeurs européennes, à l'heure où la Pologne amorce un virage conservateur depuis la formation d'un gouvernement en novembre 2015 par le parti Droit et Justice (*PiS*).

Une manifestation monstre

Les pavés des rues polonaises sont usés depuis plusieurs mois par les différentes manifestations successives qui se sont déroulées dans le pays depuis la nomination de Beata Szydło à la tête du nouveau gouvernement. Néanmoins, l'ampleur de la manifestation du samedi 7 mai, se déroulant quelques jours avant les célébrations de la Fête de l'Europe a pu en étonner plus d'un. Même si les partisans et opposants à cette manifestation divergent sur le nombre de participants, les principaux chiffres avancés font état de 240.000 manifestants réunis dans les rues de la capitale pour démontrer leur attachement à l'idée européenne. Cet événement n'est pas sans rappeler aux plus anciens les

manifestations menées par le syndicat *Solidarność* et son leader charismatique Lech Wałęsa, dans le milieu des années 1980, contre le gouvernement communiste de l'époque.

La défense des valeurs européennes

Dénonçant la dérive autoritaire du gouvernement actuel, qui s'est notamment illustrée par une crise constitutionnelle l'ayant opposé au Tribunal constitutionnel, la manifestation fut l'occasion de rappeler aux oreilles de celui-ci l'attachement aux valeurs européennes des citoyens d'un pays ayant adhéré à l'Union européenne (UE) depuis un peu plus de dix ans. Ceci semble justifié au regard des nombreux points de tensions qui ont émergé depuis novembre 2015 entre le gouvernement Szydło, et les différentes instances européennes. Face à certaines dérives vis-à-vis de l'indépendance des médias et de la justice, la Commission européenne a lancé en janvier dernier son « mécanisme de dialogue dans le cadre de l'Etat de droit », qui peut notamment aboutir à une suspension du droit de vote de la Pologne au sein du Conseil de l'UE. L'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe de son côté, a demandé à la Commission de Venise d'enquêter sur le respect des droits de l'Homme et de l'Etat de droit en Pologne. Celle-ci doit rendre un avis très attendu en juin prochain. Ce soutien des organisations européennes ne peut que galvaniser l'attachement des Polonais aux valeurs européennes à un moment où l'on tend à se demander si l'UE ne les a pas elle-même oubliées dans son traitement de la crise des migrants.

Même si le PiS et le gouvernement actuel n'ont jamais remis en cause l'appartenance de la Pologne à l'UE, c'est essentiellement la trajectoire du gouvernement qui est dénoncée car celle-ci semble se tracer au mépris des valeurs européennes.

L'Europe, mais pas que...

Cette manifestation de grande ampleur a également permis aux principales forces d'opposition du pays de se montrer unies tout en critiquant la position du gouvernement sur les dossiers européens. Les principaux partis d'opposition du pays étaient ainsi présents à cette manifestation et notamment la Plateforme Civique (*PO*) qui a gouverné le pays jusqu'en 2015 avec ses alliés du Parti Paysan (*PSL*). Interrogé par *Le Monde*, Grzegorz Schetyna, nouveau leader de *PO*, estime que la direction empruntée par le gouvernement actuel pourrait mener le pays à un « cauchemar autoritaire ». Quant à Kamila Gasiuk-Pihowicz, porte-parole du parti libéral *Nowoczesna*, elle a rappelé le rêve de ses parents, celui « d'une Pologne libre dans une Europe commune ».

L'apparition commune de ces partis intervient quelques jours après la formation d'une coalition pour « la Liberté, l'Egalité et la Démocratie » à l'initiative du *KOD* et rassemblant divers partis politiques tels que *Nowoczesna* ou le Parti Paysan, résolus à défendre l'ordre constitutionnel en Pologne, à sauvegarder les valeurs européennes en Pologne et s'opposant à la prise des institutions par le *PiS*.

Un pays toujours autant divisé

Malgré les différentes manifestations successives et la mise en marche de l'opposition, le parti dispose toujours d'un soutien populaire. Les derniers sondages lui donnent un

soutien de 33 % parmi la population, tandis que les principales forces ne semblent plus convaincre. Bien que l'on ait pu voir la marionnette de Jaroslaw Kaczynski, leader du *PiS*, tirant les ficelles de deux marionnettes représentant la Première Ministre et le Président polonais, Andrzej Duda, tous deux affiliés au *PiS*, ce dernier dispose toujours d'un soutien puissant. C'est le cas notamment dans les nombreuses zones du pays qui n'ont pas bénéficié de l'impressionnante croissance de la Pologne depuis sa sortie de l'ère du communisme. Malgré cela, la contre-manifestation de soutien au gouvernement organisée samedi dernier à Varsovie a peu motivé les soutiens du *PiS*, rassemblant quelques milliers de supporters dénonçant le « diktat de Bruxelles ».

La manifestation de samedi dernier aura fini de prouver au gouvernement que la Pologne ne peut outrepasser les valeurs ancrées dans la construction européenne telles que l'Etat de droit et plus largement, le respect des droits de l'Homme. Ce rassemblement doit être observé avec attention par d'autres pays qui seraient ou sont déjà tentés par une dérive autoritaire, foulant aux pieds les valeurs européennes.

En Europe, la solidarité est-elle en train de s'affaiblir ?

Christian Moos

Secrétaire général d'Europa Union Deutschland, section allemande de l'UEF

Article publié en commun avec *The Federalist Debate* – Turin

Traduit de l'anglais par Jean-Luc Prevel - Lyon.

La question de savoir si la solidarité de L'Europe est en train de s'affaiblir est plutôt rhétorique. On devrait attendre de moi, en tant que fédéraliste européen, que je désapprouve cette vision.

Je pourrais affirmer que l'Eurozone a obtenu un nouvel accord sur la Grèce et je pourrais même soutenir que c'est un accord qui marche. Je pourrais affirmer que le rôle de l'Allemagne en Europe n'est pas du tout problématique, qu'il n'y a pas de divisions entre les Etats membres de l'Union européenne (UE), etc. Je n'aurais pas tout à fait tort si j'avançais que l'Europe a toujours progressé en période de crise.

Mais je n'ai pas l'intention de le faire, car on ne peut pas attendre de moi que je ferme les yeux face à la réalité et je ne crois pas que le déni aiderait notre cause.

Cela étant dit, j'ai la ferme conviction que si leur union échouait, les Européens n'auraient aucune chance de continuer à vivre les prochaines décennies en paix.

Les Etats qui constituent l'UE en tant que partie intégrante du monde occidental ont besoin de solidarité parce qu'il n'y a aucune puissance européenne occidentale qui pourrait préserver l'ordre européen et sauvegarder la paix et la stabilité.

La globalisation n'est pas le seul danger. Il y a d'autres facteurs. A l'aube du XXI^e siècle, il ne reste plus qu'une seule grande puissance en Europe, ou, pour parler comme John Darwin, un seul empire en Eurasie occidentale. Et c'est la Russie.

L'Europe est sur une pente glissante. Elle n'affronte pas ses défis dans l'unité. Il y a trop de frictions et de fractures. Tant que nos *leaders* démocratiques ne surmonteront pas ces différences, nous irons au-devant de temps très difficiles.

Comment pouvons-nous mettre en œuvre la solidarité en Europe ? La solidarité ne peut être mise en valeur que par des politiques institutionnalisées et des mécanismes qui empêchent la résurgence des égoïsmes nationaux. Nous avons besoin de décideurs qui pensent européen ou, encore mieux, global.

Prenons par exemple la crise des réfugiés. L'Allemagne serait-elle le seul pays à avoir apporté la bonne réponse à ce défi extraordinaire ? Tous les autres partenaires européens se seraient-ils trompés ?

Si la survie dépend de la solidarité et de la coopération, alors nous serions bien avisés de prendre en compte les vues de nos partenaires. Une pensée européenne stratégique requiert une approche à 360° pour résoudre les problèmes. Pourquoi les Hollandais ou les Britanniques sentiraient-ils et penseraient-ils comme les Allemands ? Et les Allemands savent-ils toujours eux-mêmes ce qu'ils sentent et ce qu'ils pensent ? Y aurait-il pu avoir une réponse rapide plus inclusive à cette difficulté aiguë ? Cependant, soumettre des partenaires tels que la Hongrie à un chantage pour ce qu'elle a fait ne peut pas non plus être la solution.

Quoi qu'il en soit, il est vrai aussi que converger toujours sur le plus petit dénominateur commun n'est pas suffisant pour s'attaquer à cette crise ni à toute crise majeure.

Je veux souligner que nous avons besoin de davantage de pensée à 360°.

La solidarité est un problème très pratique. Juste pour vous donner un exemple, prenez le Processus de Barcelone, lancé au début des années 1990. L'Union méditerranéenne que la France défendait n'a jamais vu le jour aussi parce que l'Allemagne a toujours suspecté la France de poursuivre son propre intérêt national dans sa zone classique d'influence. A l'inverse, la même chose s'est produite concernant l'Europe centrale et orientale. Elle apparaissait d'un intérêt moindre aux Français qui pensaient qu'il s'agissait principalement d'une question allemande.

Les résultats d'une telle pensée nationale étroite d'esprit sont maintenant tristement trop évidents. Et ces résultats fortuits mettent maintenant en danger tout ce qui a été réalisé après la guerre. Le projet européen déjà discrédité par la guerre en Irak et sérieusement ébranlé par la crise de l'euro a maintenant besoin de *success stories*. Le seul moyen de les obtenir, en utilisant les termes du Traité, ce sont les coopérations renforcées. Les Etats membres qui veulent aller de l'avant doivent être capables de le faire. Les autres peuvent suivre quand ils sont ou se sentent prêts. La solidarité prévaut lorsqu'elle montre des effets positifs.

Indéniablement la solidarité dépend de valeurs partagées mais aussi de règles communes. Elle ne peut pas fonctionner de façon *ad hoc*.

Il y a quelques domaines-clé auxquels nous devrions vraiment penser :

1. L'Europe a besoin d'une politique d'asile de migration cohérente et d'un contrôle total et effectif sur ses frontières extérieures. Il doit y avoir des moyens légaux de migration et nous ne pouvons pas accepter que des gens meurent à nos frontières. L'UE doit renforcer sa politique extérieure et de sécurité et ses politiques de voisinage. La politique extérieure doit être basée sur la diplomatie et le commerce équitable, mais il est évident que nous ne pouvons pas projeter de la stabilité dans notre voisinage sans un pouvoir militaire crédible.
2. L'Union monétaire ne peut pas se maintenir sans des mécanismes de solidarité. Un pouvoir fiscal fonctionnant comme un stabilisateur automatique et des réponses durables au problème de la dette souveraine sont indispensables. Ce n'est pas seulement l'euro qui requiert de la solidarité. Le marché intérieur conduit nécessairement à une convergence des conditions du cadre social. Si le travail est un facteur-clé dans tout marché, alors la convergence dans la législation de la sécurité sociale et du travail suit logiquement le processus européen de formation du marché.
3. Nous devons emmener avec nous les citoyens dans ce voyage périlleux mais prometteur. Par conséquent, la démocratie doit être complétée au niveau européen. Le Traité européen, avec ses articles 11 et 12, trace la voie vers plus de légitimité et de solidarité au niveau européen.
4. Pour conclure, la solidarité s'affaiblit en Europe mais nous ne devrions pas l'accepter. Nous devons de toute urgence stopper et inverser ce développement fatal.

Le crépuscule de la Citoyenneté de l'Union européenne

Nadia Urbinati

Universitaire italienne naturalisée américaine. Enseigne les sciences politiques à l'Université Columbia de New York

Traduit de l'anglais par Jean-François Billion - Paris

La citoyenneté européenne, le projet le plus courageux auquel l'«ancien continent» ait jamais pensé, souffre désormais du poids de la crise économique dû, d'une part, à l'effet paralysant des structures bureaucratiques de l'Union européenne (UE) dans des temps où le courage et la prévoyance sont très demandés afin de faire des choix politiques communs pour l'Europe ; et, d'autre part, aux effets régressifs de la résurgence des nationalismes. La faiblesse des politiques de l'UE encourage la propagande

sur les frontières nationales. Cette spirale va affecter sévèrement la citoyenneté européenne, ce noyau de droits civils et politiques qui ont ouvert de larges espaces de créativité et de liberté. Les tonalités « grognones » de Matteo Salvini (responsable de la Ligue du Nord, Ndt.) et de quelques Présidents de régions du nord de l'Italie contre les demandeurs d'asile et les réfugiés auront de graves effets sur la citoyenneté de l'UE. Elle était précisément basée sur le droit de circulation et de mouvement à l'intérieur et entre les Etats membres de l'UE. Au-delà du droit de sortie, déjà inscrit dans les constitutions démocratiques, elle signifiait sécuriser le droit d'entrée, ou immigrer. Le Traité de Rome établissait les conditions de cette liberté fondamentale, mieux élaborée par des accords suivants, et avait transformé le continent en un espace ouvert et sans barrières, sans plus d'obstacles à l'entrée ni à la sortie. C'est là que réside l'embryon de la citoyenneté supranationale, du cosmopolitisme démocratique ; son opposé c'est une citoyenneté identifiée à la nationalité, qui enferme et qui exclut.

L'UE était née sur une prémisse révolutionnaire, similaire à celle qui avait mené à l'avènement de la citoyenneté nationale avec la Révolution française. Si la nation avait conquis l'Etat en 1789, le Traité de Rome avait généré un progrès plus solide et universel, plus cohérent avec les principes qui avaient inspiré la Révolution de 1789. Il suggérait de libérer la citoyenneté de la nationalité et d'en faire une expression pleine et entière des droits individuels. C'était une révolution silencieuse qui faisait son chemin à travers des accords et des processus légaux, et cela avait graduellement changé la manière de concevoir nos propres existences. La citoyenneté européenne dissociait les deux paradigmes qui l'avaient marqué dans notre histoire moderne, pour le meilleur et principalement pour le pire. Elle libérait la citoyenneté d'être soumise à des lois nationales, et d'être l'expression d'une identité nationale. Ulrick Preuss a une fois écrit : « La citoyenneté européenne peut être considérée comme une nouvelle étape vers un nouveau concept politique, simultanément à l'intérieur et à l'extérieur du cadre traditionnel que lui donne l'Etat-nation ». Citoyens des Etats membres et citoyens d'un ordre post-national : cette double identité renforce nos libertés et nous donne plus de pouvoirs.

C'est l'immigration, alors, la jauge qui permet de mesurer la citoyenneté européenne. Durant ces dernières années de déstabilisation régionale dans de nombreuses parties du globe, de même que d'accroissement de la paupérisation de certaines populations, les frontières sont devenues, une nouvelle fois, les lieux de politiques d'identité nationale, et les raisons des nations ont repris de l'élan à l'encontre des raisons des individus et de la libre circulation. Nous ne devons pas nous duper en disant que les fermetures de nos frontières concernent les non-Européens. C'est une argumentation insidieuse, dans la mesure où les frontières affecteront également les citoyens de l'UE. De plus, les récentes disputes sur Schengen ont une signification sinistre. Si le besoin de protéger « nos territoires » contre « les autres », gagne du terrain, alors, parmi les autres, tomberont tôt ou tard ceux qui viennent des pays de l'UE, par exemple les personnes ayant besoin de se déplacer pour trouver du travail ailleurs.

Avec la bureaucratie européenne, la question de l'immigration est ainsi en train de changer la nature du projet européen, car elle active les seuls acteurs susceptibles à ce moment précis de prendre des décisions politiques, pour ne pas les nommer, les Etats-nations. En tandem avec les affrontements sur Schengen, la citoyenneté ethnique regagne du pouvoir, et la politique se repositionne en direction des raisons dangereuses de l'exclusion. La citoyenneté reprend les couleurs de l'ethnicité, et utilise les arguments de la pureté devant être protégée de la contamination par les étrangers. Cela rafraîchit l'argot du populisme brutal et nauséabond qui nourrit les rhétoriques simplistes de la droite ethnique et fasciste.

Comme c'est arrivé contre d'autres minorités dans le passé, les populistes d'aujourd'hui exaltent notre population « pure » et censurent tout ce qui pourrait la salir. Ils font de la citoyenneté une arme d'exclusion. Avec la vision à long terme issue des traumatismes encore vivaces de la deuxième guerre mondiale et de ses persécutions le Traité de Rome avait fait de la libre circulation la base d'un nouvel avenir. La destinée de notre propre liberté, dans les Etats membres et en Europe également, est encore ancrée à cette liberté. Par conséquent, l'immigration est un défi pour les ambitions progressistes et démocratiques de l'Europe, car, alors que personne ne met en doute la nécessité raisonnable de contrôle des flux migratoires à l'entrée de l'UE, il y en a qui croient que ces contrôles ne devraient pas respecter les droits fondamentaux et la dignité humaine. Afin d'étouffer dans l'œuf le fascisme ethnique et populiste, la Communauté européenne tout entière (bien au-delà des différentes régions ou des Etats membres) doit être pleinement engagée. La liberté de circulation concerne, en effet, tous les citoyens européens.

Mobiliser l'innovation pour la croissance et l'emploi en Europe : quel rôle stratégique pour l'Union européenne ?

Groupe Europe de l'UEF – Bruxelles

Un atelier sur le thème « Mobiliser l'innovation pour la croissance et l'emploi en Europe : quel rôle stratégique pour l'Union européenne », aura lieu en juillet de cette année au Centre Borchette (Bruxelles) sous les auspices du Groupe Europe de l'Union des fédéralistes Européens.

L'Europe a besoin d'un effort conjoint pour l'innovation

Le PIB de la zone euro est toujours inférieur à son niveau d'avant crise et l'investissement a chuté entre 2007 et 2013.¹²¹³ La Stratégie de Lisbonne n'est pas parvenue à faire

12 Commission Européenne, Rapport trimestriel sur la Zone Euro, volume 12, numéro 4, 2013.

13 Banque de données de la Banque mondiale, et également Jean Pisani-Ferry «L'investissement peut-il sauver l'Europe?», *Project Syndicate*, 30 juillet 2014.

de l'Union européenne (UE) « l'économie la plus compétitive et la plus dynamique d'ici 2010 » et, en particulier, l'Union a manqué l'objectif de consacrer 3 % de son PIB à la recherche-développement et à l'innovation. L'ambition d'amener la production industrielle à 20 % du PIB européen d'ici 2020 semble désormais hors de portée. Le défi des mille milliards à dépenser dans les infrastructures, l'énergie et l'économie numérique en 2020 dans l'UE, demeure.

Le problème n'est pas nouveau. L'économie européenne a cessé son rattrapage durant les années 1970 et le PIB par habitant stagne à 70 % par rapport à celle des États-Unis.¹⁴ L'écart de revenus entre les deux économies est également le résultat d'un creusement de l'écart de productivité depuis le milieu des années 1990, ce qui est dû en grande partie aux faiblesses de l'innovation en Europe.¹⁵

Le taux de conversion de la science et de la connaissance en débouchés sur les marchés et dans la société reste bas en Europe. En volume, l'UE dépense plutôt moins en R&I par rapport aux États-Unis et seule une petite partie est dépensée au niveau plus stratégique de l'Union.¹⁶

L'Europe emploie moins de chercheurs que les États-Unis, en total et relativement à la population active. Une des causes principale en est la fragmentation beaucoup plus importante des dépenses de recherche et d'innovation en Europe. Moins de 3,3 % de la recherche et de l'innovation publique et privée des États membres est coordonnée conjointement au niveau de l'Union et sa répartition implique encore un grand nombre d'intervenants (programmes cadres de R&D&I).

La fragmentation limite les ressources disponibles pour la recherche exploratoire et appliquée et intensifie la duplication des efforts R&D&I et accroît les risques. Le non-choix stratégique qui fait que l'on n'utilise les fonds attribués à la recherche dans le secteur de la défense en tant que catalyseurs de l'innovation dans le civil s'ajoute au déficit.

Les « compétences partagées » (programmes-cadres) et la « méthode ouverte de coordination » sont les deux principes qui président entre États membres à la gouvernance de la politique de recherche, des entreprises industrielles et de l'innovation. Ceci au titre de la stratégie de Lisbonne et des traités de l'UE. Les deux principes sont en lieu et place

14 Source: OCDE, « Evolution du PIB par habitant Europe/États-Unis/Japon, 1950/2005 ».

15 Sources: Aghion, Cohen, Pisani-Ferry (2006).

16 Sur un total de fonds privés et publics de 340 milliards d'euros consacrés à la R&I en 2014 (http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/R_%26_D_expenditure), l'Europe ne consacre que 11,4 milliards (3,3 %) au niveau stratégique de l'Union (données fp8-h2020). Les États-Unis dépensaient 500 milliards d'euros en R&I (civiles et militaires) en 2014

https://en.wikipedia.org/wiki/Military_budget_of_the_United_States: <http://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.CD>), dont 160 milliards (32 %) (<http://www.aas.org/page/historical-trends-federal-rd>) au niveau de l'État fédéral. L'intensité des dépenses R&I par rapport au PIB est également faible, à 1,9 % dans l'UE contre 2,9 % en 2014 pour les États-Unis et la Chine. Le financement de la R&I par les entreprises est plus faible encore et représente 55 % de l'investissement total en Europe contre 65 % aux États-Unis.

d'une politique commune de l'UE en matière de croissance et d'emploi, sont empreints de faible capacité et privés d'une capacité de décision plus efficace via des instruments juridiques plus contraignants.

L'analyse économique justifie le rôle des pouvoirs publics dans la création d'un environnement propice à l'innovation (protection de la propriété intellectuelle, des marchés compétitifs, l'accès au financement, des meilleures réglementations) ou dans une action directe à fort effet de cascade. Le niveau européen permet aux entreprises de profiter de l'intégration des marchés, notamment en matière financière et d'économies d'échelle, tout en produisant les avantages de l'harmonisation réglementaire, de la normalisation technique et des effets externes positifs. Une mobilisation accrue du budget de l'Union budgétaire propre et de son orientation vers certains points communs européens hautement prioritaires peuvent jouer un rôle de catalyseur des efforts nationaux.

Reconstruire l'économie européenne, huit ans après la récession d'abord sur le plan financier, puis sur le plan budgétaire, social, économique et politique, devrait conduire à mettre l'accent sur les investissements stratégiques dans la recherche et l'innovation. L'Union européenne peut-elle réellement atteindre les effets escomptés alors que les finances publiques (nationales et européennes) sont étouffées par l'emprunt et que les capitaux privés s'accumulent à des niveaux alarmants dans la sphère spéculative?¹⁷

Les raisons le plus connues du retard européen d'investissement dans la recherche et l'innovation sont le manque d'offre de capital-risque de très grande taille (1 milliard d'euros et plus) et à haut risque, le manque de stimulation de la demande et de l'offre de R&I, l'insuffisance de la mise en commun de ressources financières dans des projets stratégiques européens ou dans des nouveaux concepts commerciaux, et l'inefficacité des programmes de R&I européens et nationaux en ce qui concerne la mise sur les marchés de solutions radicalement innovantes (y compris dans les industries vertes et les services) qui seuls peuvent ouvrir de nouveaux marchés et permettre une croissance écologiquement soutenable.

Cela implique un nouveau programme stratégique conjoint de R&I au niveau de l'Union qui couvre au moins 30 % du total des dépenses combinées de l'Union et des États membres afin de rattraper le retard sur les États-Unis et le bloc asiatique Chine/Japon/Corée et aussi afin d'apporter plus de soutien aux projets stratégiques de partenariats public/privé de l'UE à fort potentiel commercial.

Dans ce contexte, le plan d'investissement stratégique du Président Juncker (*EFSD*) va dans la bonne direction : il a été adopté fin 2014 et sa mise en œuvre est en cours. Le plan vise à réorienter le financement public et le cofinancement privé de R&I déjà existant au niveau de l'Union vers des investissements avec un plus grand effet de levier et ceci, à concurrence de 300 milliards d'euros sur

17 Les actifs financiers au niveau mondial ont représenté plus de 3,5 fois la valeur du PIB mondial en 2007 (source: McKinsey Global Institute).

trois ans.¹⁸

Toutefois, le montant limité du budget du FEIS s'avère largement insuffisant pour accélérer la croissance en Europe. En outre, la nature faiblement innovante des activités ciblées par le FEIS ne règlera que partiellement le déficit d'innovation, l'objectif principal du FEIS étant de trouver une solution rapide pour faire remonter les dépenses privées et relancer la croissance à court terme.

L'idée d'investir un budget de l'UE doté de ressources propres également dans la R&I axée sur la croissance et l'emploi est bloquée depuis près de vingt ans. Alors que le processus d'établissement d'une nouvelle taxe sur les transactions financières afin de financer les ressources propres de l'UE a été lancé en 2011 sous la forme d'une coopération renforcée entre onze États membres, chaque pays paraît avoir choisi sa propre voie et souvent opté pour des versions édulcorées de la taxe.

Ces initiatives de l'UE sont toutefois les bienvenues car la méthode intergouvernementale n'a pas réussi à démontrer son efficacité ou sa rationalité. La capacité à réagir vite est essentielle et l'intergouvernemental prend toujours des demi-mesures trop peu, trop tard.

Une approche stratégique commune européenne permet une meilleure allocation des ressources pour la recherche et l'innovation, tout en évitant les doublons et en fournissant la masse critique nécessaire pour les grands projets. Mais elle doit répondre à un triple besoin : de financement, de gouvernance et de mise sur pied d'objectifs stratégiques. *Europe indeed needs to "move on from fiscal stabilization to a growth project"*¹⁹.

L'Europe doit en effet sortir en urgence du mantra négatif de la stabilisation budgétaire et passer en urgence à un projet de croissance durable.

La Pétition *New Deal 4 Europe* au Parlement européen

Lundi 20 juin 2016, la **Commission des pétitions** du Parlement européen, sur la **requête explicite des parlementaires européens Jo Leinen (S&D), Enrique Calvet Chambon (ALDE) et Brando Benifei (S&D)**, a décidé d'envoyer la pétition à la **Commission économie, budget, emploi du PE** pour statuer sur la proposition avancée et de **convoquer, après la coupure estivale, une seconde audition**. En même temps, la **Commission européenne devrait fournir un complément d'information**.

¹⁸ En se concentrant sur des projets à haut rendement social.

¹⁹ Michel Barnier, ancien Commissaire européen chargé du Marché intérieur, 6 juillet 2014, Rencontres d'Aix-en-Provence, <http://www.lagazettedescommunes.com/242276/michel-barnier-propose-des-emprunts-mutualises-pour-investir-dans-les-infrastructures/#>

Réforme de la loi électorale de l'Union européenne Vers un Marché politique unique

Jo Leinen

Député Européen, membre de la Commission des affaires constitutionnelles (AFCO) et co-rapporteur pour la réforme de la loi électorale de l'UE, Président du Mouvement Européen-international (MEI)

Article publié en commun avec *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'anglais et édité par Pierre Jouvenat – 74

Dans deux articles précédents, intitulés « *Europe's Road to Democracy* » (*The Federalist Debate* 3/2014) et « *The European Electoral System – The Weak Link of Supranational Democracy* » (*The Federalist Debate* 1/2015), j'affirmais que le nouveau *modus operandi* pour l'élection du président de la Commission européenne, avec des candidats chefs de file désignés par les partis politiques européens, a représenté un pas important vers la démocratie supranationale en Europe, qui doit être renforcé par une réforme du système électoral européen. C'est pourquoi j'ai appelé le Parlement européen à user de son droit découlant de l'art. 223 du *Treaty on the Functioning of the European Union* (TFEU) pour initier une révision de l'Acte électoral européen de 1976. La Commission des affaires constitutionnelles (AFCO) a été saisie de cette proposition et a désigné sa présidente, Danuta Hübner, et moi-même, comme co-rapporteurs pour l'élaboration d'une proposition de réforme de la loi électorale européenne. Après des mois de travail et de débats intenses, nous avons soumis à la fin juin 2015 un projet de rapport, actuellement en cours d'examen en commission, et qui devrait être approuvé en séance plénière à la fin d'octobre déjà, afin d'engager rapidement les négociations avec le Conseil (*Rédaction*: un point de situation figure à la suite de l'article). Dans le présent article, je voudrais présenter les principales innovations proposées dans notre rapport.

Une approche en deux temps

Je suis profondément convaincu que nous avons besoin d'un système intégré de partis politiques au niveau européen pour favoriser véritablement un débat sur les politiques européennes, qui ne soit pas axé sur les politiques et les personnalités nationales. Ainsi, l'instauration de listes transnationales établies par les partis politiques européens demeure l'objectif ultime. Cependant, il convenait de tenir compte des réalités politiques et du caractère délicat de la procédure de réforme de la loi électorale, davantage apparentée à une révision des Traités qu'à la procédure législative ordinaire. Le Conseil doit approuver à l'unanimité les propositions du Parlement européen, et tous les États membres doivent ratifier la décision conformément à leurs règles constitutionnelles respectives. Nous avons donc opté pour une approche en deux temps, commençant par faire des propositions qui sont aussi ambitieuses que possible, mais aussi pragmatiques que nécessaire pour obtenir des premières améliorations en vue des élections européennes de 2019.

Il est malheureusement vrai que les liens entre les partis nationaux et les partis politiques européens auxquels ils sont affiliés ont été par le passé insuffisamment expliqués aux électeurs, et qu'ils demeurent peu apparents. Le but de l'actuelle proposition de réforme est de remédier à cette lacune en donnant aux partis politiques européens davantage de visibilité dans les campagnes électorales. Ceci devrait constituer une étape intermédiaire vers l'instauration de listes transnationales, ces dernières devant permettre aux partis politiques européens d'entrer directement en compétition pour des sièges au Parlement européens. Dans un rapport séparé en cours de préparation à la Commission des affaires constitutionnelles, définissant la position du Parlement européen sur le futur développement institutionnel de l'UE et une réforme des Traités, nous ferons des propositions plus substantielles pour un « système électoral européen » qui devrait enfin mettre la procédure des élections européennes en conformité avec le caractère supranational du Parlement européen.

Faire connaître les partis politiques européens

Notre proposition vise aussi à franchir un pas supplémentaire suite à l'initiative fructueuse des partis politiques européens de désigner, lors des élections de 2014, des candidats chefs de file, établissant ainsi un lien entre les élections européennes et l'élection du président de la Commission, et permettant aux citoyens d'exercer directement une influence sur la sélection du dirigeant de l'exécutif de l'UE.

En premier lieu, nous voulons préserver cette pratique pour 2019 et exclure la possibilité pour le Conseil européen de revenir aux temps antérieurs à Lisbonne, où le choix du président de la Commission résultait d'arrangements conclus en coulisse par les chefs d'État et de gouvernement. La désignation de candidats chefs de file par les partis politiques européens sera une disposition contraignante dans l'Acte électoral européen, avec pour ce faire un délai de douze semaines avant les élections. Ceci devrait non seulement consolider la procédure, mais aussi, pour la toute première fois, accorder aux partis politiques européens, de par la loi européenne, un rôle formel lors des élections européennes.

De plus, nous proposons des mesures pour faire connaître aux électeurs l'affiliation des partis nationaux aux partis européens, ainsi que les candidats chefs de file de ces derniers. Lors des élections européennes de 2014, beaucoup de citoyens ne savaient pas comment soutenir un candidat particulier à la présidence de la Commission. Alors que Martin Schulz était candidat pour le Parti socialiste européen (PSE) et Jean-Claude Juncker pour le Parti populaire européen (PPE), les noms et logos de ces partis n'étaient visibles ni dans le matériel de campagne ni sur les bulletins de vote. La raison invoquée à l'encontre d'une telle visibilité a toujours été que cela pourrait dérouter les électeurs, qui se trouveraient tout à coup face aux noms et logos des partis politiques européens sans pouvoir voter pour eux. De mon point de vue, ceci est non seulement une étrange façon de voir et une sous-estimation méprisante de l'intelligence des électeurs, mais aussi un faux raisonnement. Si on ne veut pas mettre les votants en présence des partis politiques européens sous prétexte qu'ils ne les connaissent pas, comment donc pourraient-ils les connaître ? Si nous

voulons sérieusement encourager une démocratie transnationale en Europe, il faut bien commencer quelque part.

Notre rapport propose que « les bulletins de vote utilisés lors des élections au Parlement européen accordent la même visibilité aux noms et logos des partis nationaux qu'à ceux des partis politiques européens auxquels ils sont affiliés, si une telle affiliation existe ». Avec cette formulation, les États membres pourront toujours concevoir les bulletins selon leurs traditions nationales. En Finlande et en Suède, par exemple, les noms des partis ne sont pas, traditionnellement, mentionnés sur les bulletins de vote, et il n'y a aucune raison de changer cette pratique. En revanche, dans les États membres qui mentionnent les partis nationaux, le nom du parti politique européen devra apparaître également – et si le logo figure sur le bulletin, ceci doit s'appliquer également à celui du parti politique européen. De cette manière, les électeurs auront pleine conscience de voter à la fois pour un parti national et pour le parti politique européen, ainsi que pour le candidat chef de file qu'ils soutiennent.

Alors que la visibilité des partis politiques européens sur les bulletins de vote devrait être obligatoire, nous recommandons par ailleurs que les partis nationaux eux-mêmes commencent enfin à faire référence à leur affiliation à un parti politique européen dans leurs outils de campagne, en particulier les affiches, brochures et spots de télévision et de radio. Les États membres sont de surcroît encouragés à faciliter la participation des partis politiques européens dans les campagnes électorales. Des dispositions légales régissant les temps d'antenne des partis en compétition n'existent pas dans tous les États membres, mais si elles existent pour les partis nationaux, elles devraient s'appliquer également aux partis européens.

Davantage de transparence et de démocratie

Le renforcement des partis politiques européens est l'idée-force de notre rapport. Mais nous proposons aussi un certain nombre d'innovations additionnelles destinées à rendre les élections européennes plus démocratiques et plus transparentes. Une date limite commune pour la finalisation des listes des candidats mettra fin à la pratique de certains États membres consistant à dévoiler les candidatures le plus tard possible avant les élections. Tous les électeurs disposeront ainsi du temps nécessaire pour faire un choix éclairé, et il y aura aussi un point de départ commun en Europe pour faire campagne. De même, les bureaux de vote dans les États membres devraient fermer en même temps le dimanche soir, créant ainsi un moment pan-européen pour la publication des premières estimations. Par ailleurs, nous proposons que l'égalité des genres, en tant que valeur fondatrice de l'UE, soit une préoccupation constante tout au long du processus électoral ; que les partis nationaux respectent les procédures démocratiques et la transparence dans la sélection de leurs candidats ; et que les citoyens de l'Union aient le droit de voter bien que résidant dans un pays tiers.

Afin de créer des conditions similaires dans tous les États membres, les règles relatives aux seuils électoraux devraient être également révisées. Considérant qu'actuellement 186 partis nationaux sont représentés au Parlement européen, et

que l'immense majorité des États membres ont soit un seuil légal entre 3 et 5%, soit un seuil de fait supérieur à 3%, nous proposons de formaliser cette pratique pour l'uniformiser à l'échelle de l'Union. Dans les circonscriptions comptant plus de 26 sièges, un seuil légal de 3 à 5% devrait être institué. Le Traité de Lisbonne attribuant au Parlement européen un rôle accru, son bon fonctionnement et sa capacité à constituer des majorités stables doivent être préservés.

Compte tenu de l'évolution de la société au cours des précédentes décennies, les États membres sont encouragés à fixer à 16 ans l'âge minimum des électeurs. Les élections européennes doivent être aussi ouvertes que possible, et considérant que chacun peut travailler, payer ses impôts et accomplir son service militaire dès l'âge de 16 ans dans la plupart des États membres, nous pensons qu'il est temps de donner la parole à la jeune génération. De plus, afin de faciliter la participation aux élections, nous conseillons aux États membres de recourir aux nouvelles technologies, et proposons d'introduire le vote électronique, assorti de mesures garantissant la fiabilité des résultats, la confidentialité du vote et la protection des données.

Accélérer le programme de réforme

Jusqu'à présent, le Conseil a toujours refusé la moindre des propositions de réforme électorale présentées par le Parlement européen, jugeant celles-ci irréalistes, trop fédéralistes ou incompatibles avec les traditions nationales. Notre rapport propose des mesures qui jettent les bases d'une réforme plus globale du système électoral européen dans l'avenir.

Toutefois, tout ne peut pas être régi par la loi. Beaucoup de choses dépendent des partis nationaux, en particulier de leur bonne volonté à associer plus étroitement les partis politiques européens aux campagnes électorales, à accepter le rôle de coordination de ces derniers, et à promouvoir ensemble la candidature du chef de file européen. La *transnationalisation* des politiques européennes et l'émergence d'un système partisan européen intégré exigent une dynamique nouvelle et davantage d'implication. Si elle est correctement mise en œuvre, cette réforme pourrait faciliter le processus et constituer les prémisses d'élections véritablement européennes, qui pourraient alors être instituées lors de la réforme suivante.

Faites comme eux, diffusez nous !



Ajout par le traducteur :

Point de situation sur l'état d'avancement de la proposition de réforme

Suite au rapport de l'AFCO, le Parlement européen a adopté en séance plénière le 11 novembre 2015 une Résolution qui est toujours en cours d'examen par le Conseil de l'UE. Les parlements nationaux se sont aussi saisis de la question. Nombre d'entre eux ont exprimé des réserves sur plusieurs propositions de réforme, en invoquant le principe de subsidiarité selon le Protocole no. 2 annexé au Traité de Lisbonne. Les dispositions relatives aux candidats chefs de file pour la présidence de la Commission font l'objet d'une forte opposition au niveau du Conseil, qui refuse d'institutionnaliser ainsi le processus initié lors des élections de 2014. On espère parvenir à un accord entre le Conseil et le Parlement au plus tard à la fin de l'année 2016, pour permettre la mise en application de la réforme avant les élections de 2019.

Fédéraliser les partis politiques d'Europe Vers un seul parti pour chaque famille politique

Pierre Jouvenat

Membre du Comité directeur de l'UEF Rhône-Alpes - 74

Les partis politiques ont un rôle central à jouer dans l'animation d'un espace citoyen de délibération et de participation politiques. La construction européenne nécessite donc des partis politiques transnationaux capables de mobiliser l'opinion publique sur les enjeux européens, favorisant ainsi la création d'une société civile européenne. Dans la perspective d'une Europe fédérale, l'instauration progressive d'un système partisan transnational, composé de partis eux-mêmes organisés selon une structure fédérale, et au sein duquel existe une compétition pour participer à des élections et influencer sur les orientations politiques de l'Union, est le pendant indispensable à la réforme des institutions.

Etat des lieux

A ce jour, seuls le milieu associatif et quelques *think tanks* occupent l'espace citoyen de délibération politique au niveau européen. Les partis politiques y sont absents, alors que ce sont eux qui détiennent la clé des élections européennes. Les partis nationaux traitent des questions européennes à travers le prisme des politiques nationales. Ils ne sont pas incités à donner une dimension européenne à leur action car les décisions politiques sur les questions de portée européenne ne sont pas effectivement prises au niveau européen. Les actuels « partis politiques au niveau européen » (selon la terminologie officielle, ci-après dénommés « partis européens ») demeurent des conglomérats des partis nationaux. Leur structure est par

nature confédérale. Ils s'intègrent dans la logique intergouvernementale de l'UE : organisation de réunions des décideurs de leur famille politique en amont des sommets européens et des réunions du Conseil de l'UE ; coordination et planification de l'action de leurs membres au sein des institutions et des organisations périphériques de l'UE ; échange d'informations ; organisation de congrès au cours desquels sont adoptés, par consensus donc selon le plus petit dénominateur commun, manifestes et programmes électoraux. Les partis européens sont donc dans une logique plus institutionnelle que militante. Là aussi, il y a actuellement peu d'incitation au changement. L'UE n'est pas vraiment politisée selon le clivage gauche/droite. Les différentes formations du Conseil ne résultent pas d'un processus électoral. Il n'y a pas de pouvoir à conquérir. S'agissant de l'attribution des postes clés au sein des institutions européennes, ce sont plutôt les partis nationaux qui exercent une réelle influence. Ce n'est que récemment, avec le processus des *Spitzenkandidaten*, que les partis européens sont devenus des acteurs de l'élection au Parlement européen et que la Commission pourrait devenir l'expression d'une majorité politique.

Les partis politiques sont actuellement liés à l'échelle européenne par un système assez complexe et peu visible d'affiliations. Une forte dilution idéologique a résulté des vagues successives d'élargissement de l'UE. Il existe maintenant de grandes divergences de thèses, y compris parmi les membres d'un même parti européen : quoi de commun entre Les Républicains en France, Forza Italia, la CDU allemande, voire le parti de Viktor Orbán, pourtant tous affiliés au Parti populaire européen (PPE). Il existe dans la plupart des pays un grand nombre de partis, deux ou même trois d'entre eux, concurrents au plan national, pouvant cependant être affiliés au même parti européen. Il est difficile dans ces conditions d'avoir un débat structuré sur les enjeux européens.

Comment cela doit-il évoluer ?

C'est un lieu commun de dire qu'il faut à la fois « européeniser » les partis nationaux et renforcer les « partis européens », ces derniers devant devenir des organisations militantes. Ce faisant, cependant, il existe une fâcheuse tendance à faire une distinction claire entre les deux catégories de partis, voire même à les opposer, alors que l'intégration européenne et les enjeux transnationaux qui en découlent supposent des partis transnationaux où la distinction entre partis nationaux et européens s'estompe au fil du temps.

En particulier, lorsqu'on se réfère aux « partis européens », tels qu'ils existent actuellement, on insinue à tort qu'ils devraient exister par eux-mêmes. Ainsi en est-il, par exemple, lorsqu'on suggère que ces partis doivent s'émanciper de la tutelle de leurs membres institutionnels – les partis nationaux – pour devenir des partis à part entière, notamment en élargissant leur base. Attention au sens des mots : « A part entière » ne doit pas signifier distinct, indépendant ... Cela peut éventuellement suggérer qu'ils doivent devenir des partis de plein exercice, soit de véritables laboratoires d'idées avec une force militante. Mais il serait plus approprié de dire qu'ils doivent devenir l'organe supranational d'un parti pour traiter des défis supranationaux.

Dans le même ordre d'idée, il faut être prudent lorsqu'on évoque leur « rôle spécifique ». L'article 10, para. 4 du Traité stipule : « Les partis politiques au niveau européen contribuent à la formation de la conscience européenne et à l'expression de la volonté des citoyens de l'Union ». Par extension, on admet généralement que les « partis européens » doivent assurer un lien direct entre les citoyens européens et les diverses formes d'expression de la démocratie au niveau européen ; stimuler la mobilisation citoyenne sur les questions européennes ; et plus généralement créer une société civile européenne. Or, force est de constater que cette mission n'incombe pas exclusivement, voire même pas principalement, au niveau européen des partis. De fait, dans la configuration actuelle de l'organisation des partis, les partis nationaux sont les mieux placés pour donner une assise de représentativité locale et citoyenne à l'Europe. Dans un processus électoral, la proximité idéologique avec l'électorat local est déterminante pour les succès électoraux des différents partis. Quel que soit le degré d'intégration de l'UE, les légitimes identités territoriales et sociales subsisteront.

Ceci soulève inévitablement la question épineuse du statut de membre individuel des « partis européens ». Là aussi, il n'est pas vraiment approprié de prôner un tel statut au seul prétexte que ces partis doivent élargir leur base démocratique, au-delà de leurs membres institutionnels, les partis nationaux. C'est un risque supplémentaire d'opposer deux catégories de partis. Ce statut n'est justifiable que temporairement, dans la situation actuelle où les partis nationaux font l'impasse des questions européennes dans le débat politique.

La réponse à ces ambiguïtés, dans le long terme, doit être trouvée dans la création de **fédérations partisanes transnationales**, selon le modèle des principaux partis politiques dans des Etats fédéraux tels que L'Allemagne (CDU, SPD ...), la Suisse (PLR, UDC, PS ...) ou les États-Unis (partis républicain et démocrate), qui sont présents et identifiés tels quels à tous les niveaux territoriaux de la fédération. Bien sûr, cela est rendu difficile par le caractère *sui generis* de la construction européenne. Une clarification des idéologies en présence est nécessaire. Les partis politiques, aujourd'hui très divers et disparates, doivent affiner leurs propositions idéologiques, et en particulier se positionner sur l'avenir de l'Europe. On peut supposer que ceci se produira inévitablement si l'UE évolue vers « une Union toujours plus étroite ». Dans la perspective ultime d'une Europe fédérale, des partis transnationaux fonctionneront eux aussi selon les principes du fédéralisme, tout simplement parce que **niveau décisionnel et niveau d'action des partis vont de pair**.

Dans cette logique, le renforcement des partis européens actuels est un point de départ important et nécessaire. Ce n'est pas, cependant, une fin en soi. Il s'agit avant tout, s'agissant tant des incitations législatives que des initiatives des partis eux-mêmes, de mettre l'accent sur le **développement de synergies** entre les divers partis de chaque famille politique. Les élections au Parlement européen en sont le meilleur exemple (voir ci-après). Mais il y a de nombreuses autres occasions d'interactions entre partis nationaux et européens, et entre partis nationaux frères, susceptibles de favoriser les convergences à l'échelle transnationale et, par suite, la création de partis

transnationaux : groupes de travail thématiques pour définir des politiques communes ; soutien mutuel lors de scrutins nationaux ; campagnes communes sur des questions pan-européennes, etc. Il convient ainsi de développer des synergies **tant verticalement qu'horizontalement**. Dans une saine vision du fédéralisme, les périmètres sont à la fois juxtaposés et superposés.

Pour parachever le processus, les partis transnationaux devront s'intégrer dans un *système* partisan transnational, au sein duquel ils interagiront de manière compétitive pour exercer leur influence sur les décisions de portée européenne, et pour le contrôle des instances exécutives en particulier. Le sujet a fait l'objet de nombreuses études (Mair, Bardi, Hix, Bartolini ...) et d'une grande controverse quant à la nature et aux conditions de fonctionnement d'un tel système. Pour résumer, on renvoie ici à un rapport de l'Observatoire des partis politiques de l'Institut universitaire européen (*How to create a transnational party system* - 2010), qui conclut qu'un véritable système partisan transnational requiert davantage que la simple existence de partis transnationaux. Il doit exister également, au niveau européen, un cadre général et des structures au sein desquels peut s'exercer une compétition politique. Ce cadre n'existe aujourd'hui qu'à l'état embryonnaire. Ainsi, le problème est de nature institutionnelle plutôt que politique, et un véritable système partisan transnational ne peut être raisonnablement envisagé que dans le contexte d'une Europe fédérale.

L'organisation fédérale d'un parti : de quoi s'agit-il ?

Dans une configuration fédérale, chacune des principales formations politiques est représentée à chacun des niveaux territoriaux – fédéral, régional, cantonal, municipal (avec des exceptions possibles aux niveaux inférieurs) – par un éventail complet d'organes représentatifs, bureaux, budgets et équipes dirigeantes. Les décisions concernant la fédération à son plus haut niveau sont prises par les instances fédérales (assemblée des délégués, comité exécutif, conférence des présidents ...), dont les membres sont élus démocratiquement par la base du parti. Le vote majoritaire est de règle. Ces décisions s'imposent aux instances des niveaux inférieurs, qui sont chargées de leur mise en œuvre. Les instances inférieures sont par ailleurs totalement compétentes pour traiter des questions relevant exclusivement de la sphère régionale ou locale au sein de l'État fédéral.

Les élections aux institutions fédérales sont une occasion, parmi d'autres, d'agir collectivement. Les instances fédérales du parti adoptent un programme commun et une stratégie de campagne. Puis les campagnes électorales sont menées au sein des diverses circonscriptions par les instances locales concernées. Ces campagnes peuvent différer d'une région à l'autre, en termes de visibilité et d'ordre de priorité des thèmes, selon les sensibilités locales, mais elles ne sont en principe pas en contradiction avec la ligne générale définie au niveau fédéral. Les candidats sont investis au niveau des circonscriptions, éventuellement en consultation (le plus souvent de manière informelle) avec les instances fédérales.

Le militantisme s'exerce normalement au niveau local, ce qui n'exclut pas le débat sur les enjeux plus larges. Les

questions de portée fédérale peuvent faire l'objet de forums de discussion, consultations *ad hoc* de la base du parti, élections internes, etc., dans un esprit d'interaction permanente entre militants et organes exécutifs aux différents niveaux de la fédération partisane. L'adhésion à une section locale du parti confère au militant, *ipso facto*, le statut de membre du parti sans égard à sa couverture géographique. La distinction entre membres institutionnels et membres individuels n'est plus de mise.

Une chance à saisir : les élections européennes

Les élections au Parlement européen n'ont pas réussi jusqu'à présent à établir un « lien électoral » entre citoyens européens et les politiques au niveau européen. Les campagnes électorales demeurent très centrées sur des considérations nationales. Dans ce contexte, les milieux pro-européens considèrent généralement que seules des listes transnationales peuvent européeniser ces élections. Cependant, la proposition – qui prévoit que l'électeur dispose d'une seconde voix pour une liste pan-européenne en plus de son vote pour la liste régionale ou nationale – fait perdurer la distinction entre partis nationaux et européens, voire même les oppose. Qui plus est, elle comporte un risque de mauvaise interprétation du scrutin par l'électeur, qui pourrait penser voter « européen » avec la liste transnationale seulement, et « national » pour la très grande majorité des sièges attribués à partir des listes nationales.

Si l'on considère par ailleurs que cette proposition n'a guère de chance d'être acceptée par les Etats membres, soucieux de conserver leurs prérogatives dans le processus électoral ainsi que leurs quotas au Parlement européen, il est nécessaire de réfléchir à d'autres moyens de rendre ces élections plus européennes. Ici aussi, il s'agit de privilégier les mesures visant plutôt à unir les partis de la même famille politique pour qu'ils véhiculent ensemble, auprès de l'électorat, un message et un projet européens : propagande électorale centrée sur les questions européennes et le manifeste européen ; forte visibilité des partis européens - notamment des *Spitzenkandidaten* – dans les supports de propagande, les médias et, autant que possible, lors des débats publics ; et au final noms et logos, côte à côte, des partis nationaux européens sur les bulletins de vote.

Si cela s'avère insuffisant pour que l'électeur comprenne enfin que l'enjeu des élections européennes n'est pas le maintien ou le renvoi du gouvernement national en place, une bonne alternative aux listes transnationales pourrait consister – bien que temporairement tant que partis nationaux et européens sont perçus comme des entités distinctes – à attribuer directement **la totalité** des votes aux partis européens, les listes électorales demeurant cependant établies au niveau des circonscriptions locales. Le citoyen allemand, par exemple, votant dans sa circonscription PPE et non CDU. Effet psychologique garanti. Dans ce contexte, des campagnes pan-européennes sont conçues et coordonnées par les partis européens, mais conduites de manière décentralisée **conjointement** avec leurs contreparties nationales. C'est une excellente façon de promouvoir de véritables campagnes transnationales et des programmes de niveau européen – le principal objectif des listes transnationales – avec l'avantage que ceci s'applique à tous les sièges du Parlement, tout en préservant les

circonscriptions locales et donc les quotas nationaux. De surcroît, d'autres objectifs sont atteints, tels qu'une légitimité accrue du Parlement européen, le maintien de son homogénéité, et la prise en compte des considérations d'*accountability* des députés. Les aspects pratiques et formels de cette procédure ont été analysés dans la proposition dite de « double proportionnalité » pour l'attribution des sièges (pays et partis) formulée par les professeurs Oelbermann et Pukelsheim.

Maintenir le cap sur le long terme

Bon nombre des propositions habituellement avancées pour stimuler le débat public européen sont en fait des mesures transitoires devant servir d'aiguillon aux acteurs politiques, en particulier les partis nationaux. L'euphémisation de ces partis est la toute première des priorités. Similairement, les efforts parallèles envers des « partis européens » de plein exercice sont louables. Le statut de membre individuel des partis européens actuels reste entièrement justifié tant que ces partis n'ont pas d'assise dans l'électorat des États membres. Il est cependant essentiel de ne pas compromettre l'objectif à plus long

terme, celui de la création d'un espace politique pour les questions européennes et d'une démocratie européenne active par l'action des partis politiques **à tous les niveaux**, ce qui requiert des partis transnationaux. Toutes les initiatives doivent tendre vers cet objectif, et surtout ne pas le desservir en prenant le risque de diviser davantage les échelons existants des partis, par exemple avec le système à deux voix qui résulterait d'une circonscription unique additionnelle pour les élections européennes.

Cette vision de l'évolution des partis est-elle réaliste ? Certains évoqueront la crise de légitimité des partis politiques et l'inopportunité de transposer au niveau européen ce qui ne fonctionne pas au niveau national. D'où la création de nouveaux partis politiques et le foisonnement de divers mouvements citoyens, tous ayant pour but de parler davantage d'Europe, ou de le faire différemment. Dans le long terme cependant, on ne pourra pas créer une société civile européenne, qui ne soit pas que marginale, sans une transformation des grands partis politiques traditionnels.

Féd'Actualité

Regards fédéralistes sur les berges sud et orientales de l'Europe

La langue berbère face au système juridique algérien : une reconnaissance inachevée

Mohand Elhocine Hamidouche

Doctorant en droit public, Fédéralisme et droits des minorités nationales, Université de Fribourg en Suisse. Membre de l'UEF Rhône-Alpes et des Commissions politiques n° 2 « Fédéralisme mondial » et n° 3 de l'UEF France ? « Citoyenneté et fédéralisme interne »

Cet article est le résumé d'un essai de l'auteur qui sera également prochainement mis sur le site de Presse Fédéraliste

Introduction

Le nationalisme d'Etat qui s'est affiché officiellement au sein de l'Etat algérien avec la promotion de la politique d'homogénéisation, d'assimilation mais aussi d'exclusion, a transformé les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou autochtones à savoir les droits des Berbères, en menace voire en danger pour l'unité nationale et l'intégrité du territoire.

L'Etat-nation comme modèle d'organisation politique issu du Traité de Westphalie en 1648, se veut souverain, centralisateur et homogénéisant. Cet Etat a érigé l'idée de « un seul Etat égale une seule nation » à une idéologie qui a

survécu plus de trois siècles. Cependant, l'Etat-nation manifeste davantage, au fil du temps, des incapacités et des défaillances quant à la promotion de la diversité et la protection des droits des minorités ou des peuples autochtones qui se trouvent en son sein, tel est le cas pour l'Etat algérien et les Berbères²⁰.

L'Etat ne signifie pas la nation, ce sont deux concepts différents, et parfois antinomiques, une nation en tant qu'entité sociologique et politique d'un côté ; historique et anthropologique de l'autre, n'est pas toujours accompagnée ou structurée dans un Etat. Les sciences juridiques et politiques nous apprennent qu'il y a des nations éparpillées dans plusieurs Etats, et surtout le plus important, c'est qu'il existe des Etats qui abritent deux nations ou plus, autrement dit ce sont des Etats multinationaux, comme la Suisse, le Canada, l'Inde et l'Algérie bien sûr (qui n'est pas encore un Etat fédéral).

Les problèmes politiques que vit actuellement le peuple algérien en tant qu'ensemble hétérogène, ne datent pas d'aujourd'hui. Les causes remontent bien loin dans l'histoire. Ce peuple a connu plusieurs civilisations, voire dominations, en commençant par les Phéniciens, suivis par les Carthaginois, ensuite les Romains pendant presque cinq

²⁰ Les Berbères s'appellent dans leur langue « Imazighen » qui se prononce en français « Imazirènes », pluriel de « Amazigh » qui signifie « homme libre ».

siècles. Après la conquête Romaine, les Algériens d'antan, à savoir, les Berbères étaient sous les dominations successives arabo-islamiques. C'est durant ces dominations que le processus d'arabisation et d'islamisation avait été entamé, et il ne cesse de s'accroître jusqu'à nos jours. Certes, l'empire ottoman a participé à la diffusion, le renforcement et l'enracinement de l'Islam en Algérie, mais le colonialisme français est venu en 1830 pour imposer une nouvelle « méthode d'assimilation à la française ». D'ailleurs, cette politique s'exerce jusqu'à nos jours au sein de l'Etat français à l'encontre des langues régionales et minoritaires.

Depuis 1962, au lendemain de l'indépendance, la langue arabe est devenue la langue nationale et officielle de la République algérienne selon l'article 2 de la Constitution du 8 septembre 1963. C'est le début de la construction officielle de l'identité algérienne, tout en marginalisant la langue et la culture berbère. Le gouvernement a tenté d'augmenter le nombre d'Arabes et d'arabophones dans les administrations publiques. Une autre politique d'arabisation a été prise par la Charte nationale de 1976 qui a renforcé et promu l'arabe littéraire comme langue du gouvernement. Ce processus qui est en faveur de l'arabisation et au détriment de la langue berbère a accéléré durant les années 1990. Plus d'une dizaine de lois avaient été élaborées en vue d'anéantir les autres langues nationales, à savoir le berbère avec ses dialectes, d'une part, et d'écarter de l'usage courant les langues étrangères, surtout la langue française. Cela a pour objectif principal l'assimilation sans précédent de toutes les ethnies autres qu'arabes qui vivent sur le territoire algérien. Sans doute vise-t-elle les Berbères, leur langue, culture et identité.

L'officialisation de la langue berbère : un processus long et difficile

L'éternel combat entre l'uniformité et la diversité au sein de l'Etat en Algérie a engendré des crises multidimensionnelles. L'une des crises les plus aiguës voire chroniques est celle de l'identité. Les Berbères font face à cette anomalie depuis des décennies.

En réponse à cette assimilation forcée et institutionnalisée, un mouvement de protestation avait été créé au milieu des années 1970, appelé « Mouvement Culturel Berbère ». Son objectif était de promouvoir et défendre l'identité, la culture et la langue berbères, en Algérie notamment. Mais ce mouvement de revendication a fait l'objet d'interdiction et de frustration. Plusieurs activités culturelles avaient été interdites, des membres de l'organisation emprisonnés. Concernant l'identité berbère, le linguiste Salem Chaker mentionne que ce large mouvement d'affirmation et de promotion culturelle s'est beaucoup développé et élargi notamment en Kabylie, durant les années 1980, et qu'il avait pour objectif la reconnaissance constitutionnelle et institutionnelle de l'identité berbère²¹.

A la veille du 3ème millénaire, un nouveau mouvement autonomiste a vu le jour, dont l'objectif est de se séparer du pouvoir central. Ce mouvement porte le nom « Mouvement

pour l'Autonomie de la Kabylie²²», dont l'initiative revient à l'historien algérien Salem Chaker et au politicien Ferhat Mehenni, tous les deux étaient des militants du Mouvement Culturel Berbère. Ils revendiquent l'autonomie de la Kabylie. Cependant, les autorités algériennes n'ont pas donné un agrément à ce mouvement autonomiste. Le refus s'est basé sur l'article 42 de la Constitution, selon le gouvernement, il s'agit d'un mouvement régionaliste.

L'officialisation ou la non-officialisation d'une langue n'a jamais été un acte anodin. Le mot « officiel » renvoie au statut, cela dit au droit, à la reconnaissance *de jure*. Quant à l'épithète « nationale », elle fait appel au constat, à la réalité, c'est-à-dire *de facto*.

C'est pour la première fois dans l'histoire de l'Algérie indépendante que fut mentionné le mot "Amazighité" (Berbérisme) dans la Constitution de novembre 1996. Elle inscrit dans son Préambule que l'"Amazighité" est l'une des composantes fondamentales de l'identité algérienne et dans son article 3 bis stipulant que la Tamazight (la langue berbère) est une langue nationale (mais pas officielle). Cette référence à la langue berbère est une réponse aux circonstances du milieu des années 1990. D'abord, une réponse au boycott scolaire de 15 mois en Kabylie pour l'officialisation de la langue berbère, le gouvernement algérien a rendu le décret n° 95-147 du 27 mai 1995 portant la création du Haut Commissariat à l'Amazighité comme réponse aux revendications berbères dont les origines remontent à la fin des années 1940. Ensuite, répondre aux exigences internationales notamment celles de l'UNESCO, et enfin, l'Algérie avait sombré dans un conflit armé (terrorisme/guerre civile). Quant aux autres constitutions de l'Etat algérien de 1963, 1976, et 1989, elles n'ont jamais fait référence à tout ce qui a trait à l'identité berbère.

Il faut attendre la Constitution²³ de 2016 pour que la langue berbère soit officialisée et devienne dorénavant une langue à la fois nationale et officielle, constitutionnellement reconnue. Cette officialisation a parcouru un chemin long et difficile d'un côté, et malheureusement elle ne bénéficie pas encore ni *de jure*, ni *de facto* du même statut que celui de la langue arabe de l'autre, mais mieux vaut tard que jamais et mieux vaut ce statut que rien.

Alors, l'Algérie qui était l'élève préférée de la France coloniale d'hier pendant près d'un siècle et demi, pourrait-elle être un exemple pour la France des droits d'aujourd'hui, en ce qui concerne l'officialisation des langues régionales et minoritaires ?

www.pressefederaliste.eu

²¹ S. Chaker. « Berbérisme et émigration kabyle », in *Peuples Méditerranéens*, numéro spécial, 31-32, Paris, 1985, pp 217, 225.

²² Il s'agit réellement d'un Mouvement qui revendique l'indépendance de la Kabylie et pas son Autonomie. Cela veut dire que c'est un mouvement indépendantiste, sécessionniste et pas autonomiste.

²³ Article 4 de la loi N° 16-01 du 6 mars 2016 portant révision constitutionnelle du Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire du 7 mars 2016.

Le Kirguizistan, un pays laïc à l'héritage culturel et religieux multiple

Joseph Yacoub

Professeur honoraire de l'Université catholique de Lyon, ancien titulaire de la chaire UNESCO « Mémoire, cultures et interculturalité ». Spécialiste des chrétiens d'Orient, il est l'auteur de : *Qui s'en souviendra ? 1915, le génocide » assyro-chaldéo-syriaque*, éd. du Cerf, Paris, 2014, et *Oubliés de tous. Les Assyro-Chaldéens du Caucase* (co-écrit avec son épouse Claire Yacoub), éd. du Cerf, Paris, 2015, parmi de nombreux ouvrages. Cet article a aussi été publié dans le quotidien *L'Orient – Le jour de Beyrouth* dans une version légèrement modifiée.
Cette version étant le texte original

Situé à l'est de l'Asie centrale, le Kirguizistan est un pays à passé multiple et à majorité musulmane. On y trouve plusieurs sites chrétiens dont les traces sont encore visibles et qui sont l'objet de recherche et d'intérêt par les archéologues, les linguistes et les historiens. La ville de Navékat est mentionnée comme un évêché au VIII^{ème} siècle sous la juridiction du Métropolitain de Kashgar (Chine). Il est confirmé qu'il y avait des chrétiens nestoriens dans ce pays du VIII^{ème} au XIII^{ème} siècle. De nombreux travaux paraissent sur cette question aujourd'hui. Vestiges d'histoire, le Kirguizistan contient des complexes religieux très riches et de toutes obédiences. Les traces en abondent à Bishkek, à Tokmak, à Burana (citée de Balasagun) et son petit musée (dont la Tour), à Ak-Beshim (ancienne Suyab, site archéologique classé patrimoine de l'UNESCO).

L'Asie abondait autrefois de missionnaires orientaux qui suivaient les marchands. Bien avant l'arrivée des missionnaires latins, les missionnaires nestoriens, syriaques jacobites, byzantins, melkites et arméniens ont essaimé sur le continent asiatique, mais c'est l'Eglise d'Orient nestorienne qui, de loin, a été la plus active, partant de la Mésopotamie jusqu'en Chine. Avant d'être islamisés, les Turcs et d'autres peuplades d'origine touranienne furent gagnés par le christianisme principalement nestorien dès 498, ainsi que beaucoup de Mongols. Au VII^{ème} siècle (en 644) de nombreux Turcs se convertissent. D'ailleurs, le terme Turkayé (Turcs) apparaît dans les chroniques syriaques vers la fin du VI^{ème} siècle et les lettres du patriarche Timothée 1^{er} (779-823) où il affirme nommer des évêques pour leurs régions le prouvent. A partir de 1885, un événement capital se produit au Kirguizistan et voici qu'un passé longtemps enfoui sous terre refait surface. En effet, grâce aux excavations conduites par les archéologues russes, on a découvert des cimetières chrétiens nestoriens situés entre les villes de Pichkek et de Tokmak, sur la rivière Tchou, et ailleurs, qui contiennent des centaines de tombes des XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles, avec des inscriptions funéraires en syriaque (ou arméen). Le Professeur M. D. Chwolson fut un des premiers à les avoir déchiffrées et traitées dans des publications présentées à l'Académie des sciences de St-Petersbourg entre 1886 et 1897. D'autres publications suivront. Les inscriptions sur les pierres tombales sont une grande source de connaissance. Elles sont en arméen classique (écriture Estrangelo) avec des croix gravées au milieu des pierres tombales. Ainsi, on découvre que ces Chrétiens d'Orient avaient des

monastères et des complexes religieux et l'on constate que c'était une Eglise bien organisée, dotée de chorévêques, de périodistes, de visiteurs, de prêtres, de sacristains, d'exégètes, de scholastiques et de prédicateurs. Aussi, est-on frappé de découvrir des communautés nestoriennes importantes qui ont construit des monastères et contribué à l'édification du pays. Beaucoup parmi ses fidèles appartenaient à l'ethnie turque et parlaient le turc. Il semble que le turc était la langue dominante qui, avec l'islamisation, a adopté l'alphabet arabe. Quant à l'araméen, il n'apparaît pas en usage public, mais était la langue de la liturgie. Ces Chrétiens s'adaptaient aux cultures et traditions locales, gardaient les noms originaux à consonance régionale souvent turcs et respectaient les cosmogonies d'origine. Les noms turcs sont fréquents. Les mois étaient indiqués selon l'année grecque séleucide et le calendrier turco-mongol. On trouve des prénoms chrétiens de défunts tirés de l'Ancien et du Nouveau testament. Par exemple, des femmes portaient le prénom Croix. Ainsi, on assistait à des mélanges de prénoms chrétiens syriaques et de noms turcs. On trouve mention du père et du grand-père du défunt et des prêtres fils de prêtres. Une tombe porte le nom d'un prêtre qui s'appelait Nestorius. Et l'on remarque sur des pierres tombales quelques lettres en arabe et au cœur d'une croix le mot Allah inscrit en toute lettre en arabe.

Tout cela prouve que les gens avaient une foi chrétienne et qu'ils n'hésitaient pas à la manifester

D'abord, nous pouvons dire d'une manière générale que l'histoire de l'Asie centrale est passionnante à plusieurs titres. Ce fut de tout temps une région de contact, un carrefour où plusieurs peuples, religions et croyances se sont rencontrés sur les pistes caravanières de la célèbre Route de la Soie qui reliait la Chine au monde occidental via les steppes, les déserts et les montagnes de cette Asie centrale, appelée autrefois Turkestan (russe et chinois). Parmi les peuples qui ont jalonné le cours de son histoire nous citons les Scythes, les Parthes, les Grecs, les Persans, les Kouchans, les Sassanides, les Turcs Seljoukides, les Karakhanides, les Sarmates, les Alains, les Sogdiens, les Samanides, les Huns Hephtalites (ou Huns blancs), les Mongols, les Ouïgours et les Russes. Les Huns Hephtalites, cités dans les chroniques syriaques (sous le nom de Haptarayé), parmi lesquels il y avait des nestoriens, occupèrent autrefois la Sogdiane (région de Samarkand) et la Bactriane (Balkh) aux V^{ème} et VI^{ème} siècles. Les Arabes ont conquis la Transoxiane sous les Omeyyades au début du VIII^{ème} siècle par Koutaiba Ibn Muslim (704-715). La conquête était achevée en 751, non sans résistance. Quant aux Sogdiens, ils y ont laissé leurs traces.

Tout au long de son histoire, cette contrée se caractérise par son multiculturalisme, son multilinguisme et la multiplicité des religions qui y ont coexisté. Sous cet angle, l'Asie centrale est unique et fournit des signes de syncrétisme. Pour ce qui est des langues, des religions et cultures, nous distinguons les langues sogdienne (une langue iranienne), persane, turque, arméenne (ou syriaque) et l'arabe, et plus tard le russe. Quant aux religions, on y trouve le chamanisme traditionnel, le manichéisme, le zoroastrisme, le mazdéisme, le bouddhisme, le christianisme oriental, l'Islam, l'orthodoxie russe...

Mais en quoi ce passé peut-il nous aider à comprendre

le présent de ces pays ?

Le christianisme avait couvert toute l'Asie. D'ailleurs, on a les traces de cette chrétienté jusqu'au milieu du XIV^{ème} siècle. Fortement organisée, l'Asie était structurée en provinces ecclésiastiques et en diocèses. Hérat (Afghanistan) était un siège épiscopal en 424. La ville de Merv (ou Mary) au Turkménistan fut érigée en Métropole en 424 et Samarkand devint Métropole de la Sogdiane (à l'est de Boukhara, en Ouzbékistan) dès le VII^{ème} siècle. Le rôle de Merv dans l'expansion du christianisme oriental au-delà de l'Oxus fut important. C'est de ce centre que le Métropolitain Elie de Merv oeuvra en Transoxiane, au-delà du fleuve Oxus (Amou Daria) pour convertir les tribus turques, politique intensifiée sous le patriarche Timothée 1^{er}.

Le pays n'a pas imposé de religion d'Etat et il est certain que le passé multireligieux et multiculturel, ajouté à l'influence russe et soviétique, ont joué positivement dans le choix en faveur de la laïcité, la liberté de conscience et la reconnaissance des minorités. Depuis l'indépendance du pays et la fin de l'URSS en 1991 et en dépit du fait que la majorité de la population est musulmane sunnite de rite hanafite (75 % de la population) et ethniquement kirgize (65 %), le pays a opté pour un régime laïc et séculier. Son préambule affirme que le peuple kirgize adopte la Constitution le 27 juin 2010, agissant « sous le commandement de nos ancêtres de vivre en paix et concorde, en harmonie avec la nature. » La Loi fondamentale stipule que la République Kirgize est un Etat souverain, démocratique, séculier, unitaire et social gouverné par la loi (Art. 1.1). L'article 7 prescrit qu'aucune religion ne sera reconnue comme religion d'Etat et que la religion et tous les cultes seront séparés de l'Etat. Le même article ajoute que l'implication des associations religieuses et des ministres du culte dans les activités des autorités de l'Etat seront prohibées. Pour ce qui est des droits linguistiques, le Kirgize est la langue de l'Etat. Le Russe sera utilisé en sa capacité de langue officielle. Quant aux membres des ethnies (35 % de la population) qui forment la population du Kirgizistan (Ouzbeks 13,8 %, Russes 12,5 %, Ukrainiens, Allemands, Dounganes, Ouïgours...), ils ont le droit de préserver leur langue maternelle et de promouvoir les conditions de son apprentissage et de son développement (art.10). En matière d'appartenance ethnique, il est écrit que chacun aura le droit de déterminer et de déclarer librement son ethnicité et nul ne sera forcé de le faire ou de le renier (art. 38). Le droit à la liberté de pensée et d'opinion est garanti (art. 31) ainsi que la liberté de conscience et de croyance (art. 32). Dans ce cadre, chacun a le droit de choisir librement et d'avoir une religion ou d'autres convictions et nul ne sera forcé de déclarer sa religion et d'autres convictions ou de les renier.

Cela dit, il ne faut pas se voiler la face. Ce jeune pays qui se cherche identitairement reste vulnérable pour des raisons internes et externes. Il est confronté à des tensions ethniques et des affrontements sanglants entre Ouzbeks et Kirgizes (rébellion en mars 2005) et à des mouvements islamistes radicaux.

De la Constitution kirgize nous retenons ces trois données importantes : la laïcité de l'Etat, la liberté de conscience et la reconnaissance de la diversité culturelle.

Une Syrie fédérale : des initiatives des Kurdes

René Wadlow

**Président et représentant auprès des Nations unies à Genève de
l'Association des Citoyens du Monde - Gravières 07**

Traduit de l'anglais par Jean-François Billion – Paris

Le 17 mars 2016, le « système fédéral démocratique du Rojava » (un terme kurde pour désigner le nord de la Syrie) a été proclamé officiellement. Quelques 150 représentants de groupes kurdes, arabes et assyriens (principalement chrétiens) se sont réunis dans la ville de Rmelan au nord-est de la Syrie et ont voté en faveur de l'union de trois « cantons » largement peuplés de kurdes – ceux de Afrin, Kobané et Jezira. Le gouvernement syrien de même qu'une large coalition d'opposition participant aux négociations sur la Syrie menées à Genève depuis la mi-mars, la Coalition nationale syrienne, ont tous deux fait part de leur refus d'accepter un système fédéraliste qu'ils voyaient comme un premier pas sur la voie d'un démantèlement de la Syrie. Le Ministre syrien des affaires étrangères a déclaré que, « toute annonce de ce type n'a aucune valeur légale et n'aura aucun impact légal, politique, social ou économique tant qu'elle ne reflète pas la volonté du peuple syrien tout entier ». Il n'y a eu aucune indication de comment « la volonté du peuple syrien tout entier » pourrait être déterminée dans le territoire déchiré par la guerre.

Tandis que les questions kurdes en Turquie ont attiré l'attention internationale, et que la région kurde largement autonome d'Irak est un acteur majeur de la politique irakienne, les Kurdes de Syrie ont été moins étudiés n'ayant pas été un facteur aussi visible jusqu'à présent que d'autres groupes ethniques ou religieux. Comme Michael M. Gunter, un spécialiste du monde kurde, le rapporte, « Le 19 juillet 2012, les Kurdes syriens jusqu'alors quasiment inaudibles sont soudainement apparus comme un potentiel facteur de changement dans la guerre civile syrienne de même que les conséquences qui pourraient en découler pour l'avenir du Moyen-orient lorsque, dans une tentative de consolider leur position de plus en plus désespérée, les troupes gouvernementales ont été retirées brutalement des plus importantes zones kurdes. Les Kurdes de Syrie sont soudainement devenus autonomes, une situation qui a également gravement affecté la Turquie voisine et le gouvernement régional virtuellement indépendant du Kurdistan d'Irak. En effet, la montée précipitée des Kurdes de Syrie tend à devenir un tournant qui pourrait aider à changer les frontières artificielles du Moyen-orient établies après la première guerre mondiale à la suite des célèbres Accords Sykes-Picot ».²⁴

Dans le but de maintenir les Kurdes à l'écart du conflit armé croissant, peu après le commencement le 15 mars 2011 du conflit armé en Syrie, Bachar-al-Assad a donné la nationalité syrienne à quelques 220.000 Kurdes qui avaient longtemps attendu d'être considérés comme des citoyens ou avaient été privés de leur citoyenneté à l'occasion d'un recensement en 1962. Toutefois, le conflit armé s'est

²⁴ Michael M. Gunter, *Out of Nowhere. The Kurds of Syria in Peace and War*, éd.. Hurts & Co., Londres, 2014, p.1.

étendu et l'Etat islamique a commencé à contrôler des territoires proches de zones à majorité kurde. Quelques observateurs voient les Kurdes comme des « alliés objectifs » de Bachar dans la mesure où ils ont beaucoup d'ennemis communs.

Travailler avec le régime a largement sauvé les zones kurdes des bombardements gouvernementaux et permis aux leaders kurdes de construire des formes alternatives de gouvernement. Michael Gunter aborde avec quelque détail l'influence parmi divers leaders kurdes de Turquie et de Syrie d'après des écrits de Murray Bookchin (1921-2006) et de ses vues sur l'« autonomie démocratique », une gouvernance autonome à consonance écologique.²⁵

Dans l'actuel « brouillard de guerre », il est difficile de percevoir quelles formes de coopération pourront se développer entre les zones kurdes de Syrie, de Turquie, d'Irak et peut-être d'Iran. Il ya eu de récentes discussions en Suisse entre des leaders kurdes des quatre pays. Il y a ceux qui voient toutes les propositions pour des formes confédérales ou fédérales dans un Etat préalablement centralisé comme une étape vers son éclatement. Toutefois, durant les premières années du mandat français sur la Syrie, après la première guerre mondiale, les Français avaient créé une forme d'administration fédérale, même s'ils avaient facilité la création du Liban qui avait jusque là fait partie de la « Grande Syrie ». Il est difficile d'envisager à l'arrêt du conflit armé que soit recréé un Etat centralisé et à parti unique comme cela a été le cas sous le leadership des al-Assad –père et fils. Bien que les Kurdes ne soient pas représentés dans les négociations de Genève (sur l'insistance de la Turquie), la proposition fédérale est désormais « sur la table », et elle mérite d'être examinée de près.

Fédé-Lettres



Robert Toulemon (Paris)

Lettre à Monsieur Hubert Védrine

²⁵ Damian White. Bookchin, *A Critical Appraisal*, éd. Pluto Press, Londres, 2008.

Notre ami Robert Toulemon, de Paris, a bien voulu nous adresser et nous autoriser à publier le courrier qu'il vient d'adresser à M. Hubert Védrine suite à un de ses articles dans *Le Monde* ; nous le publions avec le plus grand plaisir et remercions son auteur.

22 juin 2016

Monsieur le Ministre,

vous avez, dans le *Monde* daté du 14 juin, imputé, une fois de plus aux « européistes-fédéralistes » la responsabilité du « décrochage des peuples de l'Europe ». Ancien directeur général de la Commission et militant européen de toujours, j'appartiens sans aucun doute à ce groupe à qui vous attribuez une certaine influence bien qu'il ne représente, selon vous, guère plus de 1%. Appréciant la qualité des propositions que vous avancez par ailleurs dans votre article, j'éprouve le besoin de soumettre les quelques réflexions suivantes à votre sagacité.

En premier lieu, vous savez, mieux que quiconque, à quel point la coopération l'a emporté sur le fédéralisme dans le mode de gouvernance de l'Union au cours de la dernière décennie. L'insuffisance des résultats obtenus dans les domaines qui importent le plus à l'opinion, à savoir la sécurité et la prospérité est imputable aux divergences des points de vue nationaux et certainement pas à la méthode fédéraliste. Le fédéralisme ne se résume pas à l'imposition de décisions impopulaires à la majorité qualifiée ou à l'adoption de règlements ou directives par la Commission. Il est d'abord un état d'esprit, celui d'un sentiment de commune appartenance, de recherche de solutions d'intérêt commun, d'exercice de la souveraineté au niveau approprié, le plus proche que possible des citoyens. En utilisant l'Europe comme bouc émissaire, les gouvernements ont favorisé l'esprit du chacun pour soi. A titre d'exemple, la combinaison d'une plus stricte discipline budgétaire de la part des pays du Sud, à commencer par la France, et d'une politique de soutien à l'investissement qui ne serait plus refusée par l'Allemagne au nom du refus de l'Union transfer irait dans le sens du fédéralisme.

Le Néerlandais Brugmans, fondateur du Collège de Bruges, observait que l'Europe du Marché commun pratiquait un « fédéralisme à l'envers », plaçant la politique agricole dans les compétences de la Communauté mais en excluant la politique étrangère, la défense et la monnaie. Curieusement, l'opinion demeure plus ouverte aux transferts de souveraineté dans les domaines régaliens. Une politique sociale d'alignement vers le bas est refusée alors que l'attachement à l'euro ne se dément pas. Le concept d'une armée européenne recueille un étonnant niveau d'approbation en dépit de l'euro-scepticisme ambiant.

Mise à part la querelle sémantique sur le fédéralisme, vos propositions en vue d'une refondation européenne seront selon vous violemment combattues par ceux qui croient encore au mythe fédéral. Pourquoi combattions-nous un programme d'harmonisation des politiques d'asile et d'écologisation des politiques ? L'harmonisation budgétaire et fiscale, la coordination des politiques économiques que vous préconisez seraient un pas en avant remarquable vers ce fédéralisme que vous récusez. La constitution d'un pilier européen de l'Alliance n'aurait rien pour nous déplaire car il pourrait être un premier pas en direction d'une souveraineté européenne. Un point de désaccord cependant. Pourquoi exiger des seuls fonctionnaires de la Commission « un changement radical de mentalité » ? Cet impératif ne devrait-il pas s'imposer aux fonctionnaires nationaux et plus encore aux membres des gouvernements ? Ne devriez-vous pas vous-même l'envisager ?

Je vous prie d'accepter, Monsieur le ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Bibliographie

Andrew Duff, *The Protocol of Frankfurt: A New Treaty for the Eurozone*, éd. European Polity Center, Bruxelles, King Baudouin Foundation, téléchargeable en ligne, ISSN 1783-2462, Bruxelles, 2016, p. 40

Paolo Vacca
Secrétaire général de l'UEF Europe – Bruxelles

Traduit de l'italien
par Jean-Francis Billion – Paris

Le *Protocole de Francfort*. Pour un nouveau traité de l'eurozone, le dernier ouvrage d'Andrew Duff, ancien parlementaire européen, Président honoraire de l'UEF et l'un des fondateurs du Groupe Spinelli, a été lancé au Parlement européen à Bruxelles le 15 mars par un événement organisé conjointement par le Groupe Spinelli, l'UEF et le *European Policy Center* (EPC). La présentation d'Andrew Duff a été suivie de réflexions de Guy Verhofstadt (parlementaire européen, Président du groupe ALDE au PE), Danuta Hübler (parlementaire européenne, Présidente de la Commission des affaires constitutionnelles du PE) et Pervenche Bérés (parlementaire européenne, membre de la Commission des affaires économiques et monétaires du PE).

Dans sa présentation, Andrew Duff a mis en lumière comment les problèmes qui affectent aujourd'hui l'Union européenne (UE) sur de nombreux fronts sont une opportunité pour effectuer un changement radical. Même si l'attention politique est actuellement entièrement concentrée sur la réponse à donner à la crise des

réfugiés et aux problèmes de la sécurité interne, l'achèvement de l'Union économique et monétaire (UEM) demeure la question essentielle à résoudre pour l'avenir de la zone euro et de l'UE tout entière.

Un nouveau traité pour les seuls pays qui ont en commun l'euro, sous la forme d'un « Protocole de Francfort », qui modifierait seulement les dispositions des traités existants relatifs à l'UEM, permettrait dans le même temps de compléter l'Union monétaire avec une union fiscale, économique et politique, de solidifier et de codifier l'émergence d'une UE à deux cercles désormais devenue une réalité.

Le *Protocole de Francfort*, veut contribuer à ce débat avec des idées et des propositions textuelles précises de modifications des traités. Le *Protocole* propose que la logique de fonctionnement de la zone euro soit inversée : de coordination et de contrôle des politiques économiques nationales l'on passerait à une politique économique européenne conduite par un gouvernement européen avec à sa disposition un budget propre. Un budget additionnel de la zone euro, de dimension au moins équivalente sinon supérieure au budget actuel de l'UE, pourrait être utilisé pour investir dans des biens publics européens et des fonctions de stabilisation dans des phases de crise financière ou économique pouvant frapper certains Etats membres. Les pouvoirs exécutifs dans le champ de l'UEM toujours détenus par le Conseil européen et l'Eurogroupe seraient repris par la Commission européenne. Un Ministre du Trésor serait responsable de gérer le budget de l'eurozone et de conduire une politique économique européenne tenant compte des exigences économiques de l'ensemble de l'eurozone. Une telle augmentation de compétences et de ressources serait accompagnée d'une légitimité démocratique européenne croissante.

Le Parlement européen, pour les questions relevant exclusivement de l'eurozone et de son budget, travaillerait et voterait dans une configuration comprenant exclusivement ses membres élus dans l'eurozone.

Guy Verhofstadt a rappelé le travail du PE pour préparer le terrain à une réforme des Traités. Le PE travaille à trois importants rapports qui, ensemble, formeraient la base des demandes du PE pour une réforme radicale de l'UE. Un rapport sur : comment améliorer le fonctionnement de l'UE dans le cadre des traités existants (avec comme rapporteurs Mercedes Bresso et Elmar Brok), un rapport sur une capacité de budget pour la zone euro (avec comme rapporteurs Pervenche Bérés et Reiner Böge) et un rapport sur les possibles réformes des institutions au-delà des traités existants (avec pour rapporteur Guy Verofstadt lui-même). Les trois rapports devraient être achevés d'ici à la fin de l'année. Sur cette base le PE pourrait demander une nouvelle Convention pour la réforme des traités au printemps 2017, à l'occasion du 60^{ème} anniversaire du Traité de Rome.

Pervenche Bérés a expliqué ses propositions pour créer une capacité fiscale de la zone euro. Il devrait s'agir d'un budget additionnel, mais qui ait une dimension équivalente au minimum à deux ou trois fois le budget de l'UE. Il devrait être financé principalement par des ressources propres au niveau européen et non pas par des contributions nationales. Il devrait être utilisé tant pour des fonctions de stabilisation macroéconomique que pour des investissements publics européens. Il devrait être structuré de manière à stimuler et non à dissuader l'achèvement de réformes structurelles des économies nationales. Dans ce cadre, la participation à ses bénéfices pourrait être limitée aux pays qui

auraient achevé un cadre de réformes convenues ou qui respecteraient un code de convergence économique avec quelques paramètres clés. Inévitablement, il devrait être accompagné d'une convergence des systèmes fiscaux et sociaux nationaux et de l'émergence de formes de fiscalité et de *welfare* au niveau européen.

Danuta Hübner s'est arrêtée sur les questions de l'intégration différenciée exigée par l'achèvement de l'UEM, et a remercié Andrew Duff pour avoir « brisé le tabou » du thème des modifications des traités pour créer une UE à deux cercles avec au centre une eurozone fortement intégrée. Malgré des résistances dans tous les milieux, rouvrir le processus pour la modification des traités est essentiel pour affronter l'avenir de la zone euro mais également pour apporter une réponse aux faiblesses structurelles mises toujours plus en évidence par les nombreuses crises des dernières années. Pour la zone euro, le changement de paradigme de la coordination et du contrôle des politiques nationales à une politique européenne autonome et financée par des ressources propres est le pas fondamental. Ce changement doit être accompagné d'une réforme institutionnelle qui réduise le rôle des Etats au sein du Conseil européen et qui augmente celui du PE et de la Commission européenne.

Enrique Barón Crespo,
La era del federalismo,
éd. Rba Libros,
Barcelone, 2014, pp.
208, € 19
ISBN 97884590563045,

Domènec Ruiz Devesa
Vice-président de l'UEF Espagne - Bruxelles

Traduit de l'anglais
par **Joseph Montchamp – Lyon**

Enrique Barón Crespo, titulaire d'une Chaire Jean Monnet et spécialiste des affaires de Bruxelles, a consacré une large partie de sa vie publique et intellectuelle, à construire une Europe plus unie. Titulaire de Doctorats en droit et en économie, il a commencé sa carrière en Espagne, comme député socialiste et plus tard comme Ministre des transports (1982-1987) sous le Premier ministre Felipe Gonzales.

Après son élection au Parlement espagnol aux premières élections libres suite à la mort du Général Franco, en 1977, cet auteur est devenu membre du Comité constitutionnel qui a rédigé la Constitution démocratique qui, entre autres points, établissait des régions avec des pouvoirs législatifs vis-à-vis du gouvernement central. Une décennie plus tard, Barón Crespo rejoignait le Parlement européen (PE) au sein du premier groupe de représentants espagnols après l'adhésion de son pays aux Communautés européennes. Au bout de seulement deux ans il fut élu à la Présidence de ce Parlement où il connut des épisodes critiques de l'histoire de l'Europe, comme la chute du Mur de Berlin. Il continua de siéger au PE, en tant que parlementaire particulièrement engagé jusqu'en 2009 lorsqu'il se retira. Durant ses années de politique active il avait également servi en tant que Président du Groupe socialiste au PE et comme Président du Mouvement Européen International. Barón Crespo a publié en outre de nombreux livres sur l'avenir de l'Europe et l'idée européenne, en particulier *Europa at the Dawn of the Millennium* publié en 1999.

Après la publication de ses Mémoires en 2013, intitulées *Más Europa unida, Memorias de un socialista europeo*, Barón Crespo a écrit *La era del federalismo*, dans lequel il prend position fortement pour le fédéralisme en Espagne, en Europe et enfin dans le monde, en se basant sur sa propre expérience autant que sur des exemples historiques marquants décrits dans l'ouvrage. Les références historiques aux Etats-Unis, qui sont le livre de base du fédéralisme, et à la fondation et l'évolution des Communautés

européennes ne sont pas un pur exercice académique, mais des points adroitement connectés afin d'expliquer les difficultés actuelles des affaires européennes et de proposer les changements nécessaires afin d'achever une union fédérale du vieux continent.

Il ne faudrait pas sous-estimer un tel engagement clair pour une Europe fédérale de la part d'un ancien Président du PE et d'un acteur confirmé de la scène bruxelloise, à un moment où tant d'experts et d'acteurs politiques continuent à se cramponner à des euphémismes afin d'éviter d'utiliser le « mot en F », même lorsqu'en fait ils prouvent le fédéralisme. En d'autres termes, Enrique Barón n'est pas seulement un europhile ; il se décrit ouvertement comme un fédéraliste, et, ce qui est plus important, il réussit vigoureusement à définir sa propre contribution intellectuelle notable à notre combat commun. Comme ami d'Enrique moi-même, et comme co-auteur de l'épilogue du livre, je peux partager une histoire avec vous. Début 2013, après la création de la section de la région de Madrid de l'UEF, nous l'avons invité comme principal orateur à l'une de nos toutes premières manifestations publiques locales. C'est durant le repas qui suivit que Barón Crespo nous dit que le débat de ce même soir l'avait inspiré et, qu'en conséquence, il voulait écrire un livre sur le fédéralisme. Pas besoin de dire qu'il a poursuivi cet engagement et même dédié ce travail aux jeunes fédéralistes.

Le livre commence en rappelant au lecteur que de nombreux pays importants du G 20 sont des fédérations, y compris certainement les Etats-Unis d'Amérique, mais aussi l'Allemagne, le Brésil, l'Inde, le Mexique, le Canada. Ce point de départ permet à l'auteur de considérer la globalisation comme l'ère du fédéralisme, une affirmation tout-à-fait remarquable. Nous apprenons également que la première rencontre d'Enrique avec le fédéralisme remonte à 1962, quand il visita la Suisse pour la première fois, une fédération multinationale dont les racines remontent au Moyen-âge, composée de 26 cantons avec quatre langues officielles. Il venait d'Espagne, qui

était alors sous le régime centraliste et autoritaire de Franco, son expérience dans le pays alpin laissa une profonde marque chez le jeune Enrique. Sa pensée fédéraliste est «intégrale», au sens où elle est applicable (et nécessaire) à la fois pour la décentralisation politique des Etats unitaires, au sein desquels des peuples avec des identités fortes peuvent vivre pacifiquement ensemble, mais aussi pour le rapprochement d'Etats-nations dans le but de partager une destinée commune par la mise en place d'une entité politique supranationale. L'UE est un cas de fédéralisme du bas vers le haut.

Barón hésite à considérer l'UE comme une fédération, cependant il note qu'elle est un membre du G 20 et est certainement une fédération en devenir. Premièrement, l'auteur rappelle la Déclaration Schuman de 1950 spécifiant précisément que le but ultime de cette intégration étape après étape était une Fédération européenne. Ce n'est pas une pensée après-coup, mais un point essentiel, même si les diverses tribus eurosceptiques choisissent de l'ignorer.

Une lecture attentive des *Mémoires* de Jean Monnet montre clairement que c'était bien le cas ; la différence d'alors entre de nombreux fonctionnalistes et les fédéralistes authentiques était surtout une question de méthode. Il convient de le rappeler quand le gouvernement d'un certain Etat membre propose que l'appel à «une union toujours plus étroite» soit supprimée des Traités. De plus, il est particulièrement mal venu que dans ses conclusions publiées le 27 juin 2014 le Conseil européen ait déclaré que «le concept d'une union toujours plus étroite permet différentes voies d'intégration pour différents pays, permettant à ceux qui veulent approfondir l'intégration d'aller de l'avant dans ce sens, tout en respectant le souhait de ceux qui ne veulent pas poursuivre l'approfondissement». Alors que l'on peut accepter la première partie de la déclaration (les différentes voies d'intégration) et également que, en fait, des Etats membres ne peuvent pas, ou ne doivent pas, être contraints à de nouveaux partages de souveraineté, il est dangereux de

donner du crédit à des vues qui cherchent à limiter ou redéfinir la nature du club qu'ils ont rejoint librement en première instance.

Pour ma part, je pense que la Déclaration Schuman reste valable, et actuelle, et qu'elle devrait être considérée comme une partie de l'essence constitutionnelle de l'UE même si elle ne fait pas partie des Traités..

L'auteur tente également de clarifier le sens du terme fédéralisme, en retournant même à son origine étymologique, qui peut faire référence tant à l'unité qu'à la confiance. Barón pense à juste titre que ces deux idées, l'union et la confiance, sont fondamentales pour le fédéralisme et pour l'aspiration à vivre ensemble dans un même but. Les pages 36 à 38 de l'ouvrage présentent les principales caractéristiques du fédéralisme comme le meilleur moyen de réaliser la paix internationale et la liberté intérieure, beaucoup d'entre elles (si ce n'est toutes) étant déjà présentes dans les articles 10 et 51 des *Federalist Papers* rédigés par Madison. Ces caractéristiques-clés sont, si l'on omet le désir de partager une destinée commune, les suivantes : une distribution plus ou moins claire des compétences entre les différents niveaux de gouvernement, la subsidiarité, la décentralisation et l'autonomie, le constitutionnalisme, les droits individuels émanant d'institutions et de normes communes, la territorialité, l'équilibre des pouvoirs supranationaux et nationaux, et la négociation permanente entre le centre et les entités composantes de la fédération.

Un chapitre entier du livre (le troisième) est consacré à la «bataille de New York» pendant le débat sur la Constitution américaine au 18^e siècle, y compris le moment qualifié d'hamiltonien qui la suivit – la consolidation des dettes des Etats par le gouvernement fédéral – et son influence permanente sur la pensée fédéraliste. A mon point de vue, la liste des compétences fédéralistes établie par l'auteur devrait être complétée avec, au moins, la prévalence du principe majoritaire sur l'unanimité en matière décisionnelle et l'attribution de

certaines compétences spécifiques au gouvernement fédéral, en particulier l'émission de la monnaie, la taxation, le pouvoir budgétaire contre-cyclique, la défense et les affaires étrangères.

Le quatrième chapitre intitulé «La Fédération européenne» est consacré aux relations entre le fédéralisme et la paix dans le contexte de l'immédiat après-guerre et aux premières étapes de l'intégration européenne. Il est intéressant de rappeler que l'idéologie fédéraliste et sa préoccupation pour le problème de la guerre a d'anciennes racines intellectuelles et philosophiques profondes remontant au moins aux travaux d'Emmanuel Kant. Un monde composé d'Etats entièrement indépendants et souverains c'est l'état de nature chez Hobbes dans lequel le pouvoir le plus fort à chaque époque fait la loi, dans un contexte de lutte permanente pour la prédominance sur les autres.

Cet état d'anarchie internationale peut être résolu soit par l'un des Etats devenant hégémonique, dominant alors tous les autres, ou par une fédération mondiale démocratique.

Les organisations et les alliances internationales dépourvues de caractère supranational, bien qu'elles puissent être utiles de nombreuses façons ne sont pas capables, en raison de leur propre nature de résoudre le problème de la souveraineté des Etats-nations. Le projet d'une Fédération européenne qui prit naissance en 1950 est une tentative de garantir une paix permanente en Europe et de contribuer à la paix mondiale. Le premier but a certainement été atteint, puisqu'aucun des Etats membres de l'Union européenne (UE) n'a été en état de guerre avec un autre depuis 1945. Ce n'est pas une petite réalisation qui, comme le précise l'auteur, a commencé avec la proposition de mettre au point une administration commune de la production du charbon et de l'acier.

Le plus haut point de l'analyse de Barón Crespo se trouve probablement dans le cinquième chapitre qui décrit une

« fédéralisation de l'UE », en particulier après le Traité de Maastricht et l'ajout des piliers monétaire et politique de la construction européenne qui, jusque là, était principalement centrée sur l'administration du Marché commun.

L'auteur salue l'euro et le lancement de la citoyenneté européenne comme des réussites fédérales majeures. De fait, l'Union monétaire est un trait typique de toute organisation fédérale, comme déjà remarqué, tandis que la Banque centrale européenne (BCE) est une institution fédérale du moins dans sa procédure de décision, dans la mesure où le recours au veto national est impossible. L'auteur considère que l'euro est principalement un succès, étant monnaie de 19 Etats membres et la seconde monnaie mondiale de réserve, non officielle. Il est également vrai que même la Grèce, le pays le plus endommagé par la crise financière, est encore à ce jour en train de se débattre pour rester à tout prix membre de la zone euro. Cette évaluation positive de l'euro doit être complétée par la reconnaissance de la nécessité d'une union fiscale corrélative, afin d'assurer à long terme la stabilité d'une monnaie unique. Un projet

ambitieux de fédéralisme fiscal se trouve, page 125, avec la proposition d'harmoniser les taxes se rapportant au marché unique (la TVA et l'impôt sur les sociétés) et d'établir une taxe supranationale sur les transactions financières et une taxe carbone, qui permettraient un budget plus important de l'UE et la création d'un Trésor européen capable d'émettre des instruments de dette fédérale (ce n'est pas par hasard, que Barón Crespo soutient la campagne « *New Deal 4 Europe* »).

La citoyenneté européenne incluse dans le Traité de Maastricht est également un pas fédéral évident, puisque les droits individuels n'émanent pas seulement des constitutions nationales mais aussi de la constitution « matérielle » de l'UE. Aujourd'hui, cela a été complété par la Charte des droits fondamentaux de l'UE, intégrée dans les Traités.

Le principal problème pour continuer à faire progresser la fédéralisation, comme Barón le voit, c'est le honteux recours à l'intergouvernementalisme, en particulier en ce qui concerne la crise économique et financière ; la mise en place du Mécanisme de stabilité européen et certains aspects de l'union bancaire soulèvent des

problèmes de légitimité politique et de contrôle démocratique.

Certainement, la dialectique européenne aujourd'hui ne devrait pas tellement consister à dresser les fonctionnalistes contre les fédéralistes, plutôt qu'une dialectique entre ceux qui défendent la méthode communautaire (c'est-à-dire une vision fédérale) et ceux qui préfèrent que ce soit les Etats membres qui dirigent l'UE (c'est-à-dire une vision confédérale) en laissant de côté les eurosceptiques et les europhobes. On peut conclure que le programme fédéraliste est peut-être plus visionnaire que l'orientation courante de certains europhiles ordinaires, en particulier quand on en vient à des modifications de traités (absolument nécessaires), également car nous considérons l'union fédérale accomplie de l'Europe dans le contexte plus large de l'unité atlantique ou même d'une fédération mondiale.

Pour conclure, le dernier ouvrage de Barón Crespo, *La era del federalismo*, est particulièrement utile pour comprendre et appliquer la pensée fédéraliste à l'état actuel des affaires de l'UE et à son avenir immédiat ; c'est une belle et bonne lecture.

Fédé-Lettres

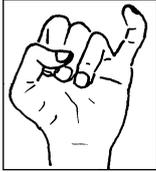


Michel Caillouët - 13

Sad to read Camus again after the UK referendum

« ...L'Europe, à cause même de ses désordres, a besoin de l'Angleterre et, si misérable que ce continent puisse apparaître, il est sûr que l'Angleterre ne pourra se sauver sans l'Europe. Les préjugés ou l'indifférence que vos hommes politiques nourrissent souvent à l'égard du continent sont peut-être légitimes, ils n'en sont pas moins regrettables. La méfiance peut être bonne en tant que méthode. Elle est détestable en tant que principe : il vient toujours un moment où le principe contredit au fait. Les faits disent que pour le meilleur et pour le pire l'Angleterre et l'Europe sont solidaires. Ce mariage peut sembler mal assorti. Mais un de nos moralistes a dit : il est de bons mariages, il n'en est point de délicieux. Puisque le nôtre n'est pas délicieux, faisons au moins qu'il soit bon, car le divorce est impossible... ».

Extrait de, Albert Camus, *Conference made in England, 1951*



Mon p'tit doigt *Fédéchoses*

Les nouveaux indigènes

<http://www.cae-eco.fr/L-attractivite-de-la-France-pour-les-centres-de-decision-des-entreprises.html>

Les provinciaux sont à la France contemporaine ce que les indigènes étaient à la France coloniale

Un rapport du Conseil d'Analyse Economique (*L'attractivité de la France pour les centres de décision des entreprises*) nous montre qu'il faut absolument renforcer l'attractivité de Paris car la province ne saurait contribuer à l'attractivité de la France. Il faut donc renforcer les équipements parisiens (financés par les contribuables nationaux), les transports, les aéroports, les équipements culturels de l'Ile-de-France. Les auteurs constatent que la France recule au profit de l'Allemagne, cette Allemagne si mal organisée qu'elle disperse ses centres de décision dans plusieurs capitales régionales avec tous les effets négatifs que cela entraîne sur son rayonnement et son commerce international. La France a l'avantage de bien préciser les distinctions : les élites sont parisiennes, la province ne compte que des notables. Or comme l'écrivait le journaliste économique Simon Kuper en mai 2013 dans le *Financial Times* « Les élites françaises n'ont pas été formées pour réussir dans le monde, mais dans le centre de Paris. »

Lillois, Strasbourgeois, Lyonnais, Bordelais, Toulousains, Nantais, Rennais etc... n'engagez pas votre avenir dans votre cité, attendez de nouveaux progrès de la SNCF par lesquels les TGV deviendront encore plus des trains de banlieue, ce qu'aucun écolo ne dénonce.

Et si vous misiez sur l'Europe ? Voilà le danger pour les Parisiens qui font de la capitale le haut lieu du souverainisme. Provinciaux unissons-nous pour refuser de devenir les nouveaux indigènes.

Auriculus

P.c.C. Jacques Fayette

Professeur honoraire des universités – membre de l'UEF RA – Vice-président de la Maison de l'Europe et des Européens de Lyon

Pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde

- *Fédéchoses*, revue créée au début des années 1970, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste ;
- toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses* ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'U.E.F., de la JEF et du WFM-MFM international ou *Le Taurillon* magazine en ligne créé et animé par les Jeunes Européens - France ;
- *Fédéchoses*, se sent libre de publier les positions publiques des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues, ou les sites, fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

Presse Fédéraliste édite et diffuse



- **Fédéchoses - pour le fédéralisme** - revue trimestrielle fondée en 1973
- **Carnet d'Europe** - revue à parution irrégulière fondée en 2011
- **Carnet d'Europe - La lettre d'actualité européenne** - revue mensuelle fondée en 2008 (internet)

Les Cahiers de Ventotene
Les Cahiers de la Constitution fédérale européenne
Les Cahiers du fédéralisme dans l'histoire de la pensée

Les collections Textes fédéralistes et Minorités nationales des éditions Fédérop

BULLETIN D'ABONNEMENT

L'abonnement à *Fédéchoses* comprend l'adhésion à l'association Presse Fédéraliste

FEDECHOSES - Pour le fédéralisme

Nom

Prénom

Adresse.....

.....

Mail

Normal € 30 - Militant € 60 - le numéro 8 €

Chèque ou virement à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE

Maison de l'Europe et des Européens - 242, rue Duguesclin - 69003 Lyon - France

C.C.P. 2490 82 P LYON

FEDECHOSES - Pour le fédéralisme

Directeur de la publication : Jean-Luc Prevel

Rédacteur en chef : Jean-Francis Billion

Comité de rédaction : Florent Banfi - Ronan Blaise - Bruno Boissière - Fabien Cazenave - Maurice Braud - Didier Colmont - Sandra Fernandes - Valéry-Xavier Lentz - Jonathan Leveugle - Lucio Levi - Catherine Montfort - Michel Morin - David Soldini

Attachée de presse : Sandra Fernandes

Responsable site web : Valéry-Xavier Lentz